



PREFET DE LA REGION ALSACE

Plan Régional Stratégique en faveur de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes en Alsace (PRSEFH)

2012 - 2014

25 juillet 2012



PROGRE est soutenu dans le cadre
du programme communautaire pour
l'emploi et la solidarité sociale
PROGRESS (2007-2013)

AVANT-PROPOS

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental de la République ancré dans le droit international, européen et le droit français. La loi du 23 juillet 2008 de modernisation des Institutions de la Ve République en a fait un principe constitutionnel.

L'égalité entre les femmes et les hommes, n'est pas seulement un principe, c'est une ambition. Une ambition qui concerne les femmes bien sûr. Elles représentent la moitié de la population de notre région, mais aussi les hommes.

Le Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH) contribue à cette ambition. C'est pourquoi, ce plan s'appuie sur un diagnostic précis et actualisé de la situation des femmes et des hommes dans la région. Diagnostic qui fait encore apparaître de nombreux déséquilibres en matière de formation, d'insertion, d'emploi et de revenu.

Le plan présente et concrétise les politiques publiques engagées sur cette voie en Alsace. Élaboré avec des référents désignés dans les différents services de l'État au plus haut niveau hiérarchique, il recense 81 fiches action.

Ces fiches proposent des aménagements et des réajustements pour permettre à chaque femme de nos services de mener à bien sa carrière.

Le plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes va au-delà des seuls services de l'État : il couvre les différents champs d'activité de la vie en Alsace. Il est construit autour de trois objectifs majeurs :

1 – l'égalité dans la vie professionnelle, économique, sociale et politique

Ce plan prévoit des actions en faveur de l'orientation des jeunes, la formation tout au long de la vie, l'insertion des femmes en recherche d'emploi. Il s'intéresse aussi aux mesures à mettre en oeuvre pour rétablir les écarts de salaires et des effets de la parentalité, la parité politique...

2 – la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

Cette priorité interministérielle qui repose sur l'accueil, l'accompagnement, le suivi des femmes victimes de violences et la prise en charge des enfants témoins et des auteurs de violences. De nombreuses actions des services de l'État ou financées par les services de l'État lui sont consacrées.

3 - la promotion de l'accès aux droits, à la dignité de la personne et à la santé

Des actions sont définies en faveur des populations féminines les plus fragiles pour leur faciliter l'accès aux droits et leur ouvrir ainsi la voie vers la citoyenneté et l'autonomie.

Toutes ces actions seront mises en oeuvre progressivement. Il est important que, d'ores et déjà, elles s'inscrivent dans ce plan. Elles seront évaluées, réajustées afin de permettre à notre région de progresser sur cette voie.

Le Préfet de Région Alsace

Stéphane BOUILLON

Sommaire

1.1 LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	7
1.2 LE PRSEFH, LE SUPPORT POUR PASSER DU PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ À SA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE :.....	7
1.3. LE PRSEFH, UNE DÉMARCHE GLOBALE	7
1.4. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION	8
3.1. NEUF PERSPECTIVES À PRENDRE EN COMPTE.....	11
3.2. SEPT ENJEUX TRANSVERSAUX	11
4.1. - OBJECTIF 1 : ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VIE PROFESSIONNELLE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE	13
4.2 - OBJECTIF 2 : PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE FAITES AUX FEMMES.....	22
4.3 - OBJECTIF 3 : PROMOTION ET ACCÈS AUX DROITS DES FEMMES, À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À LA SANTÉ.....	28
1- LES DEUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX À RELAYER SUR LE PLAN LOCAL :.....	31
2. LE LANCEMENT OFFICIEL DU PRSEFH.....	32
3. LA REMISE UNIQUE DES PRIX : VALORISATION DE L'ÉLARGISSEMENT DES CHOIX D'ORIENTATION.....	32
LE COMITÉ DE SUIVI.....	32
LE RÔLE DE LA DÉLÉGATION.....	32
L'ÉVALUATION.....	32
AXE 1 : L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE.....	33
AXE 2 : ÉGALITÉ SOCIALE ET POLITIQUE.....	93
AXE 1 : PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES.....	116
AXE 1 : PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA PROSTITUTION.....	160
AXE 1 : L'ACCÈS AUX DROITS.....	162
AXE 2 : SANTÉ.....	175
PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION	183
LA CIRCULAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2011 :.....	185

1. PRÉSENTATION DU PLAN RÉGIONAL STRATÉGIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ (PRSEFH)

1.1 Le cadre institutionnel

Dans le cadre du Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (PROGRESS), la Commission Européenne a retenu le Programme général de responsabilisation pour l'égalité (PROGRE) présenté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Ce programme porte sur une meilleure intégration de l'égalité femmes/hommes dans les politiques et les programmes nationaux et locaux. Il vise à assurer l'impact à long terme de cette politique interministérielle.

La spécificité de PROGRE est d'intégrer des actions nationales, portées par le Service des droits des femmes et locales en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes et en développant avec eux un partenariat actif autour de cette thématique. Au niveau national, le Plan d'Action Interministériel en faveur de l'égalité (PAI) est en voie de validation.

Conformément à la circulaire du 12 septembre 2012, le PRSEFH vise à asseoir le caractère interministériel de la politique en faveur de l'égalité et des droits des femmes et à organiser un dispositif pérenne et homogène sur l'ensemble du territoire.

1.2 Le PRSEFH, le support pour passer du principe de l'égalité à sa mise en œuvre concrète :

1. Il vise à informer et à rendre visible et lisible à travers un document unique, la stratégie développée en Alsace en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
2. Il recense, met en lumière et en valeur les actions des services de l'État en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
3. Il présente les actions en faveur de l'égalité, menées par l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs sociaux et économiques.
4. Il organise la mutualisation des moyens des services de l'État en faveur de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.
5. Il propose des actions inédites pour développer l'égalité dans la région.

1.3. Le PRSEFH, une démarche globale

Développé dans un souci de cohérence et une recherche d'efficacité, le PRSEFH s'appuie sur :

1 - Un diagnostic territorial pour :

- repérer les éléments caractéristiques de la situation des femmes en Alsace,
- être en mesure de comparer la situation des femmes avec celle des hommes sur le plan régional et national,
- identifier les forces et les faiblesses issues de cette situation,
- ancrer les actions dans les réalités locales.

Ce diagnostic a été réalisé par le Service du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, avec l'appui de l'Insee - document joint -.

2 - Un réseau de référents¹ pour :

1. prendre en compte les données et les statistiques sexuées permettant d'identifier les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes,
2. les traduire en termes de besoins et d'actions,
3. favoriser la diffusion des bonnes pratiques,
4. être une force de propositions constructive,
5. évaluer les actions menées.

3 – Une volonté de rendre visible la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des Services de l'État et des politiques publiques menées en région :

- le PRSEFH est un support d'information et de communication pour sensibiliser les acteurs des différents services de l'État² au plus haut niveau hiérarchique, à la situation comparée des femmes et des hommes en Alsace
- le PRSEFH affiche la volonté des services déconcentrés de l'État en région de viser à plus d'équilibre, à une plus grande mixité et une égalité entre les femmes et les hommes.
- le PRSEFH présente les actions et les projets mis en œuvre pour inscrire l'égalité femmes/hommes dans la réalité de la région

4 - Une déclinaison sur l'ensemble du territoire régional en mobilisant :

- les réseaux de partenariats interministériels et inter institutionnels au niveau régional,
- l'échelon départemental,
- la délégation aux droits des femmes et à l'égalité comme ressource et expertise sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1.4. La méthode d'élaboration

Le PRSEFH se construit autour de sept étapes majeures :

- la constitution d'un réseau de référents, issus des Services déconcentrés de l'État en région, de la Police, de la Gendarmerie, de la Justice, de l'Insee, l'Ars, Pôle Emploi ainsi que du Rectorat.
- La réalisation d'un diagnostic régional sur la situation comparée des femmes et des hommes.
- Le travail d'élaboration avec le réseau, initié autour d'une journée de formation, poursuivi autour de plusieurs rencontres avec pour objectifs d'approfondir la réflexion, d'identifier les pistes d'action et de prendre en compte des réalités du terrain.
- La présentation et la validation du PRSEFH en Comité Administratif Régional
- La mise en œuvre des actions : poursuite des actions existantes, mise en œuvre des projets.
- Le suivi et l'évaluation : un pilotage par la délégation aux droits des femmes et un comité de suivi (deux fois par an).
- La communication du PRSEFH pour rendre visible l'engagement des services de l'État en région en faveur de l'égalité

¹ La liste complète des référents figure en annexe

²Dans un premier temps, cette démarche s'adresse aux services de l'État, mais elle a pour vocation d'être généralisée aux collectivités territoriales, à la fonction publique hospitalière et à l'ensemble de la société civile.

2. LE DIAGNOSTIC : SITUATION COMPAREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN ALSACE

Le diagnostic a été réalisé par le Service du suivi et de l'évaluation des politiques publiques avec l'appui de l'INSEE. Nous présentons une synthèse des principales données. L'intégralité du diagnostic est reproduite dans le document annexé au PRSEFH.

Population et famille :

- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 51,2% de la population alsacienne,
- Au-delà de 60 ans, les femmes sont sur représentées et au-delà de 75 ans, elles représentent les deux tiers de la population,
- Les femmes vivent d'avantage seules que les hommes et elles constituent 83% des familles monoparentales.

Activité, emploi et chômage :

- Les femmes constituent une population active en très forte progression depuis les années 1980. Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans s'élève à 69% (Métropole 67,8%) et celui des hommes à 78 %.
- Une très forte proportion d'employées. Près de la moitié des femmes actives (47%) appartiennent à la catégorie des employés et 80% des employés sont des femmes.
- Le temps partiel demeure une spécificité féminine avec 31 % de femmes à temps partiel (5 % chez les hommes).
- En Alsace, comme sur l'ensemble du territoire national, on observe une très forte concentration des femmes dans un nombre limité de secteurs : elles occupent 68 % des emplois dans l'administration, la santé, l'éducation et l'action sociale.
- Une part importante de femmes travaille dans la fonction publique : elles représentent 64 % des agents civils des 3 fonctions publiques.
- Seulement 38 % de créateurs d'entreprises sont des femmes.
- Le faible pourcentage de cadres femmes à haute responsabilité (11% chiffre national)

Salaires et revenus:

- L'écart de salaire entre les hommes et les femmes, demeure élevé : -21,6% (France -19,6%). Cet écart est particulièrement marqué chez les employés (-22 %) et les cadres (-21,8%).
- Cet écart croit avec l'âge : de 10% pour les 18-25 ans, il passe à 30% pour les plus de 50 ans.
- L'écart se creuse encore d'avantage au niveau des retraites : 30% en moyenne d'écart entre les retraites des femmes et celles des hommes.
- 28% des familles monoparentales sont sous le seuil de pauvreté

Éducation, formation

- Un niveau de formation supérieur à celui des hommes dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus : à tous les niveaux de diplôme, les femmes sont largement majoritaires sauf pour le BEP-CAP où les hommes sont largement majoritaires : 36% (les femmes 25%) et au-delà du bac +2 : 12% d'hommes et 10% de femmes.
- un nombre important de femmes sans aucun diplôme : 22% en Alsace (19% en France).

Violences faites aux femmes

- Haut-Rhin : 628 actes de violences répertoriés par la Police du département en 2011,
- Bas-Rhin : près de 300 actes répertoriés pour le seul premier semestre 2012.

Écarts hommes/femmes en 2009

Écart du salaire net horaire moyen à temps complet des femmes par rapport aux hommes (%)



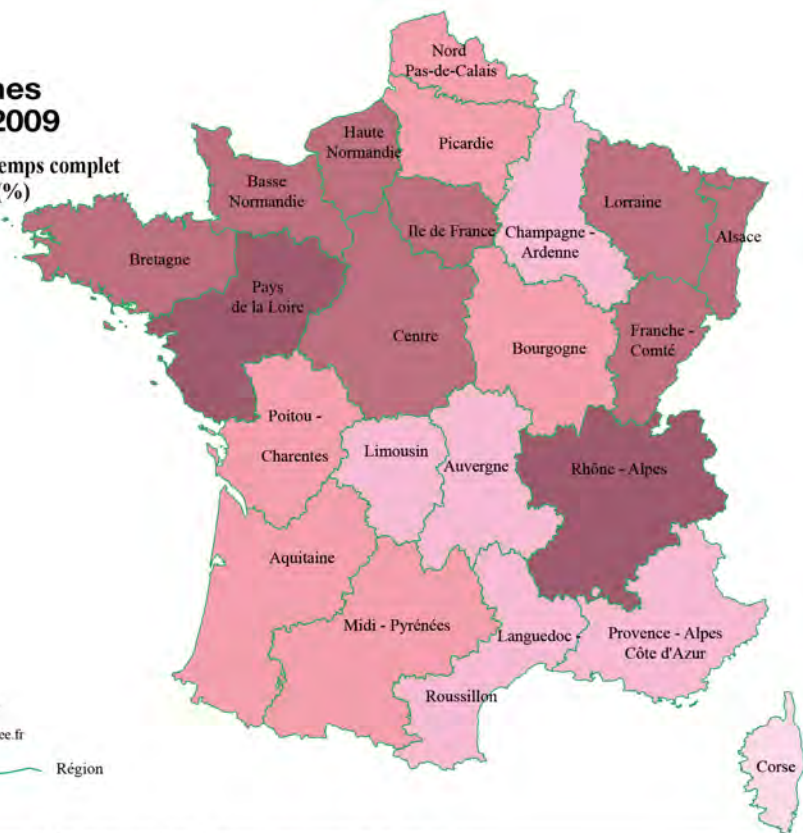
France	:	-19,6
Alsace	:	-21,6
		-9,5
		-16,1
		-18,3
		-20,3
		-22,1
		-23,8

Écarts hommes/femmes de plus de 50 ans en 2009

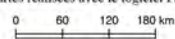
Écart du salaire net horaire moyen à temps complet des femmes par rapport aux hommes (%)

France	:	-33,5
Alsace	:	-29,9

	-13,2
	65,9
	-23,8
	-27,1
	-29,9
	-33,7



Source : Insee, Dads, salariés au lieu de résidence
 Fond de carte : France - © IGN 2010
 Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>



L'espace alsacien : contexte national

3. DU DIAGNOSTIC AU TERRAIN

3.1. Neuf perspectives à prendre en compte

Le diagnostic a permis d'identifier neuf champs qui montrent une réelle faiblesse et un écart important entre la situation des femmes et celle des hommes et entre la situation régionale et celle du reste du territoire national. Ces différents champs ne relèvent pas d'une action en particulier, mais d'une attention particulière à développer dans toutes les actions du PRSEFH : l'égalité femmes/hommes ne peut être abordée que dans l'interministérialité.

Ces perspectives sont :

- le **vieillissement** de la population en général et de la population féminine :
- la niveau de **formation initiale et tout au long de la vie** et en particulier pour les populations non diplômées de 15 ans et plus
- la grande **concentration** dans quelques secteurs d'activité.
- le faible pourcentage de **cadres femmes** à hautes responsabilités
- **l'écart important de salaires**, de revenus et de retraite entre les femmes et les hommes
- l'impact de la **parentalité** sur l'emploi des femmes et leur parcours professionnel.
- **des facteurs d'appauvrissement** : vieillesse, isolement, familles monoparentales....
- une **disparité** dans les postes de hiérarchie supérieure de la fonction publique d'état³
- La persistance dans chaque département des **violences** faites aux femmes

3.2. Sept enjeux transversaux

Face à ces constats, nous avons identifié sept enjeux déterminants pour le PRSEFH d'Alsace :

- **Encourager l'élargissement des choix professionnels et la formation tout au long de la vie** : Faire en sorte que l'emploi des femmes déborde largement des secteurs professionnels traditionnellement féminisés.

- **Œuvrer pour diminuer les impacts négatifs de la parentalité** :

Œuvrer pour une répartition mieux équilibrée des charges parentales.

- **Limiter le risque de précarisation** :

Favoriser l'insertion, la formation et l'accès à l'emploi des femmes en situation précaire : familles monoparentales, femmes migrantes, femmes seniors...

- **Anticiper les perspectives liées au vieillissement de la population et en particulier des femmes** :

Anticiper les effets de la surreprésentation des femmes âgées : retraites, dépendance, isolement.

- **Aider à développer des initiatives vers l'autonomie, la création d'entreprise et l'accès aux postes d'encadrement supérieur** :

Soutenir les initiatives qui permettent aux femmes de prendre pleinement leur place dans la société.

- **Améliorer l'égalité professionnelle dans les services de l'État** :

S'appuyer sur la volonté des services de l'État pour mettre en œuvre l'État exemplaire sur la thématique de l'égalité professionnelle.

- **Poursuite de la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes**

3.3. Trois objectifs structurants

OBJECTIF 1 - ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VIE

³26% de femmes parmi le corps préfectoral, les directeurs et les directeurs adjoints des services régionaux (Inspection Académique comprise) et des directions départementales.

PROFESSIONNELLE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE

Équilibrer la place et le rôle des femmes pour développer une réelle mixité⁴ dans les domaines professionnel, économique, social et politique.

OBJECTIF 2 - PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : VIOLENCES PHYSIQUES ET MORALES

Mise en œuvre du 3^e Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

OBJECTIF 3 - PROMOTION ET ACCÈS AUX DROITS DES FEMMES, À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À LA SANTÉ

⁴ La mixité est la conséquence directe de l'égalité et en quelque sorte l'optimise. Par ailleurs, elle est certainement plus facile à entendre, à accepter que la seule égalité et de plus, elle engage les hommes et les femmes dans une dynamique d'équilibre et non dans un rapport de force.

4. LA DECLINAISON DU PRSEFH

4.1. - OBJECTIF 1 : Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale

AXE 1 : Égalité professionnelle et économique

Priorité 1 : l'État exemplaire

L'élaboration du PRSEFH offre aux différents services de l'État l'opportunité de :

- faire un état des lieux et de produire des données chiffrées sur l'égalité professionnelle au sein de chaque service : répartition des hommes et des femmes aux différents niveaux hiérarchiques, évolution de carrières, dispositifs d'aide à la parentalité,
 - mettre en place des dispositifs pour rééquilibrer la place et la position des femmes.
 - occuper une position de leader et de modèle en matière d'égalité femmes/hommes dans la région.
- Ce travail a été entamé, comme le montre le tableau ci-dessous, pour se poursuivre et se généraliser.

Priorité 1 : L'État exemplaire								
N ⁵	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget estimé DRDFE	Budget estimé Total	Partenariat
1	Favoriser l'évolution de carrière	67 68	DREAL Alsace	Techniciennes et Ingénieures du MEDDTL	Analyser la situation en Alsace, pour favoriser l'évolution de carrière des techniciennes et ingénieures employées par le MEDDTL et occupant un poste en Région Alsace.	NS ⁶	I	DRH – service des Relations sociales du MEDDTL responsable ressources humaines de la DREAL Alsace et son adjoint chargé d'établir le bilan social de la DREAL Alsace
2	Mettre en œuvre des outils et des procédures d'information sur la carrière et la situation administrative au sein de la DRAC	67 68	DRAC Alsace	Agents de la DRAC Alsace	Diminuer et prévenir les éventuels décalages entre la carrière des hommes et celle des femmes affectés à la DRAC.	NS	I	

⁵ Les chiffres de cette colonne renvoient à la numérotation des fiches action situées en annexe

⁶ NS : Non significatif

I : Indéterminé (essentiellement du travail mobilisant des portions d'ETP) ou inconnu

MIS : Moyens internes au service

AD : à déterminer

NC : non communiqué

Priorité 1 : L'État exemplaire								
3	Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale	67 68	PFRH Du SGARE	Fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ayant des enfants en bas âge	Information des jeunes parents, sur les dispositifs communs d'aide à la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle	NS	MIS	Services de ressources Humaines et d'action sociale des services déconcentrés de l'État SRIAS (section régionale Interministérielle d'action Sociale)
4	Développer une politique d'action sociale en faveur du développement des modes de gardes des enfants	67 68	PFRH	Fonctionnaires et agents non titulaires des enfants de moins de 4 ans	Développer la politique de préservation de berceaux en crèches inter entreprises pour les agents de l'État	NS	I	Crèches inter-entreprises CAF Réseau de correspondants RH et des assistants sociaux des personnels
5	Module de formation/ information sur la parité hommes /femmes	67 68	PFRH	Gestionnaires RH – encadrement intermédiaire	Former/informer les gestionnaires RH et/ou autres publics sur les problématiques relatives à la question de la parité hommes/femme	NS	MIS	Prestataire de formation à identifier (CIDF ?)
6	État des lieux de la féminisation	67 68	Gendarmerie	Gendarmerie	Rendre visible la situation comparée des femmes gendarmes	NS	MIS	
7	Promotion de l'égalité et de la parité	67 68	DREAL	Agents DREAL	Sensibiliser et informer les agents sur les principes et enjeux de l'égalité	NS	MIS	DRH, Service secrétariat général

Priorité 2 : Égalité professionnelle

Le diagnostic le montre, l'égalité professionnelle, bien qu'acquise dans les textes, ne s'applique pas au monde du travail. A cet égard, l'illustration la plus nette est l'écart persistant entre les salaires des femmes et ceux des hommes. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises de plus de 50 salariés risquent une pénalité si elles ne produisent pas un plan ou un accord égalité pour l'ensemble de leur personnel. L'application de cette disposition légale est un critère d'avancement sur la voie de l'égalité professionnelle. C'est la DIRECCTE qui prend en charge la mise en œuvre de cette mesure (fiche action 7).

Priorité 3 : Insertion et emploi

Stimuler, développer et dynamiser l'emploi des femmes en Alsace ne peut se faire qu'en intervenant à deux niveaux :

- **un niveau institutionnel** pour sensibiliser et mobiliser sur cette thématique et faire en sorte qu'elle soit pleinement prise en compte. Dans cette perspective, la délégation participe à différentes instances tant régionales (Service Public de l'Emploi Régional (SPER), que départementales (Service Public de l'Emploi Local (SPEL)). De plus, la déléguée régionale prend part au Comité de Programmation FSE pour apporter une expertise sur la thématique de l'égalité professionnelle (sous-mesure 222 : amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des

femmes au marché du travail - stratégie Europe 2020). Enfin, elle participe également au groupe d'Experts Économiques dans le cadre de la Conférence du Rhin Supérieur. Les chargées de mission départementales prennent une part active aux comités d'Alsace Active, comités chargés de sélectionner les projets bénéficiant du Fond de garantie pour l'initiative des Femmes (FGIF) et stimuler ainsi la création d'entreprises par les femmes.

Priorité 3 : insertion et emploi								
1. actions institutionnelles en faveur de l'insertion et l'emploi								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
9	Intervention dans les Services Publics de l'Emploi régional (SPER) et local (SPEL)	67 68	Déléguée régionale et chargées de mission 67 et 68	Acteurs Du SPER et du SPEL	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les partenaires du SPEL sur les politiques Égalité. • Se faire identifier comme une personne-ressource en matière d'égalité (politiques publiques). • Apporter un soutien aux dispositifs d'égalité 	NS	I	
10	Intervention du Fonds Social Européen en faveur de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	67 68	DIRECCTE	Femmes à la recherche d'un Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès des femmes au marché du travail • Assurer une insertion durable, en particulier via la conciliation des contraintes familiales, sociales et professionnelles. • prendre une part active à la nouvelle programmation 2014/2020 	Variable en fonction des actions	2135000	Collectivités territoriales, Services de l'État, Associations, Entreprises, Établissements publics, OPCA.
11	Inscription de la thématique de l'égalité à la Conférence du Rhin Supérieur	Rhin Supérieur	DIRECCTE	Les experts du groupe Economie des 3 pays	Améliorer la prise en compte de l'égalité F/H dans le travail des experts	NS	I	Experts français, suisses et allemands du Groupe Economie de la Conférence du Rhin Supérieur
12	Création d'entreprise au féminin	67 68	projet de création d'entreprise	Futures créatrices d'entreprises	Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)	NS	135976 ⁷	
13	Réflexions prospectives	Alsace	Sgare	Femmes en Alsace	Préparer les futures programmations des fonds européens 2014-2020 et les politiques contractuelles de l'État 2014-2020	I	NC	

- des actions terrain pour mobiliser les femmes vers l'emploi. En partenariat avec les acteurs

⁷ Montant total garanti par le FGIF en 2010.

sociaux et associatifs, il s'agit de mettre en œuvre des actions d'accompagnement vers l'emploi et de favoriser l'inclusion sociale.

2. actions terrains en faveur de l'insertion et de l'emploi								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget ⁸ Estimé DRDFE	Budget ⁹ Estimé Total	Partenariat
14	Contrat mixité Égalité professionnelle	67 68	État	Entreprises	Favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des emplois dans les entreprises	6974	NC	DIRECCTE Pôle Emploi, Acteurs Économiques
15	Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE)	67	CIDFF	Toutes les femmes	Information et accompagnement des femmes vers l'emploi, la formation, la création d'entreprise ou un projet professionnel	14679	34 966 (2011)	Pôle Emploi Missions Locales UTAMS
16	Retour vers l'emploi des femmes seniors	67	Reforme	Femmes seniors	Insertion professionnelle et inclusion sociale des femmes seniors	3500 (en suspens)	NC	Pôle Emploi
17	Préparation à la sortie des femmes en Maison d'arrêt	68	CIDFF	Femmes en maison d'arrêt	Préparer la sortie et l'insertion sociale et professionnelle d'anciennes détenues	3000	NC	SPIP
18	Elles du BTP	68	G7	Femmes sans emploi qui s'orientent vers le BTP	initiation, formation et insertion des femmes dans les métiers du BTP	2000	32000	Fédération du Bâtiment Région Alsace, DDCS 68 AREF BTP Alsace Missions Locales PAIO 68
19	Favoriser l'inclusion sociale et accompagner vers l'emploi	67	Plurielles	Femmes bénéficiaires des minimas sociaux	Suivi vers l'insertion sociale et l'emploi	2000	106000	Pôle emploi Mission Locale Association d'insertion
20		67	Retravailler	Femmes sans emploi	Accompagnement des femmes vers l'emploi	7200	14400	Pôle Emploi Entreprise d'insertion
21		67	G7	Femmes en voie de réinsertion sociale	Acquérir les savoirs de base favorisant l'accès à l'emploi ou à la qualification professionnelle	7200	21956	CPAM, Pôle Emploi Missions Locales REAGIR, Espace et Développement
22		68	CIDFF	Femmes sans emploi	Accompagnement des femmes vers l'emploi	5500	18600	
23		68	CIDFF	Femmes en difficulté	Développer l'information pour faciliter l'insertion sociale et l'accès à l'emploi	6000	NC	

⁸ Les chiffres donnés se réfèrent à la répartition des crédits 2012 du BOP 137

⁹ Les budgets globaux estimés reprennent les montants indiqués sur les bilans 2011 et pour les nouvelles actions, les budgets estimés par les référents

Priorité 4 : Orientation et élargissement des choix

Actuellement, les choix de métiers et d'orientation répondent encore à des critères de genre : carrières sanitaires et sociales : 91% de femmes ; construction : 11% de femmes. Il est donc nécessaire de poursuivre les actions engagées pour ancrer la réalité des élargissements de choix d'orientation auprès des élèves, garçons et filles, des parents et des personnels éducatifs de l'Éducation nationale et des établissements d'enseignement agricole. Pour appuyer les interventions dédiées à cette thématique dans les collèges et lycées, deux prix ont été mis en place, tous deux à l'initiative de l'État. Le Prix pour la Vocation Scientifique et Technique (PVST) ainsi que le Prix pour la Diversification de l'Apprentissage au féminin (PDAF), sont d'excellents vecteurs de valorisation des parcours de jeunes filles ayant fait des choix atypiques. Mais pour une généralisation de l'élargissement des choix, il convient de les rendre plus visibles. C'est pourquoi, un effort particulier va être fait à partir de 2012, pour communiquer sur ces prix, les regrouper autour d'un événement unique et les associer à un prix destiné aux jeunes gens : le Prix masculin pour les carrières sanitaires et sociales. Il sera ainsi possible de véritablement communiquer sur l'élargissement des choix d'orientation pour tous.

Priorité 4 : élargissement des choix d'orientation								
1. Actions institutionnelles pour l'élargissement des choix d'orientation								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
24	Reconduction de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, dans le système éducatif	67 68	Académie de Strasbourg SAIO	Élèves des lycées et collèges	Poursuivre la promotion en faveur de la mixité dans toutes les filières de formation tant pour les jeunes que pour les éducateurs et enseignants et favoriser les partenariats régionaux entre acteurs de l'éducation et du monde professionnel	10 000	162160	DRDFE, Université de Strasbourg, UHA, DRAAF, DDCS Bas-Rhin Et Haut-Rhin
25	Formation et orientation tout au long de la vie	67 68	DRDFE DIRECCTE	Professionnels de l'orientation et de l'insertion	Développer le concept de parcours professionnel, diffuser le principe d'élargissement de choix d'orientation professionnelle	I	I	

2. actions terrains								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
26	Prix de la vocation scientifique et technique des filles P.V.S.T.	67 68	DRDFE	Élèves en terminale	Favoriser l'orientation des filles vers des filières scientifiques et/ou technologiques dans lesquelles elles sont peu nombreuses	20000	30000	Conseil Régional Éducation Nationale (Chargée de mission SAIO)
27	Prix de la Diversification de l'apprentissage féminin PDAF	67 68	CIDFF	Jeunes filles en apprentissage	Sensibiliser les jeunes filles aux possibilités de carrières où elles sont minoritaires	5000	I	Conseil Régional Éducation Nationale Chambre Consulaire
28	Promotion de l'élargissement des choix : les métiers ont-ils un sexe ?	67 68	Académie de Strasbourg	Elèves de la 3ème à la terminale	Lutter contre les stéréotypes sexués en vigueur dans les métiers connotés masculins et féminins Campagne de communication : « les métiers n'ont pas de sexe »			Etablissements scolaires, associations professionnelles et corporatives, CG du Bas-Rhin
29	Promotion de l'élargissement de choix	67 68	CIDFF 67	Élèves, enseignants, parents	Diffuser le concept d'élargissement de choix d'orientation	5000	I	Conseil régional, Éducation Nationale
30	Intervention des chercheuses lors de la fête de la science	67 68	Délégation Régionale Recherche et à la Technologie	Futurs étudiants dans le scientifique	• Témoigner de parcours professionnelles dans le domaine de la recherche scientifique pour encourager cette voie.	Inclus dans la Convention	I	Fête de la science Nef de la science et Jardin des sciences

Priorité 5 : Égalité professionnelle et parentalité

La parentalité a un impact direct sur l'emploi des femmes et sur l'égalité professionnelle. C'est l'un des freins majeurs à l'emploi et à l'avancement de carrière des femmes.

Deux indicateurs qui ont relativement peu varié ces dernières années :

- le taux d'emploi à temps partiel des femmes : 31 % des femmes en Alsace travaillent à temps partiel, 5 % des hommes.
- le taux d'emploi des hommes avec enfant de moins de 12 ans est de 6 points supérieur au taux d'emploi des femmes avec enfant de moins de 12 ans (Eurostat 2008).

C'est pourquoi, en plus des actions déjà existantes, s'est mis en place, à l'issu du SPER, un groupe de travail transversal pour réfléchir à cette thématique et faire des propositions.

Priorité 5 : égalité professionnelle et parentalité								
1. Actions institutionnelles								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
31	Groupe de travail sur l'impact de la parentalité	67 68	DRDFE DIRECCTE		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à la thématiques Faire l'état des lieux des pratiques et proposer des actions innovantes 	AD	AD	Conseil régional, CIDFF 67 et 68
32	Cartographie des modes de garde	67 68	DRDFE	Tout demandeur d'emploi freinés par la garde des enfants	Lever les freins a la reprise d'emploi ou à l'entrée en formation par une meilleure identification / lisibilité des modes de garde adaptées a l'âge des enfants et aux contraintes horaires de la formation ou de l'emploi visé	AD	AD	Conseil général, CAF, Municipalités
33	Atelier Emploi / Parentalité	67 68	CIDFF 67 CIDFF 68	Jeunes parents	Favoriser la reprise d'un emploi ou l'insertion professionnelle par une prise en compte de la parentalité	1000	2650	Pôle Emploi, PMI, CAF

AXE 2 : Égalité sociale et politique

L'accès des femmes aux postes de responsabilité dans la vie civile est encore laborieux (26% des dirigeantes dans les associations sportives), de même que leur participation à de nombreuses activités de droit commun, comme certains sports, par exemple.

Cet état de fait découle principalement de l'effet des représentations et des stéréotypes (aussi bien auprès des femmes que des hommes). C'est pourquoi, le PRSEFH comprend un volet d'actions qui visent à déconstruire les stéréotypes de genre.

Priorité 1 : la déconstruction des stéréotypes sexués

Elle est centrée sur des actions en milieu scolaire et vise à sensibiliser les jeunes à la présence de stéréotypes sexués dans leur schéma de pensée. Il s'agit de leur permettre d'appréhender la réalité et les différences sexuées de manière ouverte et positive sans reproduire les représentations typées associées à chaque sexe. La même méthode peut être adaptée aux publics adultes pour leur permettre d'identifier les stéréotypes parasitant les représentations associées aux différences de sexes.

Priorité 1 : la déconstruction des stéréotypes sexués								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
34	Recensement des ressources documentaires à destination des professionnels de l'animation et de la vie associative	67 68	DRJSCS	Professionnels de l'enfance et de la jeunesse	Enrichir les centres de ressources actuels par un inventaire des outils et productions existants dans le milieu de l'animation et de la vie associative sur les représentations de l'égalité entre les hommes et les femmes.	NS	1800	CRAJEP, CIDFF, réseau Information Jeunesse, Conseil Régional, Associations Intéressées (FDCSC67, Anim'68...)
35	Conception d'un support pédagogique sur l'égalité hommes/femmes	67 68	DRJSCS	Professionnels de l'enfance et de la jeunesse	Concevoir des outils pédagogiques à utiliser dans les formations diplômantes et non diplômantes en direction des animateurs et des directeurs intervenant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire	NS	5000	CRAJEP, CDIFF Conseil Régional
36	Regards croisés sur l'égalité et les discriminations	67 68	DRJSCS	Toute personne	<ul style="list-style-type: none"> Situer les enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Analyser les situations complexes et définir des repères pour la construction de projets cohérents. 	NS	9500	CIDFF- ALDA, Migration Santé Alsace
37	Prise en compte de la thématique Égalité Hommes / Femmes dans l'accueil du public	67 68	Cour d'Appel De Colmar	Femmes et hommes accueillis dans les services	Recenser auprès des services de juridictions, les possibilités de prendre en compte la thématique Égalité Hommes/Femmes.	NS	MIS	L'ensemble des juridictions du ressort de la Cour d'Appel (Haut-Rhin et Bas-Rhin) qui seront à déterminer
38	Sensibilisation et information des agents de la DDCS 67	67	Mission droits des femmes	DDCS, Cité Administrative et grand public	Informers les collègues de la DDCS et de la Cité Administrative, ainsi que le public sur les politiques d'égalité et droits des femmes	NS	NS	DDCS: Direction et CODIR Cité Administrative
39	Sensibilisation des élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole en Alsace à l'égalité Hommes/Femmes	67	DRAAF Alsace	Lycéens et apprentis agricoles	Sensibiliser les élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole à l'égalité homme femme ainsi qu'à la lutte contre les discriminations.	NS	1400	SOS Femmes Solidarité CIDFF, Association SEPIA (Colmar) L'école des parents (Colmar) Ado-sphère de

Priorité 1 : la déconstruction des stéréotypes sexuels								
								l'hôpital de Rouffach

Priorité 2 : favoriser la mixité dans les différents champs de la vie sociale

Priorité 2 : favoriser la mixité dans les différents champs de la société.								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
40	Femmes et sports	67	Mission Droits des Femmes Et Mission Sports	Femmes et jeunes filles Comités sportifs Associations sportives et de quartier Structures d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier l'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives. Permettre à plus de filles et de femmes de découvrir les disciplines sportives dans les quartiers prioritaires. Favoriser la prise de responsabilité des femmes dans les instances des comités sportifs. 	MIS 2000 (sport dans les structures d'hébergement)	NC	Mission Ville de la DDCS, Associations sportives ville vie vacances (VVV), Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) CUS, Délégués du préfet, DRJSCS
41	Le bénévolat sportif féminin s'affiche	67 68	DRJSCS	Bénévoles Sportives alsaciennes	Valoriser le parcours de femmes bénévoles sportives, élues au sein d'association alsaciennes.	NS	MIS	DRDFE Préfecture (organisation remise protocolaire)
42	Favoriser l'accès des femmes aux responsabilités sportives	67 68	DRJSCS	Bénévoles Sportives alsaciennes	Augmenter le nombre de femmes dirigeantes bénévoles dans les clubs, les comités départementaux et les ligues.	NS	5000	DRDFE
43	Parité dans l'attribution des médailles de la Jeunesse et des sports	68	DDCSPP du Haut Rhin		<ul style="list-style-type: none"> Inciter davantage les propositions de candidatures féminines rechercher l'égalité en nombre entre les hommes et les femmes pour l'attribution des médailles 	NS	NC	Mouvement sportif (clubs et comités sportifs) et associations de jeunesse et l'éducation populaire

Priorité 2 : favoriser la mixité dans les différents champs de la société.								
44	Accueil de l'exposition sur l'égalité entre les hommes et les femmes	67	DRFIP	Contribuables	inviter à réfléchir sur les moyens d'assurer l'égalité homme / femme dans tous les aspects de la vie quotidienne	NS	MIS	Rectorat
45	Exposition femmes et (r)évolutions	67 68	Académie de Strasbourg	Tous les partenaires du plan régional stratégique	Transmettre un outil sous forme d'exposition réalisé par des lycéens de l'académie	NS	MIS	Les administrations qui accueilleront l'exposition

Priorité 3 - égalité et parité politique

Malgré la loi sur la parité de juin 2000, le nombre d'élues reste minoritaire. En Alsace, on compte actuellement :

- 2 députées sur 16 députés : une par département
- 23 conseillères régionales sur un total de 47
- 4 sénatrices sur neuf sénateurs
- 30 % des conseillers municipaux
- 2 femmes sur les 3 députés européens alsaciens

Priorité 3 : favoriser la parité politique								
	Actions	Dép	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
46	Citoyennes en marche vers la parité	68	Femmes d'Alsace	Élu et femmes susceptibles d'être candidates	Sensibiliser les élus, former et valoriser les femmes pour qu'elles s'engagent dans la politique	1000	NC	

4.2 - OBJECTIF 2 : Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes

3^e PLAN TRIENNAL INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

AXE 1 : Plan de lutte contre les violences

Les violences faites aux femmes n'ont pas diminué, on a même vu ces dernières années une recrudescence de dépôts de plaintes, probablement dues à l'impact des campagnes nationales d'information. C'est pourquoi le Plan Interministériel 2011/2013 de lutte contre les violences faites aux femmes est d'une actualité pressante. Ce plan prévoit :

- l'information du public et des professionnels : diffusion des campagnes d'information nationales
- des formations spécifiques des professionnels de la région
- l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences
- la prise en charge des auteurs de violences : un dispositif spécifique dans chaque département
- le soutien aux lieux neutres médiatisés et labellisés de la région
- la mise en place d'un réseau d'acteurs publics et associatifs piloté par un référent départemental
- la mise en place d'un accueil de jour (appel à projet en 2012 et sélection au niveau national)

La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite également, en plus des actions terrain, un investissement important des chargées de mission départementales dans les différentes instances décisionnaires (cf. tableau ci-dessous)

Nous avons réparti les différentes actions menées au travers de trois priorités :

Priorité 1 : l'accueil, l'écoute et l'orientation

Il s'agit de mettre en place sur l'ensemble du territoire des lieux capables d'accueillir les femmes victimes de violences (avec ou sans enfant) pour leur apporter un abri temporaire, un hébergement éventuel, un cadre sécurisant et toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin (médical, juridique, administratif, ...)

Priorité 1 : accueil, écoute et orientation								
1. Actions institutionnelles								
	Actions	Dép.	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
47	Participations aux réunions administratives et aux comités de pilotage, hors association et organismes de formation (sauf CIDFF)	67 68	Mission droit des femmes DDCS 67 et DDCSPP 68	Instances départementales	Informers les partenaires sur les politiques Égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences. Se faire identifier comme une personne-ressource en matière d'égalité (politiques publiques)	MIS	NS	DRDFE Cabinet du Préfet, services de l'État (justice, éducation nationale...) Collectivités territoriales CIDFF

2. Actions de terrain								
48	Accueil téléphonique et permanence pour les femmes victimes de violences	67 68	SOS Femmes Solidarité Soutien Femmes Battues	Femmes victimes de violences conjugales	Accompagner et soutenir les femmes victimes de violences. Écoute téléphonique et accueil sur l'ensemble de chaque département	26209	93250 65554	Réseau de Partenaires
49	Accueil des femmes victimes de violences à l'Hôtel de Police Strasbourg	67	DDSP	Victimes de violences	<ul style="list-style-type: none"> accueil et orientation en urgence vers le pôle accueil des victimes de l'Hôtel de Police. Évaluer la situation globale de la victime pour trouver une solution aux problèmes urgents 	NS	MIS	Accord SOS Aide aux habitants Viaduc 67
50	Assurer les astreintes des points accueil victimes: Hôtel de Police	67	Accord SOS aide aux Habitants Viaduc 67	Femmes victimes de violences	Prise en charge, soutien et accompagnement des femmes victimes de violences	1000 1000 1000	82667 15252 14580	Police Nationale A. Accord aux Habitants Justice

2. Actions de terrain								
51	Permanence violences conjugales : Vallée de la Bruche	67	CIDFF	Femmes victimes de violences intrafamiliales	Accueillir, informer et accompagner les victimes de violences et sensibiliser les habitants à cette thématique	5700	NC	Collectivités Territoriales, Police, Gendarmerie, Collèges
52	Accueil de jour pour femmes en situation de grande précarité	67	Home Protestant	Femmes victimes de violences En grande précarité	- Offrir un lieu sûr pour se poser - Permettre un accès aux informations nécessaires	2000	206558	Associations
53	Projet accueil de jour départemental	67 68	DRDFE	Femmes avec ou sans enfant vivant une situation très précaire suite à une rupture ou ayant subi des violences familiales ou conjugales	Financer un accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans chaque département, de manière à ce qu'elle puisse disposer d'une structure de proximité ouverte durant la journée pour les accueillir, les informer et les orienter, d'ici à 2013.	AD	NC	DDCS et DDCSPP, Associations Cabinet du Préfet, Conseil général 67 et 68

Priorité 2 : accompagnement des femmes victimes de violences, des auteurs et des enfants témoins ou exposés à ces violences

Pour prévenir les violences, circonscrire leurs effets sur les enfants et éviter la récurrence, les actions du PRSEFH portent à la fois sur les victimes, mais prévoit également la prise en charge des auteurs et des enfants témoins ou exposés à ces violences. Enfin, l'accompagnement des femmes victimes de violences vise également à aider les femmes à sortir de leur position de victime pour renouer avec leur parcours de vie.

Priorité 2 : accompagnement de femmes victimes, des auteurs et des enfants témoins								
	Actions	Dép.	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
54	Accompagnement des femmes hébergées en urgence	67	Home Protestant	Femmes et enfants en situation précaire et victimes de violences	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi psychologique et social des femmes en grande précarité et victimes de violence. • Accompagnement vers l'autonomie. 	1000	55500	Police, Justice, Gendarmerie
55			Toit Haguenovien			2000	NC	
56	Accompagnement des victimes de violences Intrafamiliales	67	Regain	Femmes et enfants victimes de violences	Soutien à la reconstruction personnelle	6000	169000	Police, Justice, Gendarmerie
57	Prise en charge des enfants témoins de violences P'tits Yeux P'tites Oreilles PYPO	67	Regain	Enfants témoins et/ou victimes	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et prise en charge des enfants témoins et/ou victimes de violences intrafamiliales 	2000	111152	Police, Justice Gendarmerie Associations
58	Suivi des auteurs pour prévenir la récurrence	67 68	Regain	Auteurs de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales à sortir du cycle des violences pour prévenir la récurrence. • Suivi et accompagnement des auteurs de violences conjugales 	2500	61277	Police, Justice Gendarmerie
			Accord			1000	60359	
			Espoir					
59	Dispositif des téléphones portables d'alerte pour les femmes en très grand danger	67	Procureur du TGI de Strasbourg	Bénéficiaires des TPA	Assurer la protection et l'intervention rapide des femmes en très grand danger	NS	38000	Police, Justice, Gendarmerie Associations
60	Suivi des bénéficiaires des téléphones portables d'alerte (TPA)	67	Viaduc 67 SOS aide Aux Habitants	Bénéficiaires des TPA	Renforcer la protection des femmes en très grand danger, victimes de violences conjugales, demeurant dans le Bas-Rhin	2000	10840	Police, Justice, Gendarmerie Associations
61	Groupe de parole	67 68	Planning Familial	Victimes de viols et de mariages forcés	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de parole et cadre sécurisé pour la prise en charge de femmes victimes de viol - Accompagnement et recherche d'hébergement 	2000	7397	Réseau de Partenaires

Priorité 2 : accompagnement de femmes victimes, des auteurs et des enfants témoins								
					hors département (mariages forcés)			
62	Sensibilisation à l'égalité hommes femmes au sein des structures d'hébergement	68	DDSCPP	Femmes, hommes, enfants pris en charge dans les CHRS Du Haut Rhin.	L'hébergement comme opportunité de développer de nouvelles positions dans les relations femmes/hommes	I	NC	Le réseau des associations d'hébergement Dans le département. CMD, CIDFF

Priorité 3 : la formation et l'information

L'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences, mais aussi des enfants témoins ou des auteurs relèvent d'une approche spécifique. Il s'agit pour la plupart de situations complexes où les violences côtoient l'affectivité des liens familiaux et où les nécessités matérielles interfèrent avec les enjeux sociaux. C'est pourquoi, il a été élaboré avec des professionnels, des modules de formation adaptés et destinés aux agents de la Police, de la Gendarmerie et des travailleurs sociaux. Dans la même optique, des outils d'information ont été conçus et édités : un répertoire et une carte des dispositifs d'accueil dans le Bas-Rhin ainsi qu'un document présentant une enquête réalisée auprès de 2 500 femmes victimes de violences dans le Bas-Rhin.

Pour compléter ce volet formation, des interventions en milieu scolaire (lycées et collèges), mises en place dans le cadre de la Convention avec l'Éducation nationale, pour sensibiliser les élèves au respect mutuel et leur apprendre à établir des relations garçons filles dénuées de violence.

Enfin, des actions d'information vers le grand public, relais des campagnes nationales sont également réalisées, notamment à l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Priorité 3 : la formation et l'information								
	Actions	Dép.	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
63	Les violences intrafamiliales: formation destinée à la Police et à la Gendarmerie	67	CIDFF	Police	Information sur les spécificités des violences faites aux femmes pour optimiser l'accueil des victimes	1000	NC	Police, Gendarmerie
64	Formation des professionnels sur les violences sexistes	68	CIDFF	Public pluridisciplinaire	Amélioration de l'accueil et de la prise en charge du réseau des victimes autour de la lutte contre les violences	2000	7000	DDCS, Justice, Police, Gendarmerie Ordre des Médecins...
65	Formation des fonctionnaires de police de la DDSP à la problématique des violences conjugales	67	DDSP	Police	<ul style="list-style-type: none"> • Asseoir des pratiques professionnelles appropriées et pérennes. • S'inscrire dans la politique pénale définie par le Parquet. • Connaître les partenaires, leurs compétences et les 	NS	8900	Parquet de Strasbourg DRDFE CIDFF SOS Femmes Solidarité ACCORD, Regain

Priorité 3 : la formation et l'information								
					modalités d'exercice de ce partenariat			
66	Relations filles-garçons et violences	67	Région de gendarmerie d'Alsace et Rectorat Strasbourg	Collégiens et lycéens	Information / prévention à destination des adolescents (collégiens et lycéens)	NS	MIS	Associations Acteurs sociaux du milieu éducatif
67	Formation des militaires de la gendarmerie des brigades de protection des familles	Gendarmerie	Région de gendarmerie d'Alsace et Rectorat Strasbourg	Militaires référents violences familiales	Préparer les gendarmes à accueillir, orienter et faire face aux situations de violences intrafamiliales	NS	MIS	
68	Renforcer le suivi et le soutien apportés aux actions culturelles organisées par ou pour les femmes	67 68	DRAC Alsace	Structures d'insertion sociale et professionnelle Associations de médiation culturelle Centres socio-culturels Services éducatifs	Développer l'émancipation des femmes et la prévention contre les violences faites aux femmes par le biais de pratiques artistiques ou culturelles réalisées dans le cadre d'ateliers	NS	MIS	
69	Observatoire départemental des violences	67	Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	Grand public et partenaires institutionnels	Sensibiliser aux violences faites aux femmes par une information précise et chiffrée	8500 ¹⁰		
70	Répertoire des dispositifs d'accueil des femmes victimes de violences	67	Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	Institutionnels, professionnels, victimes et grand public	Recenser les dispositifs d'accueil des femmes victimes de violences sur le département	500		

AXE 2 : Prévention et lutte contre les effets de la prostitution

La France a signé en 2011 une résolution réaffirmant sa position abolitionniste en matière de prostitution. La Ministre aux Droits des Femmes, Madame Najat Vallaud Belkacem a, dès sa prise de fonction, souligné l'importance qu'elle attachait à cette position. Pour atteindre cet objectif, il convient d'une part, de prévenir l'entrée des jeunes en prostitution (actions éducatives) et d'autre part, d'aider les personnes prostituées à s'extraire de cette situation. Parallèlement, on ne peut négliger les enjeux de santé publique liés à la prostitution. C'est dans ces trois directions que nous travaillons avec les associations sur le terrain.

¹⁰ Crédits État 2010 (BOP 137) pour l'observatoire et la réalisation du document

AXE 2 : Lutte contre les effets de la prostitution								
	Actions	Dép.	Porteur Du Projet	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
71	Lutte contre les effets de la prostitution	67	Pénélope	Personnes prostituées	Prévention de santé publique: accueil mobile et itinérant en direction des personnes prostituées et en situation de précarité	18300	61797	Associations
			Mouvement Du nid		- Accompagnement pour l'insertion des personnes prostituées - Action de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes	45250	104197	Associations
		68	Mouvement Du nid		Accueil, écoute et accès aux soins pour prostituées	33257	NC	Associations

4.3 - OBJECTIF 3 : Promotion et accès aux droits des femmes, à la dignité de la personne et à la santé

L'égalité de fait et l'accès à l'autonomie pour chaque femme repose sur un accès libre et facile à ses droits : droits civils, familiaux, droit du travail et droit à la santé. L'accès aux droits s'avère plus difficile pour les femmes migrantes et étrangères (difficultés sociolinguistiques et culturelles). C'est pourquoi, certaines de nos actions s'adressent de manière spécifique à ces publics.

AXE 1 : L'accès aux droits

Priorité 1 : Mission générale d'information et d'accès aux droits								
	Actions	Dép.	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
72	Mission d'information sur les droits	67	CIDFF	Tout public en priorité les femmes. Permanence à Strasbourg et Mulhouse, mais aussi dans le 67 à Haguenau, Bischwiller et dans le 68 à Thann, Saint Louis et Masevaux	Information globale et polyvalente sur les droits	55240	57950	
		68	CIDFF			30401	32670	
73	Mise en place d'adultes relais pour les femmes des quartiers sensibles	67	SOS aide aux Habitants	Personnes Précaires et exclues (Neuhof,Meinau)	- Action contre l'exclusion et l'isolement des habitants - Favoriser la participation dans la vie du quartier	1000	52006	Réseau des acteurs concernés

Priorité 1 : Mission générale d'information et d'accès aux droits								
74	Permanence d'accès aux droits	67	CIDFF	Femmes étrangères (Sélestat)	Informé sur les droits : la vie professionnelle, familiale et sociale pour favoriser l'intégration	2500	7000	Ville de Sélestat, et UTAMS

Priorité 2 : Accès aux droits et accompagnement social pour les femmes migrantes								
	Actions	Dép.	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
75	Insertion sociale pour les femmes	67	Plurielles	Femmes d'origine étrangère ou en précarité	Aider à l'insertion sociale des femmes	1000	89200	Associations d'insertion
76	Accompagnement social	68	ASTI	Femmes immigrées (Colmar)	Informé et accompagner des résidents étrangers afin de favoriser leur accès aux droits communs	1000	NC	CAF Ville de Colmar
77	Mobilisation et accès aux droits au quartier Drouot	68	CIDFF	Quartier Drouot, Mulhouse	Informé, orienter et soutenir les femmes et les familles dans la vie quotidienne (fonction parentale, droits et devoirs)	7004	86073	Ville de Mulhouse, Accès
78	Guides pour les femmes issues de l'immigration	67	DDCS	Femmes d'origine étrangère	Donner une information claire, précise sur les droits et les devoirs en France. Guide édité en 4 langues : turc, russe, anglais et français	MIS	7500	Copec

AXE 2 : Santé

L'accès à la contraception et, en cas de besoin, à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), constituent les grandes particularités de la santé des femmes. L'éducation et plus particulièrement l'éducation à la sexualité, telle qu'elle est prévue par les textes (loi du 04/07/2001 à propos de l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires), doit permettre d'améliorer la situation actuelle (les 18 – 24 ans représentent la tranche d'âge où le nombre d'IVG est le plus élevé et n'a pas beaucoup diminué ces dernières années).

Axe 2 Santé								
	Actions	Dép.	Pilote	Public visé	Objectif	Budget Estimé DRDFE	Budget Estimé Total	Partenariat
79	Accès santé pour les femmes migrantes	67	Migration Santé Alsace	Femmes migrantes	Accueil, information et suivi médico-social des femmes migrantes (en langue d'origine)	2000	I	Réseau des acteurs Concernés
80	Prévention des grossesses non désirées et des risques sexuels	67-68	ARS Alsace	Jeunes	Mobiliser les structures accueillant des jeunes en situation de rupture, et déterminer les zones prioritaires d'intervention	NS	I	Conseil Régional 67 Et 68, MFPD 67 et 68, Info Ados, AIDES, Missions Locales, Centres socio culturels, PAEJ, PJJ, Maison des Adolescents
81	Éducation à la sexualité dans les établissements scolaires	68	ARS Alsace	Établissements scolaires	Conclure un partenariat régional entre personnels éducatifs, personnels de santé scolaire, et intervenants extérieurs, les services de l'État, pour veiller à l'application sur tout le territoire des dispositions prévues par la loi du 04/07/2001 à propos de l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires	NS	I	Conseil Général 67 et 68 Éducation Nationale, PFPF 67 et 68, Info Ados
82	Améliorer l'accueil sur le plan sanitaire des femmes à la rue	68	Service d'urgence sociale	Femmes en attente d'hébergement stable	Mettre en place les conditions d'un bon accès à l'hygiène et au bien être sur une base régulière et sans démarche particulière pour les femmes s'adressant à SURSO	NS	I	DDCSPP : CDMEF et ISSL Recherche de sponsors : Chaîne hôtelière, grande distribution, ville de Mulhouse

5. LE DEPLOIEMENT DU PRSEFH

1. 2012 : la mise en place : le réseau, les actions, le comité de suivi et la communication du PRSEFH
2. 2013 : suivi, pilotage et élargissement du PRSEFH aux collectivités territoriales, aux chambres consulaires, aux organisations syndicales...
3. 2014 : consolidation du PRSEFH

6. LA COMMUNICATION¹¹

Le plan de communication de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité pour 2012/2014 devra s'articuler autour du Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'objectif principal est de faire connaître le PRSEFH en donnant plus de lisibilité à l'ensemble des actions sur ces thématiques afin de sensibiliser et de promouvoir les trois axes majeurs :

1. l'égalité professionnelle, sociale, économique et politique
2. la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes
3. l'accès aux droits

Le plan de communication s'organise autour de quatre temps forts :

1- Les deux événements nationaux à relayer sur le plan local :

→ Le 25 novembre 2012 : focus sur l'un des trois événements :

- la formation spécifique des agents de l'État (Police et Gendarmerie) pour améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences
- le dispositif innovant destiné aux enfants témoins et exposés aux violences intrafamiliales (P'tits Yeux P'tites oreilles PYPO de l'association REGAIN à Strasbourg)
- l'inauguration d'un accueil de jour à Colmar. Celui-ci devrait voir le jour au dernier trimestre 2012 pour être le socle central des dispositifs du Haut-Rhin d'accompagnement et de lutte contre les violences faites aux femmes

→ le 8 mars 2013 : inauguration d'une exposition construite par les référents égalité des services de l'Etat.

Cette exposition aura pour thématique l'égalité professionnelle, économique et sociale entre les femmes et les hommes.

Elle serait la consolidation du travail des référents égalité. A eux de proposer (et de financer prix moyen d'environ 300 € TTC) chacun un panneau pour valoriser une position, un métier, un rôle de femme qui soit à la fois, hors cliché et en rapport avec leur service.

Ces projets de panneaux pourraient être réalisés par le webmestre du pôle de la communication pour aboutir à 10 ou 12 panneaux au total. Il faut prévoir des panneaux d'utilisation facile (transport et montage) afin que l'exposition puisse tourner sur plusieurs mois en région Alsace : Préfecture de région et Préfecture du Haut-Rhin, les sous-préfectures, différents services de l'État dont la cité administrative, services du Rectorat, de Pôle Emploi, de l'ARS, de la Police et de la Gendarmerie, l'ENA, etc ..

¹¹ Ce plan a été élaboré en avril 2012 en collaboration avec Madame CHEVALIER, responsable de la communication interministérielle

2. Le lancement officiel du PRSEFH

Le PRSEFH a pour vocation d'être communiqué sur le territoire régional afin de rendre visible l'ensemble des actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le diagnostic de situation comparée entre les femmes et les hommes en Alsace, réalisé par le Service du suivi et de l'évaluation des politiques publiques en lien avec l'INSEE, peut servir de support à la présentation du plan construit en cohérence avec les constats du diagnostic. Cet événement pourrait se conclure par la signature officielle du PRSEFH par Monsieur le Préfet de Région, en présence de la la Ministre des Droits des femmes ou de son représentant.

Cet événement pourrait se dérouler en octobre et faire l'objet d'une communication médiatisée.

Un quatre pages présentera l'essentiel de la démarche du PRSEFH. Il sera diffusé à l'ensemble des services, des partenaires et mis sur le site internet de la préfecture de Région.

3. La remise unique des prix : valorisation de l'élargissement des choix d'orientation

Pour la première fois, les prix concernant les jeunes filles, le Prix pour la vocation scientifique et technique (PVST) et le Prix pour la diversification de l'apprentissage au féminin (PDAF) seront placés sous une thématique commune, l'élargissement des choix d'orientation et, de plus, associés à un prix masculin, le Prix des carrières sanitaires et sociales au masculin.

Cette remise des prix se fera en partenariat avec le Conseil Régional, le Rectorat et la Direccte et donnera lieu à une communication commune. Elle se déroulera dans le Bas-Rhin le 12 janvier, probablement à l'Aubette (Strasbourg).

7. LES MODALITES DE SUIVI DU PRSEFH

Le comité de suivi

Présidé par le Préfet de Région ou son représentant et constitué des référents et de la DRDFE, le comité de pilotage, réuni deux fois par an, est chargé :

- d'assurer le suivi des actions à travers notamment des indicateurs précis,
- de favoriser l'échange, la capitalisation et la promotion des bonnes pratiques,
- de faciliter la mutualisation entre les services

Le rôle de la délégation

- la déléguée régionale coordonne la mise en œuvre du PRSEFH et en suit la réalisation. Elle peut initier la mise en place d'un outil de veille sur la situation comparée des femmes et des hommes dans la région pour contribuer à l'élaboration d'un diagnostic qualitatif et quantitatif annuel.
- Les chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, contribuent, sous l'autorité des Préfets, au suivi et à la mise en œuvre des actions départementales déclinant le PRSEFH.

L'évaluation

La mesure de l'impact du PRSEFH sera appréciée par le biais d'une enquête régionale annuelle auprès des acteurs locaux engagés dans le PRSEFH.

Un point annuel sur l'état d'avancement du PRSEFH sera présenté en CAR.

8 LES FICHES ACTIONS

TABLE DES ACTIONS

Objectif 1 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale

Axe 1 : L'égalité professionnelle et économique

Priorité 1 : L'État exemplaire

Action 1 : Favoriser l'évolution de la carrière

Rappel des principaux constats

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement est un ministère qui accueille des Ingénieurs issus de 3 ministères (Équipement , Agriculture et Industrie) à dominante très technique.

Les cadres de la DREAL qui portent les enjeux Développement Durable, sont pour le plus grand nombre des ingénieurs de formation Technique de sexe masculin. La place de la femme depuis son accès par voie de concours aux écoles d'ingénieurs de la fonction publique et tout au long de sa carrière, n'est pas identique à celle de l'homme.

Objectifs

Analyser la situation en Alsace, pour favoriser l'évolution de carrière des techniciennes et ingénieurs employées par le MEDDTL et occupant un poste en Région Alsace.

Description de l'action engagée

- Piloter un groupe de travail sur les causes du constat, en partenariat des DDT 67 et 68 , SNS et DRH du ministère
- Programmer une action d'information sur les possibilités (et conditions) d'évolution de carrière des techniciennes du Meddttl
- Programmer une formation pour accompagner les techniciennes invitées à passer devant un jury technique dans le cadre d'une promotion.

Public cible

Techniciennes et Ingénieurs du MEDDTL (issues de l'un des 3 ministères Équipement, Agriculture et Industrie)

Pilote de l'action

Brigitte OFFNER
Secrétaire Générale de la DREAL Alsace

Partenaires envisagés

- DRH – service des relations sociales du MEDDTL
- Responsable ressources humaines de la DREAL Alsace et son adjoint chargé d'établir le bilan social de la DREAL Alsace

DRDFE

Territoire

Région Alsace

Calendrier

Constitution du groupe de travail : 1er semestre 2012

Programmation d'une action d'information et sensibilisation : 2eme semestre 2012

Programmation d'une action de formation pour se préparer à un jury technique : 1er semestre 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Décision de constitution du groupe de travail
- Invitation à la réunion de sensibilisation
- Cahier des charges de la formation à l'entretien devant un jury technique

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes participant au groupe de travail , aux réunions de sensibilisation et à la formation.

Budget et financement

Budget déplacement DRH et Formations : 5 000 €

Modalités de la déclinaison départementale

Ce projet prend en compte la participation des 2 DDT (67 et 68) et du SNS

Service

DREAL Alsace

2 route d'Oberhausbergen - Strasbourg

03 88 13 05 70

brigitte.offner@developpement-durable.gouv.fr

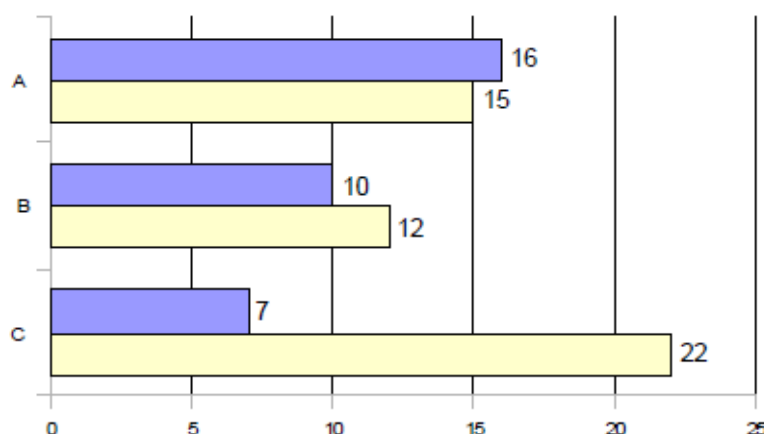
Action 2 : Mettre en œuvre des outils et des procédures d'information sur la carrière et la situation administrative au sein de la DRAC

Rappel des principaux constats

Concernant la catégorie A, les agents de sexe féminin sont presque aussi nombreux (15) que ceux de sexe masculin (16). **Néanmoins, il convient de souligner que presque la moitié de l'ensemble du personnel masculin (48,5%) affecté à la DRAC relève de la catégorie A, contre un peu plus du tiers de l'ensemble du personnel féminin (30,6%).**

Par ailleurs, près de la moitié (44,9%) de l'ensemble des femmes relève d'un corps de catégorie C contre moins d'un quart de l'ensemble des hommes (21,2%). Celles-ci représentent, à elles seules, plus du quart des effectifs de la DRAC.

La catégorie B est quant à elle représentée par quasiment autant d'hommes (10) que de femmes (12), soit environ le tiers des effectifs masculins (30,3%) et près d'un quart des effectifs féminin (24,5%).



On constate que sur 9 agents exerçant leurs missions à temps partiel, seulement 2 sont des hommes.

Objectifs

Parvenir, le cas échéant, à diminuer et prévenir les décalages qui pourraient être constatés entre la carrière des hommes et celle des femmes affectés à la DRAC

Description de l'action engagée

A la DRAC, des statistiques déclinant par catégorie le nombre d'agents hommes/femmes sont effectuées chaque année. Il est envisagé d'effectuer un comparatif sur les 5 dernières années de l'évolution du nombre d'hommes et de femmes occupant des fonctions à responsabilité. A noter néanmoins que les décisions liées à la nomination et à la promotion des agents relèvent de l'administration centrale, ce qui limite la marge de manœuvre à l'échelon régional.

Par ailleurs, il paraît opportun de définir des éléments de langage (plaquette d'information, entretiens spécifiques sur le déroulement de carrière), afin de conseiller au mieux les femmes dans l'évolution de leur carrière, et ce notamment dans le cadre d'un projet de congé parental ou encore une mise à disposition pour élever un enfant.

En outre, il semblerait souhaitable de déconcentrer encore davantage les stages organisés à Paris et de renforcer le nombre de formations interministérielles, dans la mesure où certaines femmes ont exprimé le regret de ne pouvoir suivre l'ensemble des stages qui leur seraient utiles (et ce y compris dans le cadre de la préparation à des concours ou examens professionnels), en raison de leurs impératifs familiaux qui limitent leurs possibilités de déplacement.

A noter qu'un responsable chargé de la prévention des discriminations a été nommé dans chaque service déconcentré du ministère. Par ailleurs, l'administration centrale a fait appel à un organisme spécialisé en vue de dresser une cartographie des différents risques de discriminations et d'émettre des préconisations, dans le cadre de son engagement dans la procédure de certification AFNOR pour obtenir le label Diversité.

Public cible

Les agents de la DRAC Alsace

Pilote de l'action

Mme Christelle CREFF-WALRAVENS
Directrice régionale adjointe

Partenaires envisagés**DRDFE****Territoire**

Strasbourg et Colmar, lieux d'affectation des agents de la DRAC mis à disposition

Calendrier

Avril 2012 : élaboration et diffusion de la plaquette d'information (les droits et leurs conséquences –temps partiel, congé parental- les ressources et les formations etc.)
Septembre 2012 : développement et généralisation de l'accès aux formations interministérielles

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Des objectifs avec des indicateurs seront définis en liaison avec le contrôleur de gestion

Indicateurs de réalisation et d'impact

évolution de la répartition hommes/femmes par catégorie, évolution de la proportion du nombre de formations déconcentrées et organisées à l'échelon interministériel

Budget et financement**Modalités de la déclinaison départementale****Service**

DRAC Alsace
palais du Rhin – 2, place de la République – 67 082 STRASBOURG cedex
03 88 15 57 11
christelle.creff@culture.gouv.fr

Action 3 : Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale

Rappel des principaux constats

La parentalité est souvent à l'origine de choix professionnels. Pourtant il reste un manque d'information de certains agents sur les avantages et les inconvénients de certains dispositifs (temps partiel, prestations d'action sociale...) et une inégalité de diffusion des informations auprès des agents d'un ministère/service à l'autre

Objectifs

- Assurer une égale information, la plus complète possible, des jeunes parents sur les dispositifs communs d'aide à la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle
- Leur permettre de faire un choix éclairé entre les modes d'organisation possibles pour la gestion conjointe de leur famille et de leur carrière en connaissant mieux les droits
- Faciliter l'accès aux aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Description de l'action engagée

- **Étape 1** : réaliser un état des lieux des guides existants sur les mesures d'aide aux agents ayant à leur charge des enfants en bas âge (ministériels et autres)
- **Étape 2** : sous réserve des conclusions de l'état des lieux, élaborer un guide d'information sur les dispositifs existants et communs à tous les agents de l'État concernant l'aide à l'accueil du jeune enfant, en vue de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des jeunes parents (carrière, réduction et aménagement du temps de travail, aides financières et matérielles...)
- **Étape 3** : diffusion par mobilisation des réseaux RH partenaires

Public cible

Fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ayant des enfants en bas âge

Pilote de l'action

PFRH – conseillère action sociale et environnement professionnel

Partenaires envisagés

- Services de ressources humaines et d'action sociale des services déconcentrés de l'Etat
- SRIAS (section régionale interministérielle d'actionsociale)

DRDFE

Territoire

Alsace

Calendrier

2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Groupe de travail interministériel et validation par les responsables et correspondants RH

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de services ayant mis en place la procédure d'information des agents et de diffusion du guide

Budget et financement

Une allocation de crédits pourrait permettre d'assurer une impression des guides pour sa diffusion, ce qui serait sans doute apprécié par les services destinataires ;
Néanmoins, l'élaboration et la diffusion du guide ne nécessite pas nécessairement un budget : il peut tout à fait être diffusé en version dématérialisée, à charge des services RH qui le souhaitent d'en assurer une impression pour leurs agents.

Modalités de la déclinaison départementale

Service

SGARE – Plate-forme d'appui interministériel à la GRH (PFRH)

5 place de la république 67073 STRASBOURG

03 88 21 62 73

plate-forme-grh@alsace.pref.gouv.fr

Action 4 : Développer une politique d'action sociale en faveur du développement des modes de garde des enfants

Rappel des principaux constats

La parentalité entraîne parfois des interruptions ou des réductions de temps de travail non choisis, à cause de l'absence ou l'insuffisance des modes de garde en termes de localisation, de temps ou d'horaires d'accueil, ou encore de qualité du mode de garde attendue par les familles.

Elle entraîne également, dans une certaine mesure, de l'absentéisme au travail lié à une défaillance imprévue ou une perte soudaine du mode de garde, imposant à l'un des parents de s'absenter du travail pour garder son enfant (ex. congés annuels ou maladie de l'assistante maternelle, ou encore reprise d'une activité professionnelle de l'un des parents qui jusque-là assurait la garde de l'enfant).

Objectifs

4. Développer la politique de réservation de berceaux en crèches inter entreprises pour les agents de l'État.
5. En particulier : développer la connaissance des possibilités d'accueil en urgence des enfants en cas de perte subite du mode de garde.

Description de l'action engagée

- **Étape 1** : en 2012, 13 berceaux ont été réservés en Alsace, dans le cadre du lancement d'une politique locale interministérielle d'aide à la famille, dans les villes de Colmar, Molsheim et Illkirch-Graffenstaden (seules offres disponibles à cette date). Le barème d'attribution des places retenu favorise l'accès aux places en crèche aux familles monoparentales et aux mères se trouvant sans solution de garde à la fin d'une interruption de travail liée aux enfants (congé maternité ou parental) ; dans une moindre mesure, il favorise également les familles nombreuses.
- **Étape 2** : développer cette politique en augmentant le nombre de places réservées et en diversifiant l'offre en terme de territoires (Strasbourg et Mulhouse par ex.) en 2013 et en 2014.
- **Étape 3** : assurer une bonne communication du dispositif auprès des agents mais aussi auprès des relais internes tels que les assistants sociaux des personnels pour développer le recours à l'accueil en urgence des enfants dont le mode de garde habituel se trouve soudainement défaillant et de ce fait, gêne la poursuite normale de l'activité professionnelle de l'un des parents.

Public cible

Fonctionnaires et agents non titulaires de l'État ayant des enfants de moins de 4 ans

Pilote de l'action

PFRH – conseillère action sociale et environnement professionnel

Partenaires envisagés

6. Crèches inter-entreprises
7. CAF
8. Réseau des correspondants RH et des assistants sociaux des personnels

DRDFE

Territoire

Alsace

Calendrier

2012-2015

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Commission « petite enfance » de la SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale)

Indicateurs de réalisation et d'impact

Suivi statistique des accueils en crèche, étude de la population bénéficiaire.

Budget et financement

Ces réservations sont financées par des crédits du BOP 148 – Fonction Publique, piloté par le DGAFP (Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique), au titre des politiques sociales interministérielles au bénéfice des agents de l'État.

Modalités de la déclinaison départementale

Projet mené sur l'ensemble de la région

Service

SGARE – Plate-forme d'appui interministériel à la GRH (PFRH)

5 place de la république 67073 STRASBOURG

03 88 21 62 73

plate-forme-grh@alsace.pref.gouv.fr

Action 5 : Module de formation/information sur la parité hommes/femmes

Rappel des principaux constats

Manque d'information de certains agents sur les avantages et les inconvénients de certains dispositifs (temps partiel, prestations d'action sociale...)

Inégalité de diffusion des informations auprès des agents d'un ministère/service à l'autre.

Objectifs

Former/informer les gestionnaires RH et/ou autres publics sur les problématiques relatives à la question de la parité hommes/femme.

Description de l'action engagée

La/les action(s) (formation ou information) s'inscriront dans le cadre du plan d'actions de formation 2013.

Public cible

Gestionnaires RH – encadrement intermédiaire.

Pilote de l'action

PFRH
Conseillère Formation

Partenaires envisagés

Prestataire de formation à identifier (CIDF ?)

DRDFE

Définition de la commande (contenu de la formation/information,...)

Territoire

Alsace

Calendrier

2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Évaluation à l'issue de la/les action(s).

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de candidatures – nombre d'actions mises en place

Budget et financement

BOP 148 « fonction publique »

Modalités de la déclinaison départementale

Sans objet (l'ensemble des gestionnaires RH et encadrants, qu'ils soient dans un service départemental ou régional, sera concerné)

Service

Service régional : SGARE – Plate-forme d'appui interministériel à la GRH (PFRH)

adresse : 5 place de la république 67073 STRASBOURG

téléphone : 03 88 21 62 73 – 03 88 21 60 41

mail : pfrh-formation-interministerielle@alsace.prf.gouv.fr

Action 6 : État des lieux de la féminisation de la gendarmerie en Alsace

Rappel des principaux constats

En 1972 : la gendarmerie recrute ses premiers personnels féminins (au titre du service national : emplois administratifs) ;

En 1979 : la gendarmerie ouvre des postes au titre des spécialités emplois administratifs et d'état-major (soutien au profit des unités opérationnelles de la gendarmerie) ;

En 1983 : l'accès des femmes aux carrières d'officiers de gendarmerie et de sous-officiers de gendarmerie est ouvert (emploi opérationnel) ;

En 1998 : création des postes de gendarmes adjoints volontaires (affectation dans les unités opérationnelles ou de soutien au titre de compétences particulières).

Taux de féminisation de la gendarmerie en Alsace : **17,6 %** (chiffre supérieur à la moyenne nationale)

Taux de féminisation des unités opérationnelles en Alsace : **16,3 %** (chiffre supérieur à la moyenne nationale)

- **Officiers de gendarmerie (féminins) : 2 (1,8 %)**

Officiers supérieurs : 0

Officiers subalternes : 2

- **Officiers du corps de soutien technique et administratif (féminins) : 5 (71,4 %)**

Officiers supérieurs : 0

Officiers subalternes : 5

Les officiers des deux corps sont recrutés par voie de concours externes ou internes. Sans pour autant être promu au grade supérieur, ils sont assujettis à une mutation tous les 3 – 4 ans (mutation nationale).

L'avancement aux grades d'officiers supérieurs est une décision qui relève de l'échelon central, sur la base du volontariat.

- **Sous-officiers de gendarmerie (féminins) : 209 (14,6 %)**

Gendarmes : 137

Maréchaux-des-logis-chefs : 44

Adjudantes : 20

Adjudantes-chefs : 8

Majores : 0

- **Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif (féminins) : 33 (49,3 %)**

Maréchaux-des-logis : 13

Maréchaux-des-logis-chefs : 12

Adjudantes : 4

Adjudantes-chefs : 2

Majores : 2

Les sous-officiers des deux corps sont recrutés par voie de concours externes ou internes. L'avancement est basé sur le volontariat et l'acquisition d'examens professionnels (examen d'officier de police judiciaire pour les sous-officiers de gendarmerie et brevet supérieur de spécialiste pour les sous-officiers du corps de soutien technique et administratif). L'accession au grade d'adjudant, d'adjudant-chef et majeure, sauf exception, est accompagnée d'une mesure de changement de résidence (mutation région Alsace).

– Gendarmes adjoints volontaires (féminins) : 94 (28,4 %)

Personnel sous contrat (maximum 5 ans) recruté sur concours, affecté dans les unités opérationnelles ou au regard de compétences particulières dans des emplois spécifiques de soutien technique et administratif.

Objectifs

Actualiser l'état des lieux des femmes dans la gendarmerie

Description de l'action engagée

Recensement des données

Public cible

Le personnel de la Gendarmerie

Pilote de l'action

Région de gendarmerie d'Alsace

Partenaires envisagés**DRDFE****Territoire**

Territoire de la Gendarmerie

Calendrier

annuel

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Diffusion de l'information

Indicateurs de réalisation et d'impact

Recensement effectué, tableau de bord

Budget et financement**Modalités de la déclinaison départementale****Service**

Service régional de la gendarmerie en Alsace

3 rue de Saales

67070 STRASBOURG CEDEX

03.88.37.50.12

dominique.wolwicz@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Action 7 : Promotion de la parité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes à la DREAL

Rappel des principaux constats

La DREAL Alsace est un service du ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) qui accueille des fonctionnaires issus de 3 ministères (Équipement, Agriculture et Industrie) de formation à dominante technique.

Selon le bilan social réalisé annuellement par le ministère, la place et l'évolution de carrière de la femme depuis l'accès par voie de concours aux emplois de la fonction publique, sont sensiblement différentes de celle de l'homme à compétence égale. La raison serait elle uniquement dans la recherche de conciliation vie professionnelle et vie privée ?

Objectifs

Sensibiliser et informer les agent-e-s du MEDDE sur le principe de la parité-égalité-diversité

Description de l'action engagée

Information, sensibilisation, formation à la parité et à l'égalité professionnelle (avec exposition sur les grandes étapes de l'évolution des droits de la femme , organisation d'une journée événementielle et diffusion de spot vidéo sur la parité et l'égalité professionnelle dans les services du ministère)

Gestion des ressources humaines pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique;

Mesures pour aider à concilier vie professionnelle et vie familiale

Public cible

Agent-e-s de la DREAL Alsace

Pilote de l'action

Brigitte OFFNER
Secrétaire Générale de la DREAL Alsace

Partenaires envisagés

DRH – service des relations sociales du MEDDE et
Chargée de mission au droit de la femme du MEDDE
Service du Secrétariat Général de la DREAL en charge
de la réalisation du bilan social de la DREAL Alsace

DRDFE

Territoire

Région Alsace

Calendrier

2ème semestre 2012 -1er semestre 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Réalisation d'une exposition

Invitation aux réunions de sensibilisation et d'information

Organisation d'une journée événementielle - le 8 mars 2013

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de visiteurs à l'exposition

Nombre d'agents participant aux réunions de sensibilisation

Budget et financement

Boîte à outils réalisée par le MEDDE – Budget nécessaire pour l'exposition et la sensibilisation : 500 €

Modalités de la déclinaison départementale

Déclinaison en coordination avec les référent-e-s des directions départementales des territoires (bas Rhin et haut Rhin)

Service

DREAL

B.P.

67070

Tél : 03.88.13.05.00.

Alsace

81005/F

Strasbourg

cedex

Priorité 2 : Égalité professionnelle

Action 8 : Réduction des inégalités professionnelles et salariales dans les entreprises du secteur marchand

Rappel des principaux constats

Inégalités professionnelles et salariales entre hommes et femmes dans le secteur marchand

Objectifs

Réduire les inégalités professionnelles et salariales dans les entreprises du secteur marchand par la négociation d'un accord d'entreprise ou la mise en œuvre d'un plan d'actions portant sur l'un des volets suivants:

1. Embauche
2. Formation
3. Promotion professionnelle
4. Qualification
5. Classification
6. Conditions de travail
7. Rémunération effective
8. Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale

Description de l'action engagée

Sensibilisation des branches et syndicats professionnels (Union des Industries de la Métallurgie, Fédération Française du bâtiment, Medef, CGE-PME,..) ainsi que des structures relais en ressources humaines (Association de responsables de ressources humaines,..) au respect de l'égalité homme/femme en milieu professionnel.

Rappel aux entreprises du cadre réglementaire par les services de l'inspection du travail.

Public cible

ENTREPRISES DU SECTEUR MARCHAND, NOTAMMENT CELLES EMPLOYANT PLUS DE 50 SALARIES

Pilote de l'action

DIRECCTE ALSACE
Tél 03 88 75 87 28

Partenaires envisagés

DRDFE

Territoire

Région Alsace (Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

Calendrier

01^e janvier - 31 décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Évaluation semestrielle de l'état de la négociation collective (Nombre et nature des réunions de négociation).

Indicateurs de réalisation et d'impact

Evolution du nombre d'accords d'entreprises et/ou de plans d'actions visant à réduire les inégalités professionnelles et /ou salariales déposés auprès des services de la DIRECCTE Alsace

Budget et financement

Moyens internes du service

Modalités de la déclinaison départementale

Organisation de réunions de sensibilisation sur le cadre juridique ainsi que les pratiques d'entreprises.

Actions de contrôle par les services de l'inspection du travail sur le degré d'application de la réglementation dans les entreprises du secteur marchand, notamment celles employant plus de 50 salariés.

Service

DIRECCTE ALSACE

Priorité 3 : Insertion et emploi

2. Actions institutionnelles

Action 9 : Intervention dans les Services Publics de l'Emploi régional (SPER) et local (SPEL)

Rappel des principaux constats

Il est important de réactiver les réseaux locaux emplois-formation sur le département et la région, en les informant des différents dispositifs de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Objectifs

- Informer et sensibiliser les partenaires sur les politiques Égalité
- Se faire identifier comme une personne-ressource en matière d'égalité (politiques publiques)
- Apporter un soutien aux dispositifs d'égalité
- être une forme de proposition pour l'emploi et la formation des femmes en Alsace.

Description de l'action engagée

- Présentation de la démarche départementale (réunion à la DIRECCTE)
- Contact avec les animateurs territoriaux de l'UT DIRECCTE pour les dates de réunion
- Élaboration d'une trame de présentation
- Interventions dans les SPE locaux

Public cible

Acteurs du SPEL : Sous-préfet, pôle emploi, mission locale, conseil général, CIO, maison de l'emploi, Région Alsace, entreprises d'insertion, chambres consulaires,....

Pilote de l'action

Mission droits des femmes 67
Mission droits des femmes 68
Déléguée régionale aux droits des femmes.

Partenaires envisagés

DIRECCTE

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011
Déclinaison de l'Intervention de la DR en SPE Régional

Territoire

Bassin d'emploi de chaque département et de la région

Calendrier

- 2012, 2013 et 2014 : interventions sur demande dans les SPE locaux et participation de principe au moins une fois par an, pour le SPEL
- Participation à chaque SPER mensuel

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Retour sur intervention : informations complémentaires, diagnostic local, présentation des bonnes pratiques

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre d'interventions en SPE par an

Budget et financement

Aucun budget spécifique, sauf frais de déplacement sur le territoire et impression de documents

Modalités de la déclinaison départementale

Veille sur les nouvelles mesures Etat

Déclinaison de l'état des lieux et du diagnostic régional

Mobilisation du BOP 137 (ex : contrats mixité, actions de formation,...)

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Cité administrative Rue Fleischhauer 68000 COLMAR

03 89 24 82 19

Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité

SGARE

5 place de la République 67000 Strasbourg

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

Action 10 : Intervention du Fonds Social Européen (FSE) en faveur de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail

Rappel des principaux constats

L'Europe veut avoir une politique volontaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Or actuellement la situation de l'emploi des femmes est marquée par les inégalités : formations, carrières, parentalité... (cf diagnostic)

Objectifs

Favoriser l'accès des femmes au marché de travail et assurer une insertion durable, en particulier via la conciliation des contraintes familiales, sociales et professionnelles.

Prendre une part active dans la nouvelle programmation FSE 2014/2020 par la proposition de projets concernant l'emploi et l'insertion professionnelle des femmes

Description de l'action engagée

Le FSE cofinance des opérations telles que :

- la sensibilisation, formation de l'ensemble des acteurs socioéconomiques afin de promouvoir l'égalité professionnelle
- la formation et l'appui-conseil à la mise en œuvre de politiques d'égalité professionnelle (recrutement, formation, conditions de travail, mobilité, promotion, rémunération) dans les entreprises et les branches professionnelles, en application de la loi, aide à l'obtention de labels,
- l'accès à la formation des conjointes d'exploitant, artisan, commerçant, profession libérale,
- l'aide à la négociation collective sur le thème de l'égalité professionnelle
- l'aide à la mise en œuvre de modes de garde d'enfants innovants et d'aide à domicile des personnes dépendantes, expérimentation de nouvelles structures de garde (via les groupements d'entreprises, par exemple), soutien aux démarches collectives et locales pour concilier les temps de vie,
- la professionnalisation des actifs de ces secteurs et appui à la mobilité géographique,
- les formations et remises à niveau des femmes en vue de leur retour sur le marché du travail,
- l'élargissement des choix professionnels des jeunes filles et des femmes pour l'accès aux filières porteuses d'emploi.

Public cible

Femmes demandeurs d'emploi, salariées en particulier peu qualifiées, conjointes d'exploitant agricole, d'artisan, de commerçant ou de profession libérale, femmes ou familles mono parentales ou couples dont les problèmes d'articulation des temps de vie fragilisent l'activité professionnelle de l'un des membres ainsi que les femmes issues de l'immigration et femmes en zones rurales.

Pilote de l'action

DIRECCTE

Partenaires envisagés

- Collectivités territoriales
- services de l'État
- associations
- entreprises
- Établissements publics
- OPCA

DRDFE

Participe au comité, élaboration de projets concernant la thématique égalité professionnelle femme/homme.

Territoire

Région Alsace

Calendrier

Des dossiers peuvent être déposés au fil de l'eau

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Les modalités de suivi et d'évaluation sont communes à l'ensemble des actions cofinancées par le FSE. Le suivi est réalisé via l'outil PRESAGE et les résultats sont diffusés chaque année dans le Rapport Annuel d'Exécution du programme FSE en Alsace.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Les indicateurs de réalisation et d'impact sont recensés dans un guide établi par la DGEFP. Ils sont destinés d'une part aux gestionnaires et aux bénéficiaires.

Les projets 2014/2020 donnant lieu à financement

Budget et financement

La sous-mesure 222 du programme opérationnel FSE en Alsace dispose d'une maquette de 1 985 000 € pour la période 2007-2013

Au 1/1/2012, elle est programmée à hauteur de 71%, ce qui rend disponible environ 500 000 euros pour la période 2012-2013.

Modalités de la déclinaison départementale

Service

DIRECCTE

6, rue Gustave-Adolphe HIRM, 67000 STRASBOURG

03 88 15 43 00

fse@direccte.gouv.fr

Action 11 : Inscription de la thématique de l'égalité femme/ homme à la conférence du Rhin Supérieur

Rappel des principaux constats

Depuis sa création en 1977, le Groupe de Politique Économique a pour objectifs d'étudier, traiter et évaluer les conditions et données économiques de base de l'Espace du Rhin Supérieur ainsi que d'élaborer et d'examiner des approches de solutions dans les champs concernés. Jusqu'en 2010, un groupe d'experts Egalité des chances fonctionnait avec pour mission de favoriser les échanges et de contribuer à l'avancée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace du Rhin Supérieur. Il importe qu'en l'absence de ce groupe, dissous depuis lors, la thématique puisse être représentée et prise en compte dans le travail des différents sous-groupes.

Objectifs

Favoriser la prise en compte de la thématique de l'égalité professionnelle dans les actions entreprises par le groupe Politique Économique de la Conférence du Rhin Supérieur

Description de l'action engagée

Participation aux réunions plénières, exposé des situations comparées en matière d'emploi entre les femmes et les hommes en Alsace, expertise sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de l'emploi et de la formation.

Public cible

Les membres du groupe Politique Économique

Pilote de l'action

DRDFE

Partenaires envisagés

Direccte, Pôle Emploi, Eurest, Insee, Oref

DRDFE

Participation active aux réunions du groupe Politique économique

Territoire

Les trois groupes du Rhin supérieur.

Calendrier

Réunions réparties tout au long de l'année à raison de 3 à 4 réunions par an

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Contact régulier avec la présidente du Groupe Politique Économique

Indicateurs de réalisation et d'impact

Résolutions de la CRS en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la mixité ou les droits des femmes

Budget et financement

En cas de possibilité de résolution d'une action commune franco-germano-suisse, émargement au fond commun de la CRS

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Préfecture de la Région Alsace

5 Place de la république

67000 STRASBOURG

03 88 21 60 50

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

Action 12 : Création d'entreprise au féminin : fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF)

Rappel des principaux constats

Le contexte :

- Seulement 35 % des créateurs d'entreprise sont des femmes
- Près de la moitié des créatrices ne bénéficient d'aucun accompagnement
- Les femmes ont plus de difficultés à accéder au crédit bancaire.

La mesure :

Le FGIF est une mesure destinée à toute femme qui souhaite créer, reprendre ou développer une entreprise : l'Etat se porte caution auprès de la banque (donc pas besoin de recours à une garantie personnelle), et lui permet d'accéder à un accompagnement spécifique. Dans le Bas-Rhin, c'est Alsace Active qui met en place cette mesure, avec un comité d'engagement une fois par mois. Cette caution est cumulable avec les autres mesures (NACRE).

59 dossiers en 2010, 71 en 2011, ce qui représente + 20% par an, le Bas-Rhin étant le 3^{ème} département en France pour la mise en œuvre de cette mesure.

Objectifs

- Faire connaître le FGIF auprès des partenaires (banques notamment)
- Informer les futures créatrices de la mesure FGIF
- Valoriser les parcours des créatrices

Description de l'action engagée

Participer au comité d'engagement mensuel du FGIF

Informar les futures créatrices de la mesure FGIF

Valoriser les parcours des créatrices

Public cible

Femmes ayant un projet de création, reprise ou développement d'entreprise

Pilote de l'action

Chargée de mission départementale aux droits des femmes

Partenaires envisagés

Alsace Active
Pépinière d'entreprise – Hautepierre
Chambres consulaires

DRDFE

Mesure FGIF

Territoire

Département du Bas-Rhin

Calendrier

Tous les 1ers mardis du mois : comité d'engagement Alsace Active

Autour du 8 mars chaque année : matinée d'information pour les créatrices (CCI)

Participation aux salons et aux manifestations autour de la création d'entreprise

10 septembre 2012 : Speed-dating à Hautepierre

Novembre 2012 : Valorisation de parcours de lauréates (dans le cadre de la COPEC)

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Contact pris, public informé, participation aux manifestations, ...

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de FGIF mis en place dans le département

Budget et financement

Le FGIF est géré par Alsace Active

Modalités de la déclinaison départementale

Le comité se réunit dans chaque département

Service

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Préfecture de la Région Alsace

5 Place de la république

67000 STRASBOURG

03 88 21 60 50

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Cité administrative Rue Fleischhauer 68000 COLMAR

03 89 24 82 19

Action 13 : Réflexions prospectives dans le champ de l'égalité professionnelle et de la dynamisation de l'emploi

Rappel des principaux constats

Malgré un taux d'activité des femmes en Alsace, comparable, voire supérieur à celui du territoire national, il existe encore de nombreux axes pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi et développer la formation et à la promotion professionnelle

Objectifs

Intensifier et diversifier les actions menées pour dynamiser l'emploi des femmes en Alsace, améliorer leur situation en termes d'égalité professionnelle, généraliser la mixité professionnelle et étendre les initiatives à tous les publics féminins. Pour ce faire :

- poursuivre la construction d'une stratégie globale pour l'emploi des femmes et l'égalité professionnelle et la mixité des emplois, intégrant la formation, la conciliation des temps de vie, les particularités sociales des publics féminins
- valoriser et encourager l'entrepreneuriat au féminin et rendre plus accessible ce type d'activité à des publics susceptibles de s'y inscrire : femmes des zones rurales, femmes seniors, femmes juniors....
- intégrer la thématique des femmes de milieu rural et les potentialités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour limiter les effets de l'isolement et de l'éloignement des centres urbains et leurs effets sur l'emploi des femmes dans la région
- intensifier les actions en faveur de l'insertion professionnelle des femmes seniors pour faire face à la sur représentation des femmes au-delà de 60 ans et au report de l'âge de la retraite
- développer des actions autour de l'élargissement des choix d'orientation et de la formation pour les femmes juniors en recherche d'emploi
- inscrire la notion de parcours professionnel comme une perspective pour faciliter les changements d'orientation ou les adaptations en fonction de situations de vie (familles monoparentales)
- s'appuyer d'avantage sur les potentialités offertes en terme d'emploi par la proximité de l'Allemagne et de la Suisse.

Description de l'action engagée

Proposer un groupe de réflexion en partenariat large (collectivités territoriales, chambres consulaires, OPCA, associations, Pôle Emploi, missions locales) pour élaborer des pistes d'actions innovantes et opérationnelles sur les thématiques suivantes :

- le parcours professionnel comme nouvelle approche permettant à la fois des changements d'orientation, un élargissement des choix et des formes d'activités et des opportunités nouvelles de conciliation parentalité et emploi
 - diversifier et déployer l'emploi des femmes dans une dimension transfrontalière :
- identifier les besoins spécifiques et des dispositifs à mettre en place pour faciliter l'emploi transfrontalier pour les femmes de la région
 - développer de manière spécifique et ciblée, l'accompagnement, la formation et la découverte des métiers en partenariat avec les régions frontalières pour les jeunes filles en formation initiale et les femmes demandeuses d'emploi.
 - la création d'entreprise par les femmes :
 - création d'un cercle autour de l'entrepreneuriat au féminin avec mise en place d'un tutorat, d'un suivi et d'un site internet pour faciliter les échanges d'informations
 - généraliser et particulariser l'accompagnement des futures créatrices d'entreprise et y ajouter un volet ciblé :
 - un volet « spécial senior »
 - un volet conciliation parentalité – vie professionnelle
 - un volet femmes d'artisan et de commerçants
 - un volet femmes des zones rurales
 - un volet « junior »
 - repenser les formations pour des publics féminins spécifiques : femmes sans qualification, familles monoparentales, femmes seniors...en prenant en compte les éléments du diagnostic.

- ☐ **La sensibilisation des entreprises à la thématique de l'égalité professionnelle**, la mixité et la prise en compte de la parentalité comme un atout majeur de gestion des ressources humaines : conception d'un outil d'information ou d'une boîte à outils à destination en particulier des petites entreprises
- ☐ Initier et soutenir une forme d'apprentissage pour les femmes seniors en vue d'un retour vers l'emploi : Mise en œuvre d'un accompagnement et d'une formation spécifique suivie d'une longue immersion (un an) avec tutorat, dans le monde du travail afin de permettre et de faciliter la réinsertion professionnelle
- ☐ Organiser un événement médiatisé autour de cette thématique

Public cible

Les femmes en recherche d'emploi en Alsace

Pilote de l'action

DRDFE

Partenaires envisagés

Directe, Conseil régional, Pôle Emploi, Chambres consulaires, syndicats professionnels, Alsace Active, Associations, ...

DRDFE

Pilotage

Territoire

Alsace

Calendrier

Lancement du groupe de travail rentrée 2012.
Forum 1er semestre 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Comité de pilotage du groupe

Budget et financement

A déterminer par rapport à chaque action

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité

SGARE

5 place de la République 67000 Strasbourg

françoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

2. Actions de terrain

Action 14 : Contrat mixité égalité professionnelle dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin

Rappel des principaux constats

68% de l'emploi des femmes est concentré dans quatre grands secteurs. Or des secteurs comme le transport, la logistique, la technique, peuvent offrir aux femmes de la région des opportunités professionnelles à condition de les former et d'adapter le poste de travail.

Objectifs

Favoriser l'égalité et la mixité professionnelle dans les entreprises, permettre aux femmes d'accéder aux emplois dans tous les secteurs d'activité.

Description de l'action engagée

Soutien financier aux entreprises s'engageant pour :

- former du personnel féminisation
- adapter des postes jusque là occupés par des hommes

Public cible

Entreprises

Pilote de l'action

État

Partenaires envisagés

- DIRECCTE,
- Acteurs sociaux économiques
- Pôle Emploi,

DRDFE

Mise en place de contrats

Territoire

Région Alsace

Calendrier

2012, 2013, 2014

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Visite d'entreprises avant la mise en place du contrat et évaluation avec le DRH après la signature

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de contrats réalisés

Budget et financement

Crédits État (DRDFE) BOP 137 2012 pour 2 contrats : 6974 euros.

Modalités de la déclinaison départementale

2012 : un contrat prévu par département.

Service

Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité

SGARE

5 place de la République 67000 Strasbourg

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

Action 15 : Le Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi

Rappel des principaux constats

La recherche d'un emploi, d'une formation, ou la redéfinition d'un projet professionnel doit pouvoir s'inscrire dans une dynamique et une progression qui prennent en compte les particularités liées à l'emploi des femmes.

Objectifs

Informier et accompagner des femmes dans leur projet professionnel, vers l'emploi, la formation ou la création d'entreprise.

Description de l'action engagée

Accompagnement de chaque femme dans son projet professionnel en fonction de ses besoins :

- Aucun critère restrictif au niveau du public accueilli (demandeur d'emploi, salarié, personne en congé parental...).
- Personnalisation du suivi, fréquence et durée de l'accompagnement adaptées au cas par cas
- Globalité de l'approche, prenant appui sur la pluridisciplinarité de l'équipe pour soutenir les femmes dans la résolution des difficultés périphériques rencontrées

Ces accompagnements sont très diversifiés et le public est essentiellement reçu en entretien individuel. La demande d'information peut également se faire par téléphone.

Public cible

Toute femme sans critère restrictif, inscrite ou non à Pôle emploi, en congé parental d'éducation, famille mono parentale, bénéficiaire du RSA, salariée à temps partiel ou au foyer.

Pilote de l'action

CIDFF 67
(agrément national pour cette mission)

Partenaires envisagés

Pôle Emploi, Missions locales, UTAMS

DRDFE

Financement et évaluation

Territoire

CUS voire le département

Locaux facilement accessibles par le train et le tram

Calendrier

De janvier 2012 à décembre 2012 – report chaque année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Rapport d'activité annuel

Indicateurs de réalisation et d'impact

Traitement statistique des données sur la base d'un outil du CNIDFF: le nombre de personnes, la nature des demandes, la situation personnelle, familiale et professionnelle

Budget et financement

Crédit État BOP 137 : 14679 euros.

Modalités de la déclinaison départementale

Le BAIE est une activité soumise à agrément du service central. En Alsace seul le Bas-Rhin a obtenu l'agrément.

Service

CIDFF 67

24, rue du 22 novembre

03 88 32 03 22

cidff67.strasbourg@orange.fr

Action 16 : Retour vers l'emploi des femmes seniors

Rappel des principaux constats

Les femmes demandeuses d'emploi en fin de mois de plus de cinquante ans ont connu une progression en 2011 de plus de 15%. D'une manière générale, au delà de 50 ans, les femmes ont beaucoup de mal à retrouver un emploi et à s'insérer professionnellement.

Objectifs

Permettre aux femmes seniors demandeuses d'emploi un retour vers l'activité professionnelle.

Description de l'action engagée

Entretiens individuels (bilans personnalisés), ateliers thématiques axés sur le retour vers l'emploi, stages en entreprises pour aboutir à un projet professionnel cohérent et réaliste.

Public cible

Femmes seniors demandeuses d'emploi

Pilote de l'action

REFORME

Partenaires envisagés

Pôle Emploi, CIDFF

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Territoire

Bas-Rhin

Calendrier

Novembre 2011 à juin 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi individuel out au long de la formation et tutorat pour les temps en entreprise.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de personnes ayant suivi la formation, nombre d'embauches et d'entrées en formation.

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 3500 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

REFORME SCOP SARL

7b rue des prés

67380 LINGOLSHEIM

03 88 76 02 00

reform@orange.fr

Action 17 : Préparation à la sortie des femmes en Maison d'arrêt

Rappel des principaux constats

La sortie de maison d'arrêt est un moment très sensible, difficile à vivre sur tous les plans : personnel, social, professionnel, familial... C'est un moment qui a besoin d'être préparé pour éviter la bascule dans la récidive.

Objectifs

Préparer la sortie et l'insertion sociale et professionnelle d'anciennes détenues

Description de l'action engagée

Accompagnement social, juridique vers l'emploi de femmes détenues.

Public cible

Femmes incarcérées

Pilote de l'action

CIDFF 68

Partenaires envisagés

\$PIP

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Evaluation des actions engagées en accompagnement social et juridique

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes accompagnées

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 3000 euros.

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF Haut-Rhin
20 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
03 89 60 45 43
cidff68@orange.fr

Action 18 : Elles du BTP

Rappel des principaux constats

Une étude menée par la FFB et ses partenaires, sur l'image et les représentations sociales liées à l'arrivée des femmes dans le secteur du Bâtiment, fait apparaître que pour la très grande majorité des personnes interrogées, la présence plus nombreuse de femmes dans les métiers du Bâtiment aurait des conséquences positives surtout sur l'ambiance et les relations de travail dans les entreprises, les relations avec les clients,

mais aussi sur la qualité des travaux. Les résultats montrent que l'évolution des mentalités est en marche surtout chez les clients et chez les femmes en recherche d'emploi, prêtes à se reconverter.

La Fédération du Haut-Rhin a volonté de participer activement à cette démarche, avec le concours de la Région Alsace et de la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité / Direction départementale de la cohésion sociale du Haut-Rhin.

Objectifs

L'objectif est pluriel :

- Faire accéder des Femmes à une formation qualifiante et à un emploi pérenne dans le secteur du BTP.
- Formaliser des projets réalistes, en mettant en adéquation des aptitudes professionnelles à des métiers qui recrutent.
- Découvrir et développer l'appétence pour certains métiers ou secteurs d'activité du BTP.
- Transférer des compétences acquises antérieurement.
- Qualifier les Femmes sur leur choix professionnel, dans une logique de parcours.

A l'issue de ce parcours, les personnes auront également :

- Résolu les problèmes d'organisation personnelle et traité les éventuels problèmes périphériques, permettant leur investissement total dans la suite de parcours.
- Validé leur projet professionnel et développé la connaissance du métier choisi, des possibilités de se qualifier ou d'accéder à l'emploi.
- Identifié leurs atouts et levé les freins, dans le cadre de leur engagement dans la formation préalable.
- Acquis le savoir - être adéquate à la mission.

Description de l'action engagée

La formation est bâtie en 2 temps :

10 semaines pour intégrer un SAS Projet.

Des actions de formation pour aborder :

- Le travail sur le projet personnel et la possibilité d'approfondir 2 métiers des secteurs ciblés.
- La découverte de ces métiers en situation (plateaux techniques AFPA et entreprises partenaires)
- La participation à des ateliers thématiques sur les freins à l'emploi des Femmes.
- L'immersion en entreprise(s) de 70 heures, avec l'accompagnement d'un tuteur et d'un référent emploi du G7.
- Une mise à niveau sur les savoirs de base, nécessaires à la réussite de leur projet professionnel.

10 semaines "d'Approfondissement du Projet Professionnel" pour définir la suite du parcours de la stagiaire : une formation qualifiante, un contrat de professionnalisation, une opportunité d'emploi. Les Femmes pourront également intégrer la plateforme du CIDFF 68 (financement DRDFE et FSE), pour une période de plusieurs mois, en vue d'un accompagnement spécifique vers l'emploi.

Public cible

Femmes sans emploi en capacité de s'orienter vers le BTP

Pilote de l'action

Association G7

Partenaires envisagés

Fédération du Bâtiment 68
la Région Alsace
DRDFE, DDCS 68
INDIBAT , AREF BTP Alsace
Pôle Emploi, les Missions locales et les PAIO du Haut-Rhin Sud, des cellules de reclassement
l'ORIENTOSCOPE de Mulhouse
le CIDFF 68, l'AFPA et le G7.

DRDFE

Participation au pilotage de la déléguée à la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité du Haut-Rhin

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

À partir du 19 novembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi pendant la phase de formation

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de personnes accédant à la formation, un contrat de qualification ou un emploi

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Service

ASSOCIATION G7

9 E, rue de l'ILL – 68350 BRUNSTATT

03 89 06 21 22

associationg7@wanadoo.fr

Action 19 : Accompagnement vers l'emploi

Rappel des principaux constats

Les femmes migrantes rencontrent un cumul de difficultés lors de l'insertion professionnelle :

- Insuffisance de la maîtrise de la langue
- Faible niveau ou l'absence de scolarité dans le pays d'origine
- Majoritairement chômeuses de longue durée.
- Seules avec des enfants à charge
- Difficultés à valoriser les compétences professionnelles acquises dans leur pays.

Objectifs

Redynamisation et accompagnement vers l'emploi et l'insertion sociale des femmes migrantes.

Description de l'action engagée

Actions individuelles

- Suivi pédagogique
- Suivi emploi
- Suivi social

Actions collectives

- Formation linguistique à visée professionnelle
- Ateliers spécifiques emploi
- Atelier initiation informatique/Internet
- Atelier Découverte du Travail
- Évaluation des compétences

Public cible

Femmes bénéficiaires des minimas sociaux, femmes majoritairement d'origine étrangère en difficulté

Pilote de l'action

Association Plurielles

Partenaires envisagés

- Pôle Emploi
- Missions Locales
- Associations d'insertion

DRDFE

La mission aux droits des femmes et à l'égalité fait partie du comité de suivi.

Territoire

Quartier gare Strasbourg

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Méthode d'évaluation

- Questionnaire
- Entretien individuel
- Entretien collectif
- Retours spontanés
- Observations
- Résultats quantitatifs et qualitatifs sous forme de bilans trimestriels semestriels et annuels

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Assiduité
- Implication dans les ateliers
- Appropriation des connaissances
- Prise d'autonomie dans la vie quotidienne
- Accès à l'emploi ou à une formation
- Retours sur les thèmes abordés = changements de comportements

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association Plurielles
1, Boulevard de Nancy
67000 STRASBOURG
03 88 32 82 53
contact@plurielles.org

Action 20 : Stage de redynamisation

Rappel des principaux constats

L'insertion professionnelle nécessite une remobilisation de toute la personne, souvent difficile pour le public éloigné de l'emploi. Il s'agit donc d'établir le bilan personnel et professionnel, et les pistes possibles d'orientation en prenant en compte les secteurs porteurs et les métiers en tension, et en favorisant la réalisation de stages pratiques afin de valider un projet professionnel en adéquation avec le marché du travail et / ou accéder directement à l'emploi.

Objectifs

Accompagnement des femmes vers l'emploi par une meilleure connaissance de leur projet, du contexte social et économique et une validation de leurs compétences.

Description de l'action engagée

Une action de formation en différentes étapes pour :

- faire le point sur le parcours scolaire, professionnel et extra-professionnel
- analyser les motivations et intérêts, identifier les freins et les contraintes et construire un projet
- explorer le marché de l'emploi, d'en analyser les offres accessibles et de vérifier les conditions d'exercice des métiers
- identifier des pistes de projet professionnel et d'acquérir les techniques de recherche d'emploi

Cette formation est construite sur l'alternance :

- 4 semaines en centre
- 4 semaines en entreprise
- 1 semaine en centre

A l'issue de la formation, des relais sont mis en place pour les suites de parcours: inscription à une formation qualifiante, à une prestation d'accompagnement pour maintenir la dynamique enclenchée par l'action, recherche de solutions alternatives.

Public cible

Femmes sans emploi et éloignées de l'emploi

Pilote de l'action

Retravailler 67

Partenaires envisagés

- Pôle Emploi
- Entreprises d'insertion

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Territoire

Département

Calendrier

De septembre à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilans intermédiaire et final pour chaque bénéficiaire.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de bénéficiaires et nombre d'embauches au d'entrées en formation.

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 7200 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Retravailler
25 quai Zorn
67000 STRASBOURG
03.88.36.24.39

Action 21 : Favoriser l'inclusion sociale et accompagner vers l'emploi

Rappel des principaux constats

L'accès à l'information est un des éléments primordiaux à l'insertion professionnelle et à la lutte contre l'exclusion sociale. Dans ce contexte, la maîtrise de la langue française et l'usage de l'écrit sont devenus incontournables. C'est la clé d'une progression individuelle, d'une prise de confiance en soi et l'accès au monde de la formation et du travail.

Objectifs

L'objectif de ce parcours est double. Il s'agit à la fois d'acquérir ou de réactiver les savoirs de base et de développer des pratiques techniques, favorisant l'accès à l'emploi ou à la qualification professionnelle.

Le principe de l'alternance permet aux bénéficiaires de se confronter aux milieux professionnels concernés par 3 périodes en entreprise qui permettent un approfondissement des aspects techniques, spécifiques aux métiers retenus. Ce projet vise également à une familiarisation avec les dispositifs de la société civile par le biais d'activités culturelles et d'actions plus quotidiennes (utiliser une borne MEF permettant d'accéder au service public de l'emploi, prendre un billet de tram, de train, téléphoner à une administration...)

Description de l'action engagée

Module 1 : Évaluation linguistique (21 Heures)

Module 2 : Sensibilisation à la santé et réalisation d'un bilan de santé (10 Heures) en liaison avec la CPAM de Mulhouse

Module 3 : Réactiver les Savoirs de Base comme étape vers des perspectives d'intégrer le monde de l'emploi = 112 heures : Savoir Parler - Se faire comprendre

Savoir Écrire - Se faire comprendre

Savoir Lire – Comprendre

Savoir Calculer et Comprendre les chiffres dans la vie quotidienne et professionnelle

Module 4 : Initiation à la navigation sur Internet = 24 Heures

Module 5 : Techniques de Recherches d'Emploi = 62 Heures

Module 6 : 3 Stages en Entreprises = 245 Heures

Module 7 : Les points étapes = 25 Heures X 2 = 50 heures

Module 8 : Structuration des parcours individualisés et bilans de la formation = 31 heures

Public cible

Femmes en voie de réinsertion sociale

Pilote de l'action

Association G7

Partenaires envisagés

CPAM

Pôle Emploi

Missions Locales

REAGIR

Espace et Développement

DRDFE

Comité de suivi : Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

2012 – 2013 - 2014

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- ☐ 2 heures d'entretien individuel hebdomadaire, avec une référente emploi du G7, permettront de traiter les problèmes périphériques, de lever les freins et d'opérer les médiations nécessaires.
- ☐ Un positionnement linguistique réalisé préalablement à l'entrée dans le parcours et en fin d'action afin de mesurer la progression individuelle des participantes.
- ☐ Fiches d'émargement journalières précisant la présence des personnes

Indicateurs de réalisation et d'impact

Le bilan final fera ressortir, les suites de parcours : emploi, formation qualifiante ...

Budget et financement

Crédits État Bop 137 : 7200 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

ASSOCIATION G7

9 E, rue de l'ILL – 68350 BRUNSTATT

03 89 06 21 22

associationg7@wanadoo.fr

Action 22 : Redynamisation vers l'emploi

Rappel des principaux constats

S'insérer professionnellement nécessite un parcours complet pour préciser le projet professionnel, identifier la démarche à suivre et trouver les moyens personnels et pratiques de le mettre en œuvre.

Objectifs

Faire un bilan personnel et professionnel
définir un projet professionnel ou de formation
planifier les étapes pour sa réalisation, tout en travaillant à la levée des freins par une écoute et un accompagnement personnalisé
Accompagner les femmes en emploi ou en formation afin de consolider leur projet en cours

Description de l'action engagée

Accès à l'emploi et à la formation par deux types d'actions :

- des entretiens individuels avec ou sans rendez-vous pour défricher la situation
- des actions collectives sous forme d'ateliers spécifiques correspondant aux freins récurrents d'accès à l'emploi des femmes pour soutenir la personne vers l'emploi

Public cible

Femmes en démarche de recherche d'emploi

Pilote de l'action

CIDFF 68

Partenaires envisagés

FSE

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan en fin d'action

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes participantes

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 5500 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF Haut-Rhin
20 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
03 89 60 45 43
cidff68@orange.fr

Action 23 : Accès à l'autonomie

Rappel des principaux constats

L'accès à l'information, qu'elle soit juridique, sur l'emploi, personnelle ou familiale, permet au demandeur d'être acteur de sa vie, et favoriser ainsi l'autonomie sociale, professionnelle, et personnelle. De ce fait, cette démarche permet d'installer un socle de base vers une plus grande insertion sociale.

Objectifs

- Développer l'information pour faciliter l'insertion sociale et l'accès à l'emploi
- Rapprocher l'accès à l'information des lieux de vie
- Favoriser l'autonomie, (dont l'économie) et faciliter l'accès à l'emploi
- Connaissance de base de la vie sociale (famille-travail)

Description de l'action engagée

- Entretiens juridiques à Thann, Masevaux, St Louis
- Permanences juridiques à Thann, St Louis, St Amarin
- Permanences téléphoniques au siège une fois par mois
- Informations collectives sur demande dans des groupes ou forums constitués sur le département

Public cible

Femmes en difficulté, sociale et professionnelle.

Pilote de l'action

CIDFF 68

Partenaires envisagés

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Permanences terrain : Thann, St Amarin, St Louis

Permanences téléphoniques sur l'ensemble du département du Haut-Rhin

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Interventions ponctuelles comptabilisées dans les actions du CIDFF

Indicateurs de réalisation et d'impact

Statistiques du CIDFF

Budget et financement

Crédits État BOP 137

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF Haut-Rhin
20 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
03 89 60 45 43

cidff68@orange.fr

Priorité 4 : Élargissement des choix

Actions institutionnelles

Action 24 : Reconduction de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Rappel des principaux constats

L'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a un cadre conventionnel national et interministériel décliné en région.

La convention nationale 2006-2011 va être suivie d'une nouvelle convention 2012 sur 3 ou 5 ans

Au niveau régional la convention 2009-2011 est échuë. Sous l'autorité du recteur et en liaison avec le projet d'académie 2012-2015 la nouvelle convention régionale dans le système éducatif sera mise en place.

Objectifs

- l'orientation : poursuivre la promotion en faveur de la mixité dans toutes les filières de formation tant pour les jeunes que pour les éducateurs et enseignants et favoriser les partenariats régionaux entre acteurs de l'éducation et du monde professionnel
- la prévention : éduquer au vivre-ensemble et au respect mutuel
- l'enseignement : assurer et poursuivre la transmission d'une culture à l'égalité pour tous

Description de l'action engagée

Dès la publication de la convention nationale mise en place des réunions du comité de pilotage composé de membres des différentes instances partenaires. Ce comité aura pour mission de :

- prendre connaissance de la convention nationale
- étudier les réalisations liées à la convention régionale précédente
- proposer en fonction des nouveaux axes nationaux la déclinaison des axes régionaux
- rédiger la convention régionale en cohérence avec le projet d'académie

Public cible

Jeunes et membres des communautés éducatives académie de Strasbourg

Pilote de l'action

Académie de Strasbourg, SAIO
Emmanuel Percq chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO)
Virginie Jeltsch chargée de mission académique à l'égalité entre filles et garçons

Partenaires envisagés

- DRDFE
- Université de Strasbourg
- UHA
- DRAAF
- DDCS Bas-Rhin Haut-Rhin

DRDFE

Membre du comité de pilotage

Territoire

Alsace

Calendrier

En fonction de la publication de la convention nationale

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- s'appuyer sur les fiches recensement établissements de la mission égalité
- s'appuyer sur le réseau égalité de l'académie géré et animé par la mission égalité pour le suivi en eple et cio

- mettre en place une fiche d'évaluation commune pour tout type d'action
- répertorier les actions d'élargissement des choix d'orientation filles/garçons dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF)

Indicateurs de réalisation et d'impact

Statistiques sexuées d'orientation

Budget et financement

Mission académique égalité filles/garçons co financée par crédits États (BOP 137) : 10 000 euros et le Fonds Social Européen

Modalités de la déclinaison départementale

Déclinaison académique

Service

Rectorat SAIO mission académique à l'égalité entre les filles et les garçons

5 quai Zorn 67082 Strasbourg cédex

03 88 24 74 27

virginie.jeltsch@ac-strasbourg.fr

Action 25 Formation et orientation tout au long de la vie

Rappel des principaux constats

Trois éléments concourent à poser clairement la question de la formation pour les femmes tout au long de la vie :

- l'emploi des femmes se cantonne encore majoritairement à 4 secteurs : sanitaire et social, éducation, commerce et administration.
- les femmes bénéficient moins des formations favorisant l'évolution de carrière que leur collègues hommes
- le pourcentage élevé de femmes sans diplôme, n'ayant pas fait de formation qualifiante

Objectifs

Recenser les paliers et les circuits d'orientation tout au long de la vie
Identifier les mécanismes d'orientation des jeunes filles et des femmes
désenclaver les filières fortement féminisées
mise en synergie des moyens d'information et d'orientation
élaboration et mise en place de formations spécifiques

Description de l'action engagée

A la suite du SPER de mars 2012, le groupe de travail s'est réuni pour effectuer le recensement et identifier les mécanismes. A la rentrée, il va poursuivre pour préconiser des actions.

Public cible

Les jeunes filles en établissements scolaires au moment charnières de l'orientation : classes de 3ème, seconde première et terminale, mais aussi au cours du premier cycle universitaire.
Les femmes en emploi ou en recherche d'emploi

Pilote de l'action

DRDFE

Partenaires envisagés

Conseil Régional, Direccte, Éducation Nationale, partenaires associatifs, Pôle emploi, acteurs économiques.

DRDFE

Coordination des groupes de travail

Territoire

L'Alsace

Calendrier

Synthèse et conclusions des premiers travaux : septembre 2012
Présentation au SPER, septembre 2012
Poursuite du travail pour l'élaboration d'actions et leur mise en œuvre dernier trimestre 2012 et 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Retour régulier sur l'avancée des travaux.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Actions innovantes mises en place à la suite du rendu du groupe

Budget et financement

A déterminer

Modalités de la déclinaison départementale

Les actions seront déclinées dans chaque département

Service

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Préfecture de la Région Alsace

5 Place de la république

67000 STRASBOURG

03 88 21 60 50

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

2. Actions de terrain :

Action 26 : Prix de la Vocation Scientifique et Technique des filles (PVST)

Rappel des principaux constats

Le PVST récompense chaque année plus de 20 jeunes filles de classe de terminale de la région : elles ont fait le choix de s'orienter vers des carrières scientifiques ou techniques où elles demeurent minoritaires.

Objectifs

Favoriser et valoriser l'orientation des jeunes filles vers des filières scientifiques et / ou technologiques dans lesquelles elles ne représentent qu'une petite partie des effectifs.

Description de l'action engagée

Mise en place du prix : appel à candidature, promotion, choix des candidates et jury
Organisation d'une remise de Prix unique associée au Prix pour la diversification de l'apprentissage au féminin et au prix masculin pour les carrières sanitaires et sociales
Promotion de l'élargissement des choix d'orientation

Public cible

Elèves en terminale

Pilote de l'action

DRDFE

Partenaires envisagés

- Conseil Régional
- Éducation Nationale
- (chargée de mission SAIO)

DRDFE

Suivi et mise en place de prix.
Élaboration de la communication en partenariat avec le Conseil Régional, l'Éducation Nationale et le CIDFF

Territoire

Région Alsace

Calendrier

2012 : 1er trimestre : diffusion et appel à candidatures, 2ème trimestre : retour des candidatures, 3ème trimestre : jury
janvier 2013 : remise des prix

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Création d'un réseau des anciennes lauréates afin de suivre l'impact du Prix sur le parcours des jeunes filles

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de dossiers, de lauréates et de prix distribués

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 20 prix de 1000 Euros : 20 000 Euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Préfecture de la Région Alsace

5 Place de la république

67000 STRASBOURG

03 88 21 60 50

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

Action 27 : Prix de la Diversification de l'Apprentissage Féminin (PDAF)

Rappel des principaux constats

Les jeunes filles demeurent très minoritaires dans les filières d'apprentissage dès que l'on sort des métiers traditionnellement féminins. Pourtant, les possibilités d'embauches existent dans ces secteurs (techniques, artisanat, mécanique...) qui de plus offrent des perspectives intéressantes.

Objectifs

Sensibiliser les apprenties aux possibilités de carrières dans les métiers où elles sont minoritaires

Description de l'action engagée

Organisation du prix : diffusion de l'information, des dossiers, réunion du jury, organisation de la remise.
2012 : remise unique avec le PVST et le Prix masculin pour les carrières sanitaires et sociales.
Promotion de l'élargissement des choix (campagne d'information et de communication : « les métiers n'ont pas de sexe »)

Public cible

Jeunes filles en apprentissage

Pilote de l'action

CIDFF 67

Partenaires envisagés

Conseil Régional, Éducation Nationale, Chambres Consulaires

DRDFE

Participation au comité de suivi

Territoire

Région Alsace

Calendrier

1er trimestre 2012 : information et diffusion, 2ème trimestre 2012 : retour des candidatures, 3ème trimestre : jury
janvier 2013 : remise des prix

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Constitution d'un fichier, d'un suivi et d'un réseau d'anciennes lauréates.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de dossiers

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 5000 euros (cinq prix de 1000 euros chacun)

Modalités de la déclinaison départementale

Action délivrée sur l'ensemble de la région

Service

CIDFF Haut-Rhin
20 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
03 89 60 45 43
cidff68@orange.fr

Action 28 : Promotion de l'élargissement des choix : les métiers ont-ils un sexe ?

Rappel des principaux constats

Les déterminismes liés aux métiers ainsi que la spécialisation des tâches des femmes et des hommes perdurent. Même si les statistiques d'orientation montrent des avancées notoires dans l'accès des filles aux formations scientifiques et des garçons aux formations littéraires, la répartition demeure inégalitaire et conditionnée par des rôles sociaux distincts.

Objectifs

Lutter contre les stéréotypes sexués en vigueur dans les métiers connotés masculins et féminins en organisant dans les établissements scolaires des actions ponctuelles sous formes de rencontres avec des professionnels exerçant des métiers qui vont à l'encontre des idées reçues

Description de l'action engagée

Préparer les interventions avec les chefs d'établissement, les correspondants du réseau égalité, les professeurs principaux et les COP en les inscrivant au plan pluriannuel d'orientation de l'établissement et au parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) sous la thématique de l'égalité

Public cible

Elèves des établissements publics locaux d'enseignement : classes de 3^{ème} à terminale

Pilote de l'action

Académie de Strasbourg
SAIO
Emmanuel Percq chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO)
Virginie Jeltsch chargée de mission académique à l'égalité entre les filles et les garçons

Partenaires envisagés

Établissements scolaires
Associations professionnelles et corporatives : ARISAL, Femmes et Sciences, CAPEB, AFORMA, AFFDU, UDS
CG Bas-Rhin
Professionnels

DRDFE

Co financeur du projet mission égalité

Territoire

Alsace académie de Strasbourg

Calendrier

Année scolaire 2012 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Par fiches de recensement 2012 2013 de la mission égalité pour les besoins et le suivi
Questionnaire et quizz pour l'évaluation

Indicateurs de réalisation et d'impact

Statistiques d'orientation 2013

Budget et financement

Programmé au budget de la mission académique égalité entre les filles et les garçons co financée par le Fonds social européen et la DRDFE

Modalités de la déclinaison départementale

Déclinaison académique

Service

Rectorat SAIO mission académique à l'égalité entre les filles et les garçons

5 quai Zorn 67082 Strasbourg cédex

03 88 24 74 27

virginie.jeltsch@ac-strasbourg.fr

Action 29 : Promotion de l'élargissement des choix

Rappel des principaux constats

Les prix PVST et PDAF disposent d'une notoriété encore trop limitée et ce malgré les efforts de communication de ces dernières années. De plus, ils étaient jusqu'à présent traités chacun à part ce qui ne permettait pas de capitaliser suffisamment sur leur objectif commun : à savoir encourager les jeunes filles à diversifier leur choix d'orientation

Objectifs

- Améliorer la notoriété des prix destinés aux jeunes filles faisant un choix de carrière atypique
- Renforcer le concept d'élargissement des choix d'orientation
- Étendre la remise des prix à un prix équivalent pour jeunes hommes : le Prix masculin pour les carrières sanitaires et sociales

Description de l'action engagée

4. Élaborer une campagne de communication commune sur la thématique de la diversification des choix
5. Organiser une remise commune des prix
6. Créer et faire vivre des réseaux d'anciennes lauréates
7. Lancement du Prix masculin pour les carrières sanitaires et sociales

Public cible

- Élèves de terminales, apprenties et étudiants
- Personnels éducatifs
- Parents d'élèves

Pilote de l'action

CIDFF 67

Partenaires envisagés

Conseil régional
Rectorat
Direccte

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité 67 participe au comité de pilotage

Territoire

Alsace

Calendrier

Premier trimestre 2012 : élaboration du concept
Printemps 2012 : lancement de la campagne : les métiers n'ont pas de sexe
promotion des prix
Automne 2012 : jury des prix
12 janvier 2013 : remise unique des prix

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Recueil des candidatures et bilan après la remise

Indicateurs de réalisation et d'impact

nombre de dossiers déposés
retombées presse

Budget et financement

Crédits État : BOP 137 : 5000 Euros

Modalités de la déclinaison départementale

Les prix, la communication et la remise s'adresse, à l'ensemble du territoire

Service

CIDFF 67

24, rue du 22 Novembre

67 000 Strasbourg

Action 30 : Intervention des chercheuses lors de la fête de la science

Rappel des principaux constats

Au CNRS, 32% de chercheurs femmes et 50,6% d'ingénieures/techniciennes femmes. Le pourcentage global de femmes est de 42% remarquablement stable depuis 12 ans

Objectifs

Témoigner des parcours professionnels dans le domaine de la recherche scientifique pour encourager la voie scientifique, ou faire connaître quelques statistiques concernant la place respective des hommes et des femmes

Description de l'action engagée

Des chercheurs, hommes et femmes, seront amenés à décrire leur parcours devant le public de la fête de la science. Les chercheuses femmes pourront focaliser leur intervention sur les éventuelles spécificités de leur parcours sous l'angle féminin.

Public cible

Lycéens, collégiens, futurs étudiants dans le domaine scientifique.

Pilote de l'action

Délégué régional à la recherche et à la technologie

Partenaires envisagés

- Fête de la science 2012
- Nef de la science et Jardin des sciences

DRDFE

Territoire

Bas-Rhin et Haut-Rhin

Calendrier

Fête de la science 10-14 octobre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Au cours de la fête de la science, des chercheuses viendront témoigner de leur parcours

Indicateurs de réalisation et d'impact

Indicateurs de publics, suivis par les structures organisatrices, Nef des sciences et Jardin des sciences

Budget et financement

Budget Fête de la science existant, pas d'apport spécifique à apporter

Modalités de la déclinaison départementale

Village de la science à Strasbourg et à Colmar

Service

Délégation régionale à la recherche et à la technologie

5, place de la République

0388216738

drrt.alsace@recherche.gouv.fr

Priorité 5 : Égalité professionnelle et parentalité

Actions institutionnelle

Action 31 : Groupe de travail sur l'impact de la parentalité

Rappel des principaux constats

La parentalité se traduit pour une large majorité de femmes par

- un accroissement des tâches domestiques et familiales
- un ralentissement des carrières et des formations professionnelles
- un préférence, pour un tiers d'entre, elles pour le temps partiel
- ces effets sont accrus pour les femmes seules à élever leur enfant.

La parentalité a donc un impact direct sur l'emploi des femmes. En revanche, elle n'impacte pas de manière aussi forte l'emploi des hommes.

Objectifs

Sensibiliser le monde de l'entreprise et les pouvoirs publics à cette thématique pour favoriser la mise en place de dispositifs facilitateurs (horaires, congés parentaux, congés pour les pères...)

Faire connaître et diffuser les bonnes pratiques

Élaborer des moyens opérationnels pour faciliter la conciliation emploi/parentalité pour les femmes et pour les hommes

Description de l'action engagée

1er semestre 2012, réunions du groupe pour effectuer un travail de recensement sur les dispositifs existant

Septembre 2012, présentation au SPER

Public cible

Parents d'enfants ayant un emploi ou en formation.

Les entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires, des syndicats....

Pilote de l'action

Partenaires envisagés

DRDFE

Conseil général 67 et 68

CIDFF 67 et 68

CAF

Municipalités

DRDFE

Pilote

Territoire

L'Alsace

Calendrier

1er semestre 2012, réunion du groupe pour effectuer un travail de recensement sur les dispositifs existant

Septembre 2012, présentation au SPER

Dernier trimestre 2012, recherche de partenaires

2013 sensibilisation auprès des corps intermédiaires, mise en place d'actions de facilitation : cartographie des moyens de garde, brochure, duplication de l'atelier emploi/parentalité sur l'ensemble des deux départements

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Réunion régulière trimestrielle du groupe de travail pour évaluer l'avancée des actions

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre d'ateliers réalisés

Nombre d'acteurs professionnels (syndicat, Opca, Chambre consulaire...) rencontrés

Budget et financement

À déterminer en fonction des partenariats

Modalités de la déclinaison départementale

Déclinaison départementale

Service

DRDFE

2. Actions de terrain :

Action 32 : Cartographie des modes de garde

Rappel des principaux constats

La reprise d'emploi ou de formation se heurte parfois à la résolution de problématiques de garde d'enfants (de la petite enfance au péri scolaire) . Ces freins pourraient être levés par une lisibilité accrue

- quels modes de garde possible, par commune ou bassin d'emploi en fonction de l'âge des enfants et des horaires de travail des parents
- à quel coût ?
- solutions à titre temporaire (pendant la formation) ou plus durable (en cas de reprise d'emploi)

Le réseau Pôle Emploi est assez démuni pour informer les personnes à ce sujet : vers quelle structure, quel site, quel interlocuteur orienter ?

Objectifs

Lever les freins à la reprise d'emploi ou à l'entrée en formation par une meilleure identification / lisibilité des modes de garde adaptée à l'âge des enfants et aux contraintes horaires de la formation ou de l'emploi visé

Description de l'action engagée

Réaliser et actualiser une cartographie des modes de garde d'enfants reprenant nature / conditions d'accès / cout /(dont co financements _ subventions éventuelles)

Public cible

Tout demandeur d'emploi qui, de part sa situation familiale, doit lever des freins de contrainte familiale de cette nature pour pouvoir accéder à une formation ou un emploi

Pilote de l'action

CIDFF 67

Partenaires envisagés

CAF, Conseil Général, municipalités, Pôle Emploi...

DRDFE

Comité de suivi

Territoire

Maillage souhaité : bassin d'emploi – infra si possible

Calendrier

2012 : élaboration de l'action

2013 : recensement et diffusion (site, support à télécharger)

2014 : mise à jour

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan des recensements réalisés, et respect du calendrier.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de consultation de l'information sur le site

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

--

Service

CIDFF Bas-Rhin

24 rue du 22 novembre

67000 Strasbourg

--

Action 33 : Atelier emploi / parentalité 67 et 68

Rappel des principaux constats

La reprise ou la recherche d'un emploi, après le congé de maternité ne va pas sans soulever de nombreuses difficultés sur le plan pratique et organisationnel, mais aussi sur le plan plus personnel : accepter de se séparer de son enfant en toute confiance.

Objectifs

Favoriser la reprise d'un emploi ou l'insertion professionnelle par une aide et un soutien à la résolution du problème de la garde des enfants, tant sur le plan pratique que psychologique.

Description de l'action engagée

Elle s'articule autour de 3 axes:

- La transmission d'informations sur les différents modes de garde, les coûts et les aides financières
- L'information sur les relais possibles
- La préparation à la séparation avec l'enfant (aspect psychologique)

Public cible

Parents, hommes et femmes, de jeunes enfants et à la recherche d'emploi et dont l'un des freins repérés est la garde des enfants

Pilote de l'action

CIDFF 67
CIDFF 68

Partenaires envisagés

- Pôle Emploi
- PMI
- Ville de Strasbourg

DRDFE

Comité de suivi

Territoire

Dans les locaux du CIDFF 67 et du CIDFF 68, 20 avenue Kennedy à Mulhouse

Calendrier

2012, 2013, 2014, atelier mensuel

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Intervention ponctuelle. Il serait utile de prévoir une seconde réunion pour pouvoir faire le point et poursuivre en cas de besoin le travail de levée de frein auprès de jeunes parents.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de consultations et/ou de participants aux ateliers

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Un atelier mensuel par département

Service

CIDFF 67

24 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
03 88 32 03 22
cidff67.strasbourg@orange.fr

CIDFF Haut-Rhin
20 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE
03 89 60 45 43
cidff68@orange.fr

Axe 2 : Égalité sociale et politique

Priorité 1 : Déconstruction des stéréotypes

Action 34 : Recensement des ressources documentaires à destination des professionnels de l'animation et de la vie associative

Rappel des principaux constats

Les professionnels, en prise avec les questions d'égalité hommes/femmes, doivent pouvoir accéder à des outils techniques et pédagogiques opérationnels et facilement utilisables.

Objectifs

Contribuer à enrichir les centres de ressources actuels en proposant un inventaire des outils et productions existants dans le milieu de l'animation et de la vie associative sur les représentations de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Description de l'action engagée

- Collecter les ressources existantes à destination des professionnels de l'animation. Un jeune volontaire en mission de Service Civique pourrait être sollicité à cette fin ; il serait chargé de concevoir un support de promotion de l'égalité hommes/femmes (DVD, livres, bandes dessinées, brochures, sites, expositions).
- Publier et diffuser auprès des professionnels

Public cible

Animateurs et directeurs d'accueil de mineurs avec ou sans hébergement
Tous les autres professionnels enfance et jeunesse

Pilote de l'action

DRJSCS

Partenaires envisagés

CRAJEP, CIDFF, réseau Information Jeunesse,-
Conseil
Régional, associations intéressées (FDCSC67,
Anim'68...)

DRDFE

Territoire

Alsace

Calendrier

Mise en place : fin 1er semestre 2012
Fin de l'opération : automne 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi par un groupe de pilotage CRAJEP/CIDFF/DRJSCS

Indicateurs de réalisation et d'impact

Suivi par un groupe de pilotage CRAJEP/CIDFF/DRJSCS

Budget et financement

Indemnité pour le jeune volontaire (service civique) en charge du recensement = 1 800.-€ (État/DRJSCS)

Modalités de la déclinaison départementale

Inscription de la ressource documentaire dans les centres de ressources existants.

Service

DRJSCS Alsace - Mission politiques éducatives et de jeunesse

Cité administrative 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

03 88 76 76 16

brigitte.dempt@drjscs.gouv.fr

Action 35 : Conception d'un support pédagogique sur l'égalité hommes/femmes

Rappel des principaux constats

Il est nécessaire de continuer à former les professionnels et de les inciter à réfléchir aux représentations stéréotypées des activités réservées aux garçons et aux filles.

La question de l'égalité hommes/femmes est peu abordée en formation initiale et en formation continue.

Objectifs

Concevoir des outils pédagogiques à utiliser dans les formations diplômantes et non diplômantes en direction des animateurs et des directeurs intervenant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Description de l'action engagée

Sur la base de l'inventaire des ressources documentaires existantes sur l'égalité hommes/femmes, il sera produit un support de réflexion et de formation en direction des professionnels du secteur de l'animation et de ceux œuvrant dans le cadre de la vie associative en général.

Public cible

Animateurs et directeurs d'accueil de mineurs avec ou sans hébergement.

Tous les autres professionnels enfance et jeunesse (MJC, centres socioculturels, associations de quartier...).

Pilote de l'action

DRJSCS

Partenaires envisagés

CRAJEP, CDIFF, Conseil Régional

DRDFE

Territoire

Alsace

Calendrier

Fin de l'opération : fin 2012/début 2013.

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi par un groupe de pilotage CRAJEP/CIDFF/DRJSCS

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Indicateur de réalisation : publication et diffusion d'un outil auprès des professionnels.
- Indicateur d'impact : utilisation de l'outil dans les formations ou regroupements de professionnels

Budget et financement

8. Conception : fiche-action sur les ressources documentaires.

9. Réalisation d'un outil : 5 000.-€ (2 500.-€ État/DRJSCS)

Modalités de la déclinaison départementale

Diffusion des outils existants et de l'outil produit auprès des acteurs départementaux techniques et pédagogiques du champ de la jeunesse et de la vie associative (services de l'État, associations).

Service

DRJSCS Alsace - Mission politiques éducatives et de jeunesse

Cité administrative 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

03 88 76 76 16

brigitte.dempt@drjscs.gouv.fr

Action 36 : Regards croisés sur l'égalité et les discriminations

Rappel des principaux constats

La première action de formation de professionnels de l'action sociale en 2011 a montré que plusieurs facteurs contribuent à expliquer les difficultés rencontrées par les professionnels-les sur le terrain :

- **difficultés à analyser voire à repérer les situations de discrimination** : celles-ci s'inscrivent dans des rapports sociaux dits de domination (genre, origine, classe sociale...) dont l'interaction est complexe.
- **difficultés à saisir les enjeux des concepts mobilisés** (égalité, discrimination, diversité, citoyenneté, mixité, culture...) : dans la mesure où ceux-ci peuvent éclairer de façon différente voire contradictoire une même situation, il est nécessaire de les situer dans leur contexte d'apparition socio-historique.
- **méconnaissance des ressources** (acteurs et stratégies) à mettre en oeuvre dans la lutte contre les discriminations, et sentiment d'impuissance à agir.

Objectifs

Le module de formation est proposé par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Bas-Rhin, en partenariat avec Migrations-Santé Alsace et l'Association de Lutte contre les discriminations en Alsace. La mise en commun de l'expertise de chacune des structures permet non seulement d'enrichir le contenu mais cherche surtout à explorer l'ouverture rendue possible par le croisement des regards. Les objectifs sont les suivants :

- situer les enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
- informer sur les cadres législatifs et réglementaires ainsi que sur les structures ressources et les acteurs compétents,
- analyser les situations complexes et définir des repères pour la construction de projets cohérents,
- favoriser le questionnement de pratiques professionnelles par la mise en évidence des représentations et des préjugés.

Description de l'action engagée

Action de formation et sensibilisation des professionnels à la politique de la ville.

Public cible

Ce module de formation s'adresse à toute personne (professionnels, cadres et membres d'association, ...) en contact avec un public susceptible de vivre des discriminations. Le groupe de formation est composé de quinze personnes au maximum. La formation sera co-animée par :

Le CIDFF, l'ALDA, Migrations Santé Alsace.

Pilote de l'action

DRJSCS

Partenaires envisagés

CIDFF- ALDA- Migration santé Alsace

DRDFE

Territoire

Elle se déroulera en 2x2 journées, avec deux semaines d'intervalle : 2 sessions sont envisagées, l'une à Strasbourg et l'autre à Mulhouse. Elle a lieu dans les locaux du CIDFF ou de Migrations Santé Alsace, 24 Rue du 22 novembre à Strasbourg, et au centre Sainte-Marie, 44 rue des Franciscains à Mulhouse.

Calendrier

Avril/mai 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Durant la formation, le programme est ajusté en fonction de la dynamique collective. Pour cela, les formatrices consacreront plusieurs temps d'échanges avec les stagiaires sur le contenu et les modalités de la formation et se réuniront autant que nécessaire pour s'assurer de la pertinence du programme.

A l'issue de la formation, un questionnaire d'appréciation sera remis à chaque participant-e. Les dimensions suivantes seront évaluées : cadre, apport théorique, apport pratique, compétences des formatrices, possibilités de mise en pratique, possibilités de transmission.

Six mois après la formation, les stagiaires seront contactés par les formatrices pour un entretien téléphonique permettant d'évaluer l'impact de la formation : les transformations éventuelles des pratiques, le montage et la conduite de projet.

Une note d'évaluation sera rédigée à l'issue de ce processus.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Questionnaire évaluation

- entretien à 6 mois
- nombre de participants à l'action

Budget et financement

9500 euros

Financement Etat / DRJSCS- Acsé

Modalités de la déclinaison départementale

Une session sur Mulhouse et une session sur Strasbourg en avril 2012

Service

DRJSCS d'Alsace - Mission politique de la ville, égalité des chances

Cité administrative 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

03 88 76 76 16

brigitte.dempt@drjscs.gouv.fr

Action 37 : Recensement des actions où la thématique de l'égalité homme/femme peut être prise en compte

Rappel des principaux constats

Les services d'accueil des juridictions prenant en charge le public d'hommes et de femmes dans les tribunaux, disposent d'outils d'informations qui pourraient être valorisés sur la base de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. A noter qu'une partie des publics cibles : population en danger, victimes sont prises en charge par des organismes relevant du domaine associatif, subventionnés et qui reçoivent délégation de service.

Dans ce contexte les outils qui pourraient être mis en place à la suite du recensement proposé seraient complémentaires des démarches existantes et ne s'y substitueraient pas.

Peu d'initiative à proprement parlé dans le cadre d'une réflexion régional et partagée sur la thématiques Égalité Hommes/Femmes.

Objectifs

Recenser de façon la plus exhaustive, auprès des services de juridictions, les possibilités de faire émerger la thématique Égalité Hommes/Femmes et la réorientation au regard de celle-ci, du sens des missions rendues au public. Si possible, amorcer les projets qui pourraient débiter dès 2012.

Description de l'action engagée

Réaliser un état des lieux des initiatives possibles au sein des juridictions pour favoriser la prise de conscience de la thématique Égalité Hommes/Femmes, au travers des missions rendues, et faire émerger des propositions d'action. Si possible, amorcer les projets qui pourraient débiter dès 2012.

Public cible

Les publics Hommes/Femmes accueillis dans les services. Avec une probable dominante d'outils à construire (fiches de renseignements, fiches techniques, modes opératoires d'une démarche...) orientés vers le public fragilisé des femmes.

Il n'y a pas lieu d'exclure au stage de la proposition de recensement, des projets à usage purement interne.

Pilote de l'action

Partenaires envisagés

Les Chefs de Cour d'Appel de Colmar représentés par le Référent régional Égalité Hommes/Femmes : M ^{me} Hélène MICHELOT Directeur Délégué à l'Administration Régionale Judiciaire (DDARJ).	L'ensemble des juridictions du ressort de la Cour d'Appel (Haut-Rhin/Bas-Rhin) qui seront à déterminer au regard des résultats du recensement proposé.
---	--

DRDFE

Territoire

Le périmètre de compétence des juridictions et du ressort de Cour d'Appel : Haut-Rhin et Bas-Rhin. (l'impact d'un outil peut toutefois aller au-delà des frontières du ressort s'il concerne une mesure d'application générale)

Calendrier

Année 2012 et poursuite s'il y a lieu en 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi : par la juridiction proposante, en relais avec le Référent régional.

Évaluation : (outre les modalités propre d'évaluation au sein du dispositif PRS) structuration en comité de pilotage et comité de suivi, qui incluront dans leur démarche un protocole d'évaluation.

L'usage par le public de l'outil proposé peut inclure une démarche par questionnaire/enquête... d'évaluation.

Indicateurs de réalisation et d'impact

À réaliser au sein du comité de suivi des juridictions, propre à la démarche et en relation avec le Référent régional : indice de fréquentation, indice d'utilisation du nouvel outil, sondage téléphonique...

Budget et financement

Les budgets prévisionnels élaborés en 2011 n'ont pas inclus de charges spécifiques pour ce type de démarche. Les contraintes budgétaires ne permettent pas d'envisager à ce jour un financement des propositions qui seront émises.

Modalités de la déclinaison départementale

Les Chefs de Cour d'Appel sont « l'échelon pertinent de gestion ». La déclinaison ne sera que régionale.

Service

Cour d'Appel de Colmar

9 Avenue Poincaré – 68027 Colmar

03 89 21 55 01 (secrétariat du référent égalité H/F)

ddarj.sar.ca-colmar@justice.fr

Action 38 : Sensibilisation et information des agents de la DDCS 67

Rappel des principaux constats

Suite à la réorganisation des services de l'État, la mission égalité femme/homme est encore peu connue en cité administrative

Objectifs

- Informer les collègues de la DDCS et de la Cité administrative, ainsi que le public, sur les politiques Égalité
- Sensibiliser les collègues et le public sur les thématiques droits des femmes

Description de l'action engagée

Organiser des expositions thématiques deux fois par an dans le hall d'accueil de la DDCS

Public cible

DDCS, cité administrative et grand public

Pilote de l'action

Sophie-Anne DIRRINGER
Mission droits des femmes

Partenaires envisagés

- DDCS: Direction et CODIR
- Cité Administrative: Services généraux

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011

Inscription sur le programme régional des manifestations 8 mars et 25 novembre

Territoire

Strasbourg et environs

Calendrier

8 Mars : exposition thématique

25 Novembre : exposition sur les violences faites aux femmes

Novembre 2011 : photos et témoignages des femmes hébergées au foyer Regain

Mars 2012 : partage des tâches domestiques : qui fait quoi à la maison ?

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Réactions des collègues et du public sur l'exposition

Évaluation et bilan en CODIR DDC

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de visites de l'exposition (difficile à évaluer, pas de permanence sur place)

Nombre de brochures prises

Budget et financement

Aucun budget spécifique sauf impression de documents

Modalités de la déclinaison départementale

Une démarche identique sera menée à la DDCSPP (68) par la chargée de mission du département 68

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Action 39 : Sensibilisation des élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole en Alsace à l'égalité Hommes/Femmes

Rappel des principaux constats

Les métiers agricoles sont ressentis par le grand public comme étant majoritairement masculins. On constate d'ailleurs que la part de filles suivant une formation agricole est assez faible, en particulier dans les filières professionnelles.

Dans ce contexte, les enseignants et CPE soulignent le problème récurrent de représentations sexistes chez les jeunes, qui peuvent aller jusqu'à aboutir à des violences sexistes (en particulier verbales).

Objectifs

Il s'agit de sensibiliser les élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole à l'égalité homme/femme ainsi qu'à la lutte contre les discriminations.

Un des objectifs poursuivis est que les apprenants s'interrogent sur leurs propres comportements sociaux et sexués, que ce soit entre eux ou dans la cadre du monde professionnel.

Description de l'action engagée

Depuis plusieurs années, des actions de sensibilisation sont menées en Alsace dans les établissements publics et privé d'enseignement agricole. Ces actions de sensibilisation se déroulent de manière différente selon les établissements concernés (choix des classes, choix des intervenants et modalités de déroulement...).

Projet mené par le Lycée d'Enseignement Général Technique Agricole (LEGTA) de Wintzenheim. Le projet, mis en place pour la 2ème année consécutive en 2011-2012, vise les jeunes de secondes et comprend plusieurs étapes:

- en amont: réalisation et exploitation d'un questionnaire sur les discriminations hommes/femmes
- mise en place de 4 ateliers par groupe:
 - « Relations filles/garçons: de quelle manière le mal-être se caractérise-t-il chez les filles et/ou les garçons ? » (animé par l'association SEPIA.)
 - « Les insultes sexistes : origines et histoire » (animé une enseignante de français.)
 - «Les discriminations homme/femme vues par l'art plastique »; (animé une enseignante d'Education socio-culturelle)
 - « les discriminations à l'adolescence - relation filles/garçons – groupe / isolement » (animé par une Conseillère Principale d'Education.)
- en fin du cycle, en séance plénière: diffusion d'un film + débat (ex : Les Monologues du Vagin).

Projet mené par le LEGTA d'Obernai: En 2010-2011, le LEGTA d'Obernai a démarré un projet sur les discriminations à l'embauche. Ce projet veut aborder les différents types de discrimination, qui peuvent apparaître lors de la recherche d'emploi. Lors de la première année (sur les 3 ans prévus), le projet s'est déroulé par étape:

- constitution d'un groupe volontaire porteur du projet, qui s'est réuni toutes les 2 semaines
- partie théorique sur « qu'est-ce qu'une discrimination/sensibilisation sur les stéréotypes, entre autre sexistes »
- rencontre avec 3 associations de lutte contre les discriminations (ALDA, ASTU, L'autre cercle)
- création et réalisation d'un projet à destination de l'ensemble de l'établissement : l'objectif est de réaliser un DVD avec une dizaine de courts métrages réalisés par les jeunes (+ appui technique des élèves de l'option info-média). Pour 2010-2011, 2 courts métrages ont été réalisés sur la discrimination à l'embauche sur le nom et sur l'orientation sexuelle des candidats.
- lors des Journées Portes Ouvertes, mise en place d'une exposition présentant des portraits de jeunes filles suivant des formations professionnelles débouchant sur des métiers « masculins », afin de dénoncer les a priori perçus et d'affirmer la place de filles dans ces formations.

Public cible

Lycéens et apprentis des établissements d'enseignement agricole:

- Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) d'Obernai (lycées d'Obernai et d'Erstein, et Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA) d'Obernai)
- EPLEFPA de Rouffach (lycée de Wintzenheim et CFA de Rouffach)
- Lycée privé Schattenmann de Bouxwiller

Pilote de l'action

Sylvie Pagliano - Correspondante Égalité des Chances au Service Régional Formation, Développement et Emploi de la DRAAF Alsace

Partenaires envisagés

SOS Femmes Solidarité
CIDFF
Association SEPIA (Colmar)
L'école des parents (Colmar)
Ado-sphère de l'hôpital de Rouffach

DRDFE

Territoire

Obernai / Erstein / Bouxwiller
Wintzenheim / Rouffach

Calendrier

Année scolaire 2011- 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Diffusion de questionnaires de satisfaction auprès des jeunes concernés par les actions

Suivi et bilan annuel des actions réalisées dans le cadre du Projet Régional Santé (PRS). Le PRS est composé des Conseillers Principaux d'Éducation et des infirmiers des différents établissements, ainsi que de l'animatrice régionale Insertion, qui est également correspondante Égalité des chances

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Nombre d'actions réalisées (à comparer au nombre d'actions prévisionnelles)
- Nombre de jeunes impliqués dans les actions
- Impact estimé par la valorisation des actions menées au sein des établissements et en direction du grand public (articles de presse, exposition, représentations théâtrales...)

Budget et financement

Coût des interventions des différents partenaires variable selon les années (jusqu'à 1400€ par an)

Financement par le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique (CRIPT - financement DRAAF, cotisations des établissements d'enseignement agricole...) et ponctuellement par la mission Égalité des chances du rectorat (intervention de SOS femmes solidarité).

Modalités de la déclinaison départementale

Travail en réseau des établissements agricoles (fonctionnement du PRS, mise en œuvre du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) et déclinaison dans chaque établissement selon les stratégies des centres.

Service

DRAAF

14 rue du Maréchal Juin – CS 31009 – 67 070 Strasbourg
03 69 32 50 63 alexia.rolofs@agriculture.gouv.fr

Priorité 2 : Favoriser les mixités dans les différents champs de la vie socialement

Action 40 : Femmes et sport

Rappel des principaux constats

- Pratiques sportives « sexuées » : les filles font de l'équitation, les garçons du foot
- Baisse de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires
- Postes à responsabilités des instances dirigeantes des comités sportifs peu investis par les femmes

Objectifs

- Diversifier l'accès des filles et des femmes aux pratiques sportives
- Permettre à plus de filles et de femmes de découvrir les disciplines sportives dans les quartiers prioritaires
- Favoriser la prise de responsabilité des femmes dans les instances des comités sportifs

Description de l'action engagée

- Aide à la réalisation et à la diffusion du livret des licenciés dans les disciplines sportives, en mettant l'accent sur les pratiques « sexuées ».
- Idem pour les femmes en responsabilité dans les comités sportifs
- Diffusion et accompagnement de l'appel à projet : « Allez les filles » (date limite : 23 mars)
- Étude et analyse des dossiers Politique de la Ville : les offres sportives dans les quartiers
- Recherche et valorisation des bonnes pratiques : sportives, actions dans les quartiers, associations sportives, engagement des femmes dans les fédérations,...
- Valorisation et essaimage des actions sports à Regain (pratiques du sport pour les femmes victimes de violences dans les structures d'hébergement)
- Accompagnement de la prise de responsabilité des femmes dans les comités (livret ? Info ?)
- Valorisation des bonnes pratiques : table ronde, prix femme et sport, portraits, 8 mars...

Public cible

- Femmes et jeunes filles (avec un accent sur les quartiers prioritaires)
- Comités sportifs
- Associations sportives et de quartier
- Structures d'hébergement

Pilote de l'action

Sophie-Anne DIRRINGER
Mission droits des femmes
Virginie MALHOA
Mission sports

Partenaires envisagés

Associations sportives et comités départementaux des fédérations sportives
Acteurs des dispositifs Politique de la Ville : ville vie vacances (VVV), Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) CUS et Haguenau Bischwiller Kaltenhouse

DRDFE

Territoire

Département 67 avec un accent sur les quartiers prioritaires

Calendrier

Trois ans : 2012-2013-2014

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Co-pilotage en DDCS (droits des femmes et mission sports)
- Validation en comité de direction de la DDCS
- Lien avec la DRJSCS, les délégués du préfet et la Mission Ville de la DDCS

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Projets déposés « Allez les filles » (mars 2012)
- Articles de presse, portraits de filles et de femmes sportives
- Nombre des femmes en responsabilité dans les associations et fédération (par échantillonnage)
- Inscription des filles dans les associations sportives (par échantillonnage)

Budget et financement

Publication et diffusion des brochures (budget DDCS)

Table ronde, prix femme et sport (à prévoir)

Action sport dans les structures d'hébergement (2 000 euros par an et par structure)

Crédits État BOP 137

Modalités de la déclinaison départementale

Lien avec la DRDFE (bop 137)

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Action 41 : Le bénévolat sportif féminin s'affiche

Rappel des principaux constats

Bien que le sport soit pratiqué en Alsace autant par les femmes que par les hommes (48%, 52%), on constate une proportion plus faible des compétitrices (44%), des dirigeantes (26 %) et de leurs présidentes (16%).

Objectifs

Valoriser le parcours de femmes bénévoles sportives, élues au sein d'association alsaciennes à l'occasion de la journée du 8mars 2012, remettre en valeur une distinction de l'État (au même titre que le sont les Palmes Académiques)

Description de l'action engagée

A l'occasion de la Journée de la Femme prévue le 8 mars prochain, la DRJSCS lancera auprès du mouvement sportif alsacien dont la contribution est déterminante mais inconstante (comités départementaux et régionaux) une campagne en faveur de candidatures féminines, en direction de bénévoles sportives aux parcours remarquables agissant dans leurs domaines respectifs depuis une période pluriannuelle discontinue.

Leurs candidatures seront examinées en commission préfectorale d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports, pour l'attribution éventuelle de l'échelon de Bronze, ou alors de la lettre ministérielle de Félicitations, dans les perspectives de la promotion des 14 juillet 2012. Le contingent de distinctions à disposition de l'administration s'avère en effet sous utilisé et très déséquilibré au profit masculin.

Cette future promotion pourra faire l'objet, comme ce fut le cas voici plusieurs années, d'une cérémonie protocolaire solennelle, où le Préfet décore les récipiendaires en présence de la presse, à l'image de la pratique constatée dans d'autres départements.

Public cible

Les bénévoles sportives Alsaciennes, au titre de leur engagement associatif, ou sous réserve, au titre de leur palmarès de compétition, ou encore d'états de service à caractère professionnel dans le milieu de sport ou de la jeunesse (assorti d'engagement bénévole distinct, dans ou hors champ JS)

Pilote de l'action

DRJSCS Alsace

Partenaires envisagés

DRDFE
Préfecture (organisation remise protocolaire)
DDCS 67, DDCSPP 68

DRDFE

Territoire

Alsace (commissions préfectorales d'attribution 67 pour contingent de distinctions Bas Rhin et Alsace, 68 pour contingent Haut-Rhin)

Calendrier

15 février : envoi d'un courriel aux ligues et comités départementaux sportifs

15 juin : réunion des commissions d'attribution (67 et 68)

Fin juin : cérémonie de remise (67) à la promotion du 1er janvier 2012.

10 juillet : arrêtés préfectoraux respectifs de nomination (67 et 68)

Début décembre : remises (promotion du 14 juillet)

8 mars 2013 : communication sur les récipiendaires et protocole.

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Instruction des dossiers respectifs selon échéancier cité plus haut, par la DDCSPP 68, la DDCS67 et la DRJSCS

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Sur le contingent de 70 médailles de bronze 2012, réparties en 2 promotions un objectif de 40 femmes doit être recherché.
- Nombre de reportages, mais aussi susciter et encourager un bénévolat durable dans les disciplines sportives et les actions en faveur de la jeunesse : de nombreuses remises de distinctions se font plutôt « dans le milieu » de référence, à l'occasion d'AG, de manifestations annuelles ou de mise individuelle à l'honneur par association ou commune d'appartenance.

Budget et financement

Budget État : DRJSCS

Modalités de la déclinaison départementale

Au sein de la Cellule Régionale Sport Éducation Mixités Citoyenneté, le travail collaboratif entre les DDCS 67, DDCSPP 68 et la DRJSCS a permis l'articulation des fiches projet en privilégiant les synergies et l'adaptabilité des services à leurs objectifs réciproques et communs.

Service

DRJSCS Alsace Mission publics prioritaires

Cité administrative 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

03 88 76 76 16

brigitte.dempt@drjscs.gouv.fr

Action 42 : Favoriser l'accès des femmes aux responsabilités sportives

Rappel des principaux constats

Bien que le sport soit pratiqué en Alsace autant par les femmes que par les hommes (48%, 52%), on constate une proportion plus faible des compétitrices (44%), des dirigeantes (26 %) et de leurs présidentes (16%).

Objectifs

Augmenter le nombre de femmes dirigeantes bénévoles dans les clubs, les Comités Départementaux et les Ligues, en particulier aux postes de Présidentes ; Secrétaires générales et Trésorières

Description de l'action engagée

En cette période pré-olympique et post-olympique, le moment des élections pour le renouvellement des comités directeurs est d'actualité. La DRJSCS lance une campagne de sensibilisation auprès du mouvement sportif pour promouvoir les candidatures de femmes aux élections des comités directeurs des clubs, Comités départementaux et Ligues. Dans un second temps, elle mobilise les Présidentes en activité pour motiver d'autres femmes bénévoles.

Des réunions de formation sont envisagées, sur le modèle actuel ayant pour cadre « 1000 jeunes bénévoles pour le Sport de demain » (CNDS/CNOSF), destinées à encourager les intéressées dans leurs premiers temps d'exercice.

Public cible

Les bénévoles sportives Alsaciennes

Pilote de l'action

DRJSCS Alsace

Partenaires envisagés

DRDFE
DDCS 67 et DDCSPP 68

DRDFE

Territoire

Alsace

Calendrier

15 février : envoi d'un courrier aux Ligues Régionales et aux comités départementaux

1er septembre 2012 : envoi d'un courrier aux 200 Présidentes de clubs Alsaciens.

1 janvier 2013 : campagne d'affichage 60 x 40 dans les clubs, dans un cadre de soutien financier territorial du CNDS

1er septembre 2013 : lancement de réunions de -formation des nouvelles dirigeantes

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Un suivi administratif aux échéances
- Nombre de Présidentes contactées
- Nombre de dirigeantes en 2013
- 2013 et courant 2014 : participation systématique des DDI et de la DRJSCS aux AG de comités et ligues présidés par une **dirigeante**

Indicateurs de réalisation et d'impact

à fin 2013

- 30 % de dirigeantes
- 20 % de Présidentes

Budget et financement

Budget État/DRJSCS

Budget courrier 400 €

budget affiche 3000 €

budget réunions-formation/déplacements aux AG. 1600 €

Modalités de la déclinaison départementale

Au sein de la Cellule Régionale Sport Éducation Mixités Citoyenneté, le travail collaboratif entre les DDCS 67, DDCSPP 68 et la DRJSCS a permis l'articulation des fiches projet en privilégiant les synergies et l'adaptabilité des services à leurs objectifs réciproques et communs.

Service

DRJSCS Alsace - Mission publics prioritaires

Cité administrative 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

03 88 76 76 16

brigitte.dempt@drjscs.gouv.fr

Action 43 : Parité dans l'attribution des médailles de la jeunesse et des sports

Rappel des principaux constats

La médaille de la jeunesse et des sports (décret n°69-942 du 14 octobre 1969) est destinée à récompenser les personnes qui se sont distinguées particulièrement au service de la jeunesse et du sport. Jusqu'en 2011 elle bénéficie largement aux hommes (70%), ces derniers acceptant majoritairement les fonctions de présidence au sein des associations

Objectifs

Inciter davantage les propositions de candidatures féminines et sensibiliser les structures à la nécessité d'encourager la prise de responsabilités, de récompenser la diversité des mérites et de respecter l'égalité en nombre entre les hommes et les femmes pour l'attribution des médailles

Description de l'action engagée

Proposition de candidatures femmes

Public cible

Les services attribuant les médailles

Pilote de l'action

DDCSPP du Haut Rhin
(Service jeunesse et sports, vie associative, égalité et intégration)

Partenaires envisagés

Mouvement sportif (clubs et comités sportifs) et associations de jeunesse et d'éducation populaire

DRDFE

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

2012 – 2013 - 2014

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan des médailles attribuées.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de médailles attribuées

Budget et financement

Aucun budget spécifique

Service

Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin
43 route de l'Hôpital
67000 STRASBOURG

Action 44 : Accueil de l'exposition sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Rappel des principaux constats

Les guichets des centres finances publiques connaissent une fréquentation importante lors des échéances

fiscales majeures (période de déclaration et de paiement des impôts)

Cette situation est favorable à la mise en place d'une communication dans les espaces d'accueil où l'attente du public peut être l'occasion de diffuser des informations et des conseils

Objectifs

Apporter des informations au public et l'inviter à réfléchir sur les moyens d'assurer l'égalité hommes/femmes dans tous les aspects de la vie citoyenne

Description de l'action engagée

Mise à disposition du hall d'accueil des 3 SIP (Services des Impôts aux Particuliers) du 35 avenue des Vosges à Strasbourg pour accueillir une exposition temporaire sur le thème de l'égalité hommes/femmes.

La campagne choisie, pré-campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu, correspond à une augmentation sensible de fréquentation de ce site et permettrait ainsi de toucher un large public (de l'ordre de 400 à 500 personnes par jour)

Le pic de fréquentation est atteint en mai (2000 usagers par jour) mais l'obligation d'assurer la sécurité des personnes empêche de retenir cette période.

Des panneaux d'affichage peuvent être installés dans ce hall.

Les supports de communication élaborés par d'autres services de l'État, en particulier le Rectorat, pourraient ainsi être utilisés pour cette opération.

Public cible

Contribuables

Pilote de l'action

Marie-Claude BREHARD

Partenaires envisagés

Rectorat, dans la mesure où celui-ci dispose déjà de supports d'expositions et de films

DRDFE

Territoire

Strasbourg

Calendrier

Date à prévoir courant 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Fréquentation du hall d'accueil

Indicateurs de réalisation et d'impact

Décompte journalier du nombre d'usagers reçus

Budget et financement

Aucun budget spécifique

Modalités de la déclinaison départementale

L'évaluation qui sera faite à l'issue de cette action permettra d'apprécier la pertinence de l'export de cette

initiative vers d'autres sites du département et de la région à d'autres périodes favorables (échéance de taxes foncières, ou d'habitation par exemple).

Service

Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin
4, Place de la République CS 51022 67070 STRASBORG
03 88 56 54 72
marie-claude.brehard@dgfip.finances.gouv.fr

Action 45 : Exposition Femmes et (r)évolutions

Rappel des principaux constats

En matière d'égalité il convient de se doter d'outils de travail et d'analyses des mécanismes inégalitaires qui perdurent entre les hommes et les femmes

Objectifs

Lutter contre les stéréotypes sexués et les inégalités H/F
Former à une approche critique et faire un état des lieux
Transmettre des statistiques et des chiffres sur l'égalité H/F

Description de l'action engagée

Transmettre un outil sous forme d'exposition réalisé par des lycéen-ne-s de l'académie

Public cible

Tous les partenaires du Plan Régional Stratégique

Pilote de l'action

Virginie Jeltsch chargée de mission académique à l'égalité entre les filles et les garçons

Partenaires envisagés

Les administrations qui accueilleront l'exposition

DRDFE

Co financeur du projet mission égalité

Territoire

Alsace

Calendrier

Années 2012 2013 selon un planning de prêt à établir

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Planning de prêt établi par la mission égalité
Mise en place de fiches d'émargement des visiteur-e-s de l'exposition

Indicateurs de réalisation et d'impact

Statistiques sexuées des visiteur-e-s et fonctions exercées (parentalité, métier.....)

Budget et financement

Programmé au budget de la mission académique égalité entre les filles et les garçons co financée par le Fonds social européen et la DRDFE

Modalités de la déclinaison départementale

Déclinaison régionale en lien avec l'académie de Strasbourg

Service

Rectorat SAIO mission académique à l'égalité entre les filles et les garçons
5 quai Zorn 67082 Strasbourg cédex
03 88 24 74 27
virginie.jeltsch@ac-strasbourg.fr

Priorité 3 : Égalité et parité politique

Action 46 : Citoyennes en marche vers la parité

Rappel des principaux constats

Malgré la loi de 2000 et quelques améliorations, la parité politique n'est pas encore une réalité.

Objectifs

Promouvoir la participation des femmes dans les instances élues

Description de l'action engagée

- Formation des femmes à la prise de parole, étude comportementale des femmes face à l'engagement politique
- formation pédagogique à la citoyenneté paritaire auprès des Conseils Municipaux des Jeunes
- validation des acquis de l'élu local
- travail et déjeuners-débats sur les élections parlementaires, l'investiture des femmes
- intervention auprès des associations pour expliquer la nécessité de la parité, la loi sur la parité. Campagne d'information
- animation lors de la journée du 8 mars, participation à la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes.

Public cible

Femmes, jeunes filles, jeunes des Conseils municipaux

Pilote de l'action

Femmes d'Alsace

Partenaires envisagés

Conseils municipaux de Jeunes
Associations

DRDFE

Suivi

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan avant et après chaque élection

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes candidates à la formation et aux élections

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1 000 €

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Femmes d'Alsace
12 rue des Mines
68270 Wittenheim

Objectif 2 : Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes

Axe 1 : Plan de lutte contre les violences

Priorité 1 : L'accueil, l'écoute et l'orientation

Action 47 : Participations aux réunions administratives et aux comités de pilotage, hors associations et Organismes de formation (sauf CIDFF)

Rappel des principaux constats

Nécessité de participer aux réseaux locaux sur le département, en les informant des différents dispositifs de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Objectifs

- Informer les partenaires sur les politiques Égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes
- Se faire identifier comme une personne-ressource en matière d'égalité (politiques publiques)
- Apporter un soutien aux dispositifs d'égalité

Description de l'action engagée

Contact avec les différentes instances
Élaboration d'une trame de présentation
Interventions ou pilotage

Public cible

Instances départementales

Pilote de l'action

Sophie-Anne DIRRINGER
Mission droits des femmes DDCS Bas-Rhin

Danièle DIETRICH
Mission droits des femmes DDCSPP Haut-Rhin

Partenaires envisagés

DRDFE
Cabinet du Préfet et services de la préfecture
Services de l'Etat (Justice, éducation nationale, police, gendarmerie, services de l'emploi et de la formation, ...)
Collectivités territoriales
Acteurs socio-économiques
CIDFF

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011
Déclinaison de l'intervention de la DR en SPE Régional
Loi du 9 juillet 2010
Plan triennal de lutte contre les violences 2011-2013

Territoire

Département du Bas-Rhin
Département du Haut-Rhin

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Veille sur les nouvelles mesures État
- Déclinaison de l'état des lieux et du diagnostic régional
- Mobilisation du BOP 137 (ex : contrats mixité, actions de formation,...

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Retour sur intervention : informations complémentaires, diagnostic local, présentation des bonnes pratiques,...
- Contacts avec les partenaires

Budget et financement

Frais de déplacement sur le territoire et impression de documents

Modalités de la déclinaison départementale

Lutte contre les violences

Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes,

Pilotage de la commission spécialisée de lutte contre les violences faites aux femmes

Conseils locaux de sécurité et interventions ponctuelles dans les réunions sécurité organisées par le préfet,

Comité technique du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Instance de concertation de l'intervention sociale (ISIS)

Co-pilotage de la formation violences

Comité de pilotage sur le dispositif des téléphones portables d'alerte et DEPAR

Accès aux droits

Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC),

Pilotage du groupe de travail « Egalité entre les femmes et les hommes »

Comité de pilotage et comité technique du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) : CUS et HBK

Comité Ville Vie Vacances,

Comité départemental de la parentalité

Comité de suivi ADLI de l'ORIV

Conseil d'administration du CIDFF

Comité REAPP

Divers

Comité de direction de la DDCS

Groupe de travail femmes et sport à la DDCS

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Cité administrative Rue Fleischhauer 68000 COLMAR

03 89 24 82 19

Action 48 : Accueil téléphonique et permanence pour les femmes victimes de violences

Rappel des principaux constats

Permettre aux femmes victimes de violences de recréer un lien social et de briser le silence, l'isolement et la honte qui entourent la violence.

Objectifs

- Accueil sur l'ensemble de chaque département
- Construire et poursuivre une relation de confiance avec les femmes qui ont besoin d'une écoute, d'un accompagnement et d'une aide
- Opérer un travail de prévention par la diffusion de notre expertise
- Orienter vers les structures partenaires locales s'il y a lieu
- Mettre le cas échéant des femmes à l'abri des violences en urgence (en collaboration avec notre CHRS et / ou des possibilités offertes par le réseau FNSF)
- Aider les femmes à comprendre leur histoire, à remobiliser leurs ressources

Description de l'action engagée

Lors de l'accueil, les femmes mises en confiance peuvent, grâce à une écoute professionnelle, identifier les violences dont elles sont victimes, se déculpabiliser, être reconnues, connaître leurs droits et leurs devoirs. L'accompagnement spécialisé des femmes victimes de violence non hébergées dans la structure implique la nécessité d'évaluer la situation de la personne afin de mettre en place une prise en charge globale, à la fois sociale, juridique, médicale et psychologique. L'équipe insiste sur la mise en sécurité de la famille et sur la gravité des violences subies. La protection des femmes et de leurs enfants est un élément essentiel d'analyse de l'équipe.

L'accueil téléphonique est complémentaire aux dispositifs de prise en charge des femmes victimes de violences et au plan triennal. Elle s'inscrit dans l'action générale de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Public cible

Femmes victimes de violences

Pilote de l'action

SOS Femmes Solidarité 67
Soutien Femmes Battues 68

Partenaires envisagés

DRDFE

Comité de suivi par la mission départementale.

Territoire

Alsace et départements limitrophes

Pour l'écoute téléphonique sur toute la région, la majorité des appels provient du Bas-Rhin, puis le Haut-Rhin.

Calendrier

Janvier 2012 à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Fiches d'appels journaliers pour l'écoute.

Fiches d'entretien par personne pour l'accueil et suivi des statistiques.

Évaluation de l'action dans l'espace public (participation aux actions départementales, régionales nationales)

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre d'appels et nombre de femmes ayant eu un entretien

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 26 209 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Accueil mis en place dans chaque département

Service

Association Soutien Femmes Battues

1, Avenue de Bâle

68300 SAINT-LOUIS

03 89 70 02 21

solidarite.femme.st-louis68@wanadoo.fr

SOS Femmes Solidarité

2, rue Sellénick

67000 STRASBOURG

03 88 24 06 06

sosfemmes67@orange.fr

Action 49 : Accueil des femmes victimes de violences à l' Hôtel de Police de Strasbourg

Rappel des principaux constats

Toute victime effectuant un dépôt de plainte est informée de la possibilité de recourir gratuitement aux services d'une association d'aide aux victimes dont les coordonnées lui sont remises.

Bien que cette information soit faite depuis fort longtemps, on a constaté que peu de victimes donnaient suite à cette proposition : les fonctionnaires de police n'étaient pas en capacité d'expliquer cette orientation et les victimes ne percevaient pas bien le sens d'une telle démarche. Il manquait un lien entre la chaîne d'intervention pénale et la chaîne d'intervention de l'aide aux victimes.

Par voie de conséquence, de nombreuses victimes n'ont pu bénéficier d'une prise en charge qui aurait permis de résoudre à temps les problèmes auxquels elles devaient faire face.

Une très grande majorité des victimes ayant besoin d'une aide individualisée sont des femmes.

Objectifs

- Permettre à toute victime effectuant un dépôt de plainte dans un service de police de la Circonscription de Police de Strasbourg, d'obtenir un entretien très rapide au Pôle Accueil Victimes de l'Hôtel de Police
- Cet entretien individuel vise à évaluer la situation globale de la victime, à trouver une solution aux problèmes urgents, et à envisager un suivi, en mettant en synergie l'ensemble du réseau local d'aide aux victimes (associations, institutions, professionnels libéraux)

Description de l'action engagée

Le Pôle Accueil des Victimes à l'Hôtel de Police de Strasbourg est constitué par :

- **Le Point Accueil Victimes**
C'est un axe prioritaire défini par la Communauté Urbaine de Strasbourg
Une permanence est tenue depuis octobre 2004 par une assistante sociale, salariée de l'association Accord, tous les jours ouvrables de 9h à 18h.
Les weekends et jours fériés, une astreinte est assurée alternativement par les 3 associations d'aide aux victimes strasbourgeoises : Accord, SOS Aide aux Habitants et Viaduq.
- **La psychologue aide à la personne**
Sous contrat avec le Ministère de l'Intérieur, une psychologue assure, les jours ouvrables, des entretiens d'évaluation et d'orientation de victimes à Strasbourg, Sélestat et Haguenau.
- **Le bureau d'aide aux victimes**
Depuis février 2004, un fonctionnaire de police répond aux sollicitations des victimes qui souhaitent obtenir des informations sur les suites données à leur démarche (plainte, mention de Main Courante)

Public cible

Toute victime ayant effectué une démarche dans un service de police peut solliciter, ou se voir proposer un entretien avec le Pôle.

En 2011, près de 80% des personnes reçues ont été des femmes.

Pilote de l'action

Direction Départementale de la Sécurité Publique du
Bas-Rhin

Partenaires envisagés

Association Accord
Association SOS Aide aux Habitants
Association VIADUQ

DRDFE

Assurer une large communication sur l'existence et le rôle du Pôle d'Accueil des Victimes
Participation financière

Territoire

Le Point Accueil Victimes répond aux sollicitations des services de la Circonscription de Police de Strasbourg (Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Lingolsheim)
La psychologue « aide à la personne » est compétente sur les circonscriptions de Strasbourg, Sélestat et Haguenau
Le Bureau d'Aide aux Victimes répond à toute sollicitation concernant un service de police de la DDSP

Calendrier

En place depuis 2004

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Un groupe de pilotage « Point Accueil Victimes » se réunit une fois par an. Il est composé du Directeur Départemental, du Procureur de la République, du Coordinateur CISPD, et des associations intervenantes
- Création d'outils statistiques d'évaluation
- Une évaluation qualitative du Point Accueil Victimes a été effectuée en 2009

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes accueillies, suivies et orientées

Budget et financement

L'association Accord est porteuse de l'action menée par le Point Accueil Victimes (PAV). Le PAV, axe prioritaire défini par le CIPS de la CUS est financé par :

- L'Etat (40%) sur des fonds CUCS
- La CUS (40%)
- Le Conseil Général (20%)
- La DRDFE (1.000€)

Le financement des postes de la psychologue et du BAV sont assurés par le Ministère de l'Intérieur

Modalités de la déclinaison départementale

Elles font l'objet d'une autre fiche action

Service

Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin
43, Route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG

Action 50 : Assurer les astreintes des points accueil victimes : Hôtel de Police

Rappel des principaux constats

Cette action a été mise en place dans un contexte national favorisant la prise en charge et la réparation des victimes et la prévention de la délinquance.

L'action s'inscrit dans la durée et permet un traitement en temps réel des demandes et des réponses apportées aux victimes et une amélioration de la prise en charge et cohérence dans les suivis du dépôt de plainte jusqu'à la réparation intégrale de la victime

Objectifs

- Prise en charge et accompagnement des femmes victimes de violences
- Compléter le dispositif d'aide aux victimes déjà existant au Palais de Justice, à la M.J.D, et aux sièges des associations.
- Permettre à la victime de bénéficier le plus rapidement possible de toutes les informations pour faire valoir ses droits
- Prendre en charge psychologiquement la victime dans un délai très court après la commission de l'infraction et participer à l'amélioration de l'accueil des victimes dans les locaux de la police

Description de l'action engagée

Les astreintes d'aide aux victimes répondent au besoin de prise en charge en temps réel des victimes, sachant que la célérité de la prise en charge est déterminante pour les victimes particulièrement vulnérables. Les astreintes couvrent les week-ends et jours fériés, ce qui est une avancée notable en matière d'aide aux victimes. Elles sont assurées par roulement entre les 3 associations d'aide aux victimes Le nombre total de journées d'astreinte : 115 jours (en 2012) est réparti entre les trois associations Viaduc 67, Accord et SOS Aide aux habitants.

Les astreintes complètent le dispositif global d'aide aux victimes en assurant un service continu d'aide aux victimes opérationnel 365 jours par an. La mission du permanent d'astreinte est :

- D'assurer une présence physique et une astreinte téléphonique de (9h à 17h) les samedis, dimanches et jours fériés
- De prendre en charge les personnes victimes d'infractions pénales particulièrement vulnérables et orientées par le service du quart de l'Hôtel de police de Strasbourg. (Accueillir, écouter, informer, en toute confidentialité)
- De soutenir et accompagner en temps réel les victimes dans leurs démarches
- D'établir une fiche de liaison par victime afin d'informer le travailleur social sur les démarches entreprises et à entreprendre, sur la prise en charge de la personne.

Public cible

Femmes victimes de violence et victimes d'infractions souvent dans une grande précarité, habitant pour la plupart les territoires de la CUS.

Pilote de l'action

Association Accord
SOS Aide aux Habitants
Viaduc 67

Partenaires envisagés

Police Nationale
Justice
associations

DRDFE

La mission départementale participe au comité de suivi

Territoire

Hôtel de Police de Strasbourg ou tout autre lieu utile

L'action se déroule à l'Hôtel de police les samedis, dimanches et jours fériés. Elle est assurée par des salariés spécialisés dans la prise en charge des victimes.

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Comité de suivi

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes accueillies

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 3000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association Accord

11, rue Louis Apfel

67000 Strasbourg

03 88 24 90 80

accord67-direction@wanadoo.fr

Association SOS Aide aux Habitants

36, Allée Reuss

67100 STRASBOURG

03 88 79 79 30

direction@sos-aide-aux-habitants.fr

Association Viaduc 67

2, rue d'Alembert

67200 Strasbourg

03 88 28 57 62

contact@viaduc67.org

Action 51 : Permanence violence conjugale (vallée de la Bruche)

Rappel des principaux constats

En 2009, le ministère de l'intérieur a recensé 140 femmes décédées à la suite de violences au sein du couple, 25 hommes (dont certains étaient auteurs de violences) et 10 enfants. Il est important que des dispositifs d'accueil et de permanence soient mis en place sur l'ensemble du territoire. Nécessité d'informer, de former et d'accompagner les habitants et les professionnels du secteur de Schirmeck, par rapport aux situations de violences intrafamiliales, dont les chiffres ne diminuent pas.

Objectifs

- Informer et sensibiliser les habitants sur les violences intrafamiliales et les réponses existant sur le territoire
- Intervenir auprès des collégiens pour prévenir les violences
- Développer une approche commune avec les professionnels du territoire, et les former
- Accueillir, informer et accompagner les victimes de violences et leur entourage
- Gérer un hébergement d'urgence : un studio à Wisches

Description de l'action engagée

Une sensibilisation des habitants des 25 communes de la haute vallée de la Bruche
Une session de formation des professionnels et des élus
Une intervention auprès des collégiens
Un accueil, une information et un accompagnement direct et de proximité des femmes et des familles,
Un hébergement d'urgence

Public cible

Habitants, professionnels, élus, collégiens, femmes et familles victimes de violences

Pilote de l'action

Chargée de mission départementale
aux droits des femmes
CIDFF du Bas-Rhin

Partenaires envisagés

CISPD de la Haute-Bruche – communauté des
communes

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011
Loi du 9 juillet 2010
Plan triennal de lutte contre les violences 2011-2013
Appel à projet FIPD

Territoire

Haute vallée de la Bruche : Schirmeck et 25 communes, 19 000 habitants

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan annuel avec les financeurs : élus, FIPD, DRDFE

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de personnes suivies, de professionnels formés, de collégiens sensibilisés

Budget et financement

Budget total : 7 200 euros, dont 2 200 de l'État (DRDFE) et 3 000 du FIPD

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Action 52 : Accueil de jour

Rappel des principaux constats

Les femmes victimes de violences et en particulier celles qui sont dans une situation de précarité, ont besoin d'un lieu sûr et sécurisant.

Objectifs

- Permettre aux femmes en situation de grande précarité de pouvoir être accueillies et hébergées sans aucune distinction.
- Offrir un lieu d'hébergement stable, pour couper avec la violence vécue quotidiennement et, à moyen terme, permettre de se reconstruire
- Bénéficier de tous les aides et soutien dont elles auront besoin pour concrétiser leurs objectifs, à défaut, les stimuler pour les aider à se projeter à nouveau dans l'avenir
- Accompagner dans les démarches, médicale, policière, judiciaire, et assurer un accompagnement social si nécessaire
- Renforcer le travail de prévention et l'accès aux premiers soins

Description de l'action engagée

Mise en place d'un accueil pour femmes avec ou sans enfants en rupture sociale ou non, ayant subi des violences

Accueil collectif et individuel avec ou sans accompagnement social

Public cible

Femmes avec ou sans enfants en précarité, dans la dépendance d'un ou plusieurs produits, prostituées, femmes battues, femmes à troubles psychiatriques, femmes endettées, femmes dans et à la rue.

Pilote de l'action

Association Home Protestant

Partenaires envisagés

Monde Associatif

DRDFE

La mission départementale participe au comité de suivi

Territoire

Strasbourg et environs

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Travail de repère avec les équipes

Indicateurs de réalisation et d'impact

Réunions d'équipe hebdomadaires

Rencontre avec les différents financeurs

Saisie informatique des passages et statistiques

En finalité le rapport d'activité reprend l'ensemble des éléments

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association Home Protestant
7, rue de l'Ail
67000 STRASBOURG
03 88 32 29 45
home-protestant@wanadoo.fr

Action 53 : Projet d'accueil de jour départemental

Rappel des principaux constats

Les situations de violences placent les femmes dans des positions difficiles qui nécessitent des prises de décisions dans l'urgence, c'est pourquoi l'accueil de jour doit permettre aux femmes victimes de violences de prévenir les situations d'urgences extrêmes (préparer, éviter ou gérer un départ éventuel du domicile , leur permettre de s'informer en toute sécurité.

Objectifs

Financer un accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans chaque département, de manière à ce qu'elle puisse disposer d'une structure de proximité ouverte durant la journée pour les accueillir, les informer et les orienter.

Description de l'action engagée

L'accueil de jour est prévu pour assurer :

- un accueil inconditionnel et gratuit à toute femme victime de violence, et un respect d'anonymat
- une écoute favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés

Il assure aussi à titre complémentaire un suivi plus individualisé, avec diagnostic plus approfondi de la situation et des besoins de la personne accueillie, un soutien psychologique, une aide dans les démarches administratives, un accueil spécifique des enfants...

L'accueil de jour pourrait devenir la plateforme centrale identifiée par le public et les professionnelles pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violences (cf projet de lutte contre les violences Préfet 68)

Public cible

Femmes avec ou sans enfant vivant une situation très précaire suite à une rupture ou ayant subi des violences familiales ou conjugales

Pilote de l'action

DRDFE

Partenaires envisagés

DDCS et DDCSPP, Associations
Cabinet du Préfet, Conseil général 67 et 68

DRDFE

Appel à projet, remontée au niveau central. Comité de pilotage de l'accueil de jour.

Territoire

Un accueil de jour par département

Calendrier

Juin 2012 : appel à projet, juillet : choix de la structure au niveau central, 4ème trimestre 2012 ou 1er trimestre 2013 : mise en place d'un accueil de jour par département.

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Participation au comité de pilotage

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombres de femmes accueillies

Budget et financement

Prévision d'attribution de crédits pour 2012 (à 69 départements)

Service

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Préfecture de la Région Alsace

5 Place de la république

67000 STRASBOURG

03 88 21 60 50

francoise.hemmendinger@alsace.pref.gouv.fr

Priorité 2 : Accompagnement des femmes victimes de violences, des auteurs et des enfants témoins ou exposés à ces violences

Action 54 : Accompagnement des femmes hébergées en urgence

Rappel des principaux constats

Les femmes en situation de grande précarité et/ou victimes de violences ont besoin d'un toit mais aussi d'un accompagnement pour les aider à reprendre pied et à se reconstruire.

Objectifs

Suivi psychologique et social des femmes en grande précarité et victimes de violence. Accompagnement vers l'autonomie et la reconstruction

Description de l'action engagée

Apporter une aide et un accompagnement personnalisé grâce à l'intervention d'un travailleur social en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

Travail d'insertion sociale et professionnelle pour favoriser l'autonomie

Public cible

Femmes avec ou sans enfant vivant une situation très précaire suite à une rupture ou ayant subi des violences familiales ou conjugales

Pilote de l'action

Association Home Protestant

Partenaires envisagés

Police, Justice, Gendarmerie

DRDFE

La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité fait partie du comité de suivi

Territoire

Strasbourg et environs

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Données chiffrées qui permettent la rédaction du rapport d'activité.

Travail de suivi de synthèse effectué régulièrement

Réunions d'équipes hebdomadaires

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes ayant réussi à sortir du dispositif pour se réinsérer.

Budget et financement

Crédit État BOP 137 : 1000 euros

Service

Association Home Protestant

7, rue de l'Ail

67000 STRASBOURG

03 88 32 29 45

home-protestant@wanadoo.fr

Action 55 : Accompagnement social des femmes hébergées

Rappel des principaux constats

Les femmes en situation de précarité et de rupture familiale ont besoin d'un hébergement, mais également d'un accompagnement.

L'accompagnement s'axe autour de la recherche de logement, de la gestion du budget, des démarches administratives diverses... Le travail avec les différents partenaires et dispositifs est important pour aider au mieux les familles prisent en charge et favoriser leur projet aussi bien locatif que de stabilisation de la situation.

Objectifs

Assurer un suivi social adapté ainsi qu'un hébergement et une mise à l'abri rapide des femmes avec ou sans enfants en grande situation de précarité

Description de l'action engagée

- Action ciblée pour les femmes isolées ou avec enfants en rupture familiale
- Suivi social global: autonomie, budget, accès aux droits, santé, violence conjugale, parentalité par une conseillère ESF

Public cible

Femmes et enfants victimes de violence

Pilote de l'action

Association le Toit Haguenovien

Partenaires envisagés

Police, Justice, Gendarmerie

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Territoire

Des logements gérés par l'Association sur Haguenau et l'ensemble du nord du département.

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi de femmes prises en charge

Indicateurs de réalisation et d'impact

Statistiques internes réalisées dans le rapport d'activité présenté lors de notre Assemblée Générale

Suivi mensuel des actions sociales réalisées en réunion interne

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Service

[Association Le TOIT Haguenovien](#)

3, rue Saint Nicolas

67500 HAGUENAU

03 88 73 28 88 toithaguenovien@evc.net

Action 56 : Accompagnement des femmes victimes de violences intrafamiliales

Rappel des principaux constats

Les femmes et enfants victimes ou exposées à des violences intrafamiliales dans l'urgence ont besoin d'un suivi spécifique avec du personnel compétent et formé aux problèmes de la violence conjugale et intra familiale

Objectifs

L'accueil des femmes et enfants accueillis dans le dispositif d'accueil d'urgence est complété par l'accompagnement aux démarches administratives et juridiques ainsi par suivi éventuel social et psychologique.

Description de l'action engagée

Un accueil, un hébergement et un accompagnement global pour les victimes de violences :

- Hébergement et hôtellerie
- Ateliers
- Actions culturelles
- Analyse des pratiques
- Formations

Public cible

Femmes en situation de précarité économique sociale et familiale.
Femmes sans abri et en situation d'urgence du fait de la violence subie

Pilote de l'action

Association REGAIN

Partenaires envisagés

Justice
Police
Gendarmerie

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 fait partie du comité de suivi

Territoire

Ville de Strasbourg, CUS, département du Bas-Rhin, Région Alsace, France en cas de transfert d'une famille en danger sur son lieu de vie

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Recueil de données statistiques informatisé

L'évaluation est effectuée par l'observatoire sur les violences conjugales gérées par SOS Femmes Solidarité

L'assemblée générale de l'association permet de faire un bilan des activités et du financier

Les différents professionnels participent aux formations spécialisées

Indicateurs de réalisation et d'impact

Traitement de données gérées par l'Observatoire sur les violences conjugales

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 6000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association REGAIN

13 rue de Rhinau

67100 STRASBOURG

03 88 75 01 96

ass.regain@orange.fr

Action 57 : Prise en charge des enfants exposés aux violences P'tits Yeux P'tites Oreilles (PYPO)

Rappel des principaux constats

La lutte contre les violences implique une prise en compte, et en charge de tous les acteurs impliqués dans les violences conjugales et intrafamiliales, les victimes, les auteurs ainsi que les enfants témoins.

Objectifs

- Prise en compte de la souffrance des enfants exposés aux violences intrafamiliales
- Favoriser la prise de conscience de l'impact et de l'incidence des violences conjugales sur les enfants

Les objectifs à long terme sont:

- La diminution des violences intra familiales
- Le positionnement égalitaire entre homme et femmes
- La non reproduction des comportements
- Le mieux-être des enfants et une meilleure compréhension des événements traumatisants vécus
- La gestion des conflits par apprentissage d'autres moyens que la violence

Description de l'action engagée

PYPO est un service d'écoute et d'accompagnement éducatif et thérapeutique pour enfants exposés aux violences intra familiales (témoins ou victimes); il fonctionne sur la base d'un suivi individuel avec projet personnalisé et d'ateliers de groupes dans un principe de recherche -action sur un travail exploratoire de recherche, peu d'expériences existent en France

Public cible

Enfants victimes, témoins ou exposés aux violences intrafamiliales.

Pilote de l'action

Association REGAIN

Partenaires envisagés

Police, Justice, Gendarmerie, Associations

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 dans le comité de suivi

Territoire

CUS,

Locaux de l'association Regain, Espace Le roseau (3, rue Zellenberg, Neudorf)

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Un groupe de recherche et d'accompagnement au projet encadre les actions.

L'évaluation s'élabore d'une part avec le retour-bilan des familles participantes, d'autre part des outils d'évaluations sont constitués par les professionnels du groupe recherche en lien avec l'UDS. Mise en place des outils de type « tests psychologiques », questionnaires ainsi que des outils d'autoévaluation par les familles concernées.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Plusieurs indicateurs seront mis en place: calendrier d'exécution des tâches (évaluation chronologique); évaluation opérationnelle des outils (grilles d'auto-évaluation de la violence, grille d'évaluation par les professionnels); grille de satisfaction pour les familles participantes, évaluation de la qualité des méthodes et de leur transférabilité

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association REGAIN
13 rue de Rhinau
67100 STRASBOURG
03 88 75 01 96
ass.regain@orange.fr

Action 58 : Suivi des auteurs de violences conjugales pour prévenir la récurrence

Rappel des principaux constats

Dans un souci de cohérence dans la prise en charge de violences intrafamiliales et dans le cadre du plan interministériel 2011-2013, des dispositifs de prise en charge des auteurs ont été mis en place grâce à la mobilisation des associations Regain et Accord 67 et Accord et Espoir 68.

Objectifs

- Aider les auteurs pour aider les victimes
- Aider les auteurs de violences conjugales et intra familiales à résoudre leur conflit autrement que par la violence et ainsi prévenir la récurrence.
- Amener l'auteur à réfléchir à son agir violent, aux difficultés rencontrées dans sa vie personnelle, à prendre conscience et à assumer la responsabilité de ses actes, à modifier ses représentations des modèles au sien de la famille et au de là de sa conception générale des modes de relations dans le couple en remettant en question le principe de violence comme mode de communication

Description de l'action engagée

L'action est engagée par une équipe, une démarche, des pratiques pour créer une dynamisation du sujet au changement :

- Un directeur, un Psychanalyste et Psychologue créateur de la psychoboxe basée sur la psychanalyse et le psychodrame et une consultante écoutante.
- Entretien téléphonique informel: consolidation soutien et conseil
- Premier entretien pour faire le point, et intégrer le groupe de psychoboxe
- Entretien à la demande selon les besoins
- Groupe de psychoboxe (groupe de parole) avec un binôme d'intervenants.

Public cible

Auteurs de violences conjugales

Pilote de l'action

Association Accord 67
Association REGAIN
Espoir Mulhouse

Partenaires envisagés

Police, Justice, Gendarmerie

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 : comité de suivi

Territoire

Région

Calendrier

Action sur l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Groupe de travail en interne sur des échanges de pratique, d'évaluation et de questionnement
Groupe de pilotage qui se réunit une fois par mois avec différents partenaires (du secteur social, de la santé et de la justice) de travail pour faire un état des lieux des situations rencontrées et de faire le lien avec la pratique de chacun

Indicateurs de réalisation et d'impact

Retour des auteurs, observation clinique, retour des professionnels

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 3500 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Chaque département dispose d'un dispositif pour accueillir et travailler avec les auteurs de violences intrafamiliales

Service

Association Accord

11, rue Louis Apfel
67000 STRASBOURG

Association REGAIN

13 rue de Rhinau
67100 STRASBOURG
03 88 75 01 96
ass.regain@orange.fr

Association Espoir Mulhouse

3, BD du Président Roosevelt
68200 Mulhouse
03 89 62 72 70
siege@espoir-mulhouse.fr

Action 59 : Dispositif des téléphones portables d'alerte pour les femmes en très grand danger

Rappel des principaux constats

Chaque année, des femmes meurent, victimes de leur conjoint ou ex conjoint. Les situations de très grand danger sont connues : séparation, sortie de prison de l'auteur. Ces décès pourraient être évités si les femmes avaient à leur disposition un téléphone portable d'alerte, leur garantissant une intervention rapide des secours. Après le département de Seine St Denis, le Bas-Rhin est le 2^{ème} département qui met en ouvre ce dispositif, sous l'impulsion de M. Patrick Poiret, procureur de la république.

Objectifs

- Mettre les femmes et les enfants en sécurité
- Les mettre dans un dispositif de suivi et d'accompagnement

Description de l'action engagée

10. Impulsion de la commission départementale de prévention de la délinquance
11. Tour de table des financeurs
12. Mise en œuvre
13. Evaluation par SOS Aide aux Habitants et Viaduc, dans le cadre du Bureau d'aide aux victimes du TGI
14. Suivi des situations par un COPIL mensuel

Public cible

Femmes victimes de violences en très grand danger, et leurs enfants et entourage

Pilote de l'action

M. le Procureur du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Partenaires envisagés

Financeurs : État, conseil général du Bas-Rhin, Ville et communauté urbaine de Strasbourg
Opérateurs : Orange, Mondial Assistance, ORO
Copil : associations, financeurs, services de la justice, BAV, police, gendarmerie, mission droits des femmes

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011
Loi du 9 juillet 2010
Plan triennal de lutte contre les violences 2011-2013

Territoire

Département du Bas-Rhin : 3 TGI de Strasbourg, Saverne et Colmar (Sélestat)

Calendrier

16 décembre 2010 : signature de la convention de partenariat
2011, 2012 et 2013 : 3 années d'expérimentation
Juillet 2011 : récompense aux Victoires des acteurs publics

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Un bilan annuel réalisé par M. le Procureur
Un COPIL mensuel
Deux associations (SOS aide aux habitants et Viaduc) qui font le suivi des évaluations dans le cadre du bureau d'aide aux victimes du BAV
Témoignage d'une femme victime

Indicateurs de réalisation et d'impact

- 2011 : 10 téléphone en 2011, 7 alertes déclenchées
- 2012 : 20 téléphones
- Essaimage : Haut-Rhin, Val d'Oise, val de Marne, Paris, Dijon
- Choix du TGI de Strasbourg pour la mise en place du dispositif DEPAR (bracelets pour les auteurs de violences)

Budget et financement

18 000 euros en 2011 (dont un tiers pour l'État)

38 000 en 2012 (dont un tiers pour l'État)

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Action 60 : Suivi des bénéficiaires des Téléphones Portables d'Alerte (TPA)

Rappel des principaux constats

Afin de renforcer la protection des femmes demeurant dans le Bas Rhin, victimes de violences conjugales, il est prévu de doter certaines d'entre elles sur décision de l'autorité judiciaire d'un dispositif expérimental d'alerte leur permettant d'accéder aux services de police ou gendarmerie par un circuit court et plus rapide afin de déclencher une intervention prioritaire.

Ce besoin a été identifié par le Procureur de la République de Strasbourg après une première expérimentation. En 2012 ces dispositifs sont reconduits et élargis.

Objectifs

Renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger et demeurant dans le Bas-Rhin

Description de l'action engagée

VIADUQ 67 et SOS AIDE AUX HABITANTS participent à ce dispositif conformément à la convention signée le 16 décembre 2010. Il s'agit d'une délégation de mission de l'Etat dans le cadre de la politique publique en faveur des victimes initiée et soutenue par le Ministère de la Justice, conformément aux dispositions légales ainsi qu'aux recommandations internationales auxquelles la France a adhéré.

Action des 3 TGI du Bas-Rhin : dispositif des téléphones portables d'alerte (loi du 9 juillet 2010)

Les victimes sont orientées vers le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) par les différents partenaires ou les parquets de Strasbourg, Colmar ou Saverne.

La victime est rencontrée au BAV par la directrice- psychologue de SOS Aide aux Habitants et/ou la directrice-juriste de Viaduc 67 afin d'évaluer la situation de danger et la dangerosité de l'auteur.

Le questionnaire d'évaluation est ensuite rédigé et transmis au Procureur qui le communique aux membres du comité de pilotage.

Les dossiers sont présentés par les deux structures chargées de l'évaluation en comité de pilotage qui statue sur les attributions des TGD en fonction des critères de dangerosité.

En cas d'urgence et après une évaluation de la situation de la victime, le Procureur peut décider d'attribuer un téléphone entre deux comités de pilotage.

Le Procureur ou un vice-Procureur remet le téléphone pour une durée de 6 mois à la victime en présence des associations d'aide aux victimes qui ont effectué l'évaluation.

Durant les 6 mois, les associations du BAV se rapprochent régulièrement de la victime ou des structures qui l'accompagnent afin de faire le point.

Public cible

Bénéficiaires des TPA

Pilote de l'action

Viaduc 67 et SOS Aide aux Habitants

Partenaires envisagés

Justice, Police, Gendarmerie, Associations

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 : comité de pilotage et de suivi

Territoire

Le département du Bas-Rhin sur les ressorts des TGI de Strasbourg, Colmar (pour les habitants de Sélestat) et Saverne

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Les évaluations des situations de femmes victimes de violences, la participation au comité de pilotage, la remise des téléphones avec le Procureur et le suivi des victimes sont assurés par la Directrice-psychologue de SOS AIDE AUX HABITANTS et la Directrice-juriste de VIADUQ 67.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de téléphones « actifs », nombre d'alertes.

Budget et financement

Ministère de la justice, dont crédits Etat DRDFE 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association [Viaduoq 67](#)

[2, rue d'Alembert](#)

[67200 Strasbourg](#)

[03 88 28 57 62](#)

contact@viaduoq67.org

Association SOS Aide aux Habitants

[36, Allée Reuss](#)

[67100 STRASBOURG](#)

[03 88 79 79 30](#)

direction@sos-aide-aux-habitants.fr

Action 61 : Soutien psychologique pour les femmes victimes de viol et mobilisation autour des violences conjugales

Rappel des principaux constats

Face aux agressions sexuelles il importe d'aider les femmes à sortir d'un enfermement victimaire. Pour elles, le travail de verbalisation en groupe s'avère un appui important.

Objectifs

- Accueillir, informer et accompagner les victimes de violence
- Travailler ensemble à contrer les conséquences des agressions sexuelles à l'aide d'outils concrets (diminution de l'auto-agression) pour aider à la reconstruction
- Remettre à l'agresseur la responsabilité de ses actes
- Développer un lien de solidarité et d'entraide avec d'autres femmes forcées : pour qu'elles communiquent entre elles
- Prise en charge, en groupe, des femmes victimes de viol (ou de mariage spécifiquement dans le 68)

Description de l'action engagée

Proposer aux femmes victimes d'agressions sexuelles un lieu, un cadre et un groupe sécurisant pour permettre la verbalisation de la souffrance et la prise de recul face au traumatisme :

Pour les cas de mariage forcés il y a recherche d'hébergement hors département.

Création d'un réseau départemental, réunir les partenaires au rythme d'une réunion tous les deux mois

Public cible

Femmes victimes de violences sexuelles, de mariages forcés, de violences intra familiales

Pilote de l'action

Mouvement Français pour le Planning Familial 67
Planning familial Haut-Rhin

Partenaires envisagés

Collectivités territoriales
Police, Gendarmerie
Collèges

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 : comité de suivi

Territoire

Les bénéficiaires peuvent venir de toute l'Alsace

Calendrier

De janvier à décembre

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Évaluation du travail de groupe

Indicateurs de réalisation et d'impact

Bilan en fin d'année avec chaque membre du groupe

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Fonctionnement d'un groupe par département

Service

Mouvement Français pour le Planning Familial

13, rue du 22 Novembre

67000 STRASBOURG

03 88 32 28 28

mfpf67@wanadoo.fr

Le Planning Familial du Haut-Rhin

20, Avenue Kennedy

68200 MULHOUSE

03 89 42 42 12

planningfamilial68@wanadoo.fr

CIDFF 67

24 rue du 22 Novembre

67000 STRASBOURG

03 88 32 03 22

cidff67.strasbourg@orange.fr

Action 62 : Sensibilisation à l'égalité hommes / femmes au sein des structures d'hébergement.

Rappel des principaux constats

Les femmes sont prioritaires au sein du dispositif d'hébergement CHRS et urgence, mais cela ne signifie pas que les projets de services intègrent la nécessité d'actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Souvent issues de parcours marquées par la précarité et la déqualification, souvent parent isolé en difficulté, les femmes en demande d'hébergement ne disposent pas toujours des ressources symboliques suffisantes pour l'affirmation de soi tant dans la vie personnelles et sociale que professionnelle.

Il est proposé de rechercher avec la structures d'hébergement comment ce temps de prise en charge pourrait être utilisé pour mettre en place des actions individuelles et collectives, tant en direction des femmes que des hommes.

On peut par exemple penser à des actions autour du partage du travail ménager, de l'autorité parentale, de l'autonomie administrative, mais aussi du sport ou du bien être, des actions de prévention des violences etc. Ces actions pourraient également concerner les filles et les garçons présents dans les structures d'hébergement.

Au sein du dispositif pour les demandeurs d'asile et réfugiés, le temps d'hébergement apparaît comme particulièrement favorable pour la sensibilisation aux lois de la république en la matière.

Objectifs

Développer les compétences (savoirs, savoirs faire, savoirs être) des hommes et des femmes hébergés.

Description de l'action engagée

Groupe de travail au sein de la commission accueil hébergement insertion du haut Rhin.
Intégration d'actions nouvelles dans les projets de services des CHRS.

Public cible

Femmes, hommes, enfants pris en charge dans les CHRS du Haut Rhin.

Pilote de l'action

DDSCPP

Partenaires envisagés

Le réseau des associations d'hébergement dans le département.
La CMD
Le CIDFF

DRDFE

Territoire

Haut-Rhin

Calendrier

2012 / 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi et évaluation par le service ISSL financeur des CHRS.
Modalités à concevoir avec les partenaires.

Indicateurs de réalisation et d'impact

A construire

Budget et financement

Moyens internes du service

Modalités de la déclinaison départementale

Service

DDCSPP Haut Rhin

Cite administrative Rue Fleischhauer 68000 COLMAR

03 89 24 82 19

véronique.ducoulombier @haut-rhin.gouv.fr

Priorité 3 : La formation et l'information

Action 63 : Les violences intrafamiliales : formation destinée à la Police et à la Gendarmerie

Rappel des principaux constats

La formation fait partie des mesures prévues dans le plan triennal 2011-2013 mis en œuvre par l'État: intensifier et étendre la formation des professionnels concernés par la problématique des violences faites aux femmes pour mieux prévenir et intervenir de façon adaptée à cette problématique.

Objectifs

- Asseoir des pratiques professionnelles efficaces
- Faire évoluer les mentalités afin de favoriser la pérennité de ces pratiques

Description de l'action engagée

Journée de formation pour aborder les différents aspects des violences faites aux femmes.

Public cible

Police

Pilote de l'action

CIDFF 67

Partenaires envisagés

Police, Gendarmerie

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Territoire

Département du Bas-Rhin

Calendrier

De janvier 2012 à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Fiche d'évaluation des bénéficiaires de la formation.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de participants

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF 67

24, rue du 22 Novembre

67000 STRASBOURG

03 88 32 03 22

cidff67.strasbourg@orange.fr

Action 64 : Formation des professionnels sur les violences sexistes

Rappel des principaux constats

Les professionnels de l'action sociale, des centres d'hébergement, les acteurs de l'emploi, de la santé, de la Police, de la Gendarmerie sont en demande de formation pour pouvoir accompagner les femmes victimes de violences.

Objectifs

- Former les professionnels à la problématique des violences conjugales et sexistes (les mécanismes, le traumatisme, les réponses légales, le droit qui s'applique, l'hébergement...)
- Prendre en compte l'ensemble des acteurs pris dans ces violences (victimes, auteurs, enfants, tiers) pour un meilleur accompagnement
- Renforcer le partenariat au niveau du département

Description de l'action engagée

Journées de formation sur les violences conjugales et sexistes en direction des professionnels

Public cible

Professionnels des services sociaux, des centres d'hébergement, de l'emploi, de la santé, de la police, gendarmerie et justice

Pilote de l'action

CIDFF 68

Partenaires envisagés

DDCS, Justice, Police, Gendarmerie, Personnel de santé

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68 : comité de pilotage et suivi

Territoire

Département du Haut Rhin

Calendrier

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Évaluation par les participants à la formation

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de participants aux formations, questionnaire de satisfaction

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF 68

20, Avenue Kennedy

68200 MULHOUSE

03 89 60 45 43

cidff68@orange.fr

Action 65 : Formation des fonctionnaires de police de la DDSP à la problématique des violences conjugales

Rappel des principaux constats

- Les interventions de police dans l'environnement familial représentent une part importante, et en accroissement, de l'activité globale des services.
- Les actions, policière et judiciaire, constituent une réponse essentielle mais souvent insuffisante à une problématique complexe, très éloignée de celle, plus classique, de la lutte quotidienne contre la délinquance.
- Une formation adaptée, pour tous les policiers amenés à rencontrer de telles situations, s'avère donc fondamentale afin de leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées.

Objectifs

Asseoir des pratiques professionnelles appropriées et pérennes

S'inscrire dans la politique pénale définie par le Parquet

Connaître les partenaires, leurs compétences et les modalités d'exercice de ce partenariat

Description de l'action engagée

- Un module annuel de 4 journées consécutives (12 stagiaires) qui évoque successivement l'aspect juridique (civil et pénal) les mécanismes psychologiques (auteur et victime) les partenaires de l'aide aux victimes (associations et Pôle Accueil Victimes) et les pratiques professionnelles (par service et jeux de rôle sur l'accueil)
- Les intervenants pour cette formation « longue » sont tous issus des institutions partenaires au projet
- 2 rencontres (1 mois et 3 mois après le module annuel) avec les mêmes stagiaires, pour une analyse affinée des pratiques professionnelles
- Une formation composée de 3 petits modules (2 à 3 heures) et ciblée sur la gestion des interventions en situation de crise
- Les intervenants pour cette formation « courte » font partie de la DDSP (chargé de mission aide aux victimes et psychologue) et de l'association ACCORD (Point Accueil Victimes)

Public cible

La formation « longue » est destinée aux fonctionnaires de police chargés des enquêtes judiciaires (service de quart, pôles judiciaires)

La formation « courte » est destinée aux fonctionnaires intervenant en situation de crise (Centre d'Information et de Commandement - patrouilles)

Pilote de l'action

Partenaires envisagés

Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin	<ul style="list-style-type: none">· Parquet de Strasbourg· DRDFE· CIDFF· SOS Femmes Solidarité· Association ACCORD· Association « des maux pour le dire »
--	--

DRDFE

Promouvoir la formation des fonctionnaires de police sur la problématique des violences faites aux femmes

Intervenir dans le montage financier de l'action

Territoire

Ces formations sont accessibles à tous les fonctionnaires de la DDSP (Strasbourg, Sélestat, Haguenau)

Calendrier

Une fois par année pour la formation « longue » de 4 jours
Un module par mois pour les formations « courtes »

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Évaluation de la formation par les stagiaires selon un canevas élaboré par les partenaires intervenants
Réunion d'évaluation, avec l'ensemble des partenaires intervenants.
Séances d'analyse des pratiques professionnelles avec un psychologue

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Depuis 2007, date du début de l'action, près de 130 fonctionnaires ont été formés et ils constituent, au sein de leur unité, des référents pour cette problématique spécifique.
- Les formations sont maintenant proposées en fonction des besoins recensés dans les services, par un suivi actualisé des changements d'affectation, et des mutations, afin de maintenir un niveau correct de référents dans chaque unité.

Budget et financement

Le CIDFF est porteur financier de l'action depuis 2007
Le financement est jusqu'à présent assuré sur les fonds « CUCS »
La DDSP met ses locaux à disposition de cette formation ainsi que tous les moyens techniques nécessaires
Crédits État BOP 137

Modalités de la déclinaison départementale

Elles sont intégrées à la description de l'action engagée

Service

Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin
43 route de l'Hôpital 67000 STRASBOURG

Action 66 : Relations filles/garçons et violences

Rappel des principaux constats

La violence conjugale est considérée comme un processus au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple (mariage, concubinage, pacte civil de solidarité), un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.

Certains adolescents vivent également des violences dans leur relation amoureuse : violences sexuelles, physiques, psychologiques et verbales.

Ces violences ne sont pas un héritage inéluctable : on ne naît pas violent, on le devient.

Objectifs

- Information / prévention à destination des adolescents des classes de 3ème des collèges et seconde des lycées concernant les violences physiques (coups) et psychologiques (humiliations).
- Promouvoir les relations filles - garçons basées sur le respect mutuel et l'égalité des chances.

Description de l'action engagée

Action menée conjointement par les militaires de la gendarmerie des brigades de prévention de la délinquance juvénile (STRASBOURG et MULHOUSE) avec :

- les professionnels du secteur scolaire dans les collèges et lycées,
- les partenaires des secteurs éducatifs et associatifs (professeurs, psychologues, éducateurs et infirmières scolaires).

Soit par :

- mutualisation des moyens en personnel (1 gendarmerie / 1 scolaire / 1 éducatif ou associatif, ...) et matériel ;
- Partage / attribution de zones d'action (rural / péri-urbain).

Public cible

Adolescents (collèges 3ème et seconde).

Pilote de l'action

Région de gendarmerie d'Alsace
Rectorat Strasbourg

Partenaires envisagés

Brigades de prévention de la délinquance juvénile (67 et 68), membres du rectorat, associations.

DRDFE

Territoire

Secteur péri-urbain et rural.

Calendrier

Mise en œuvre à compter : année scolaire 2012/2013.

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Éléments obtenus a posteriori après mise à disposition dans les collèges et lycées : professeurs et acteurs sociaux de l'éducation nationale (infirmières scolaires, psychologues).

Indicateurs de réalisation et d'impact

Budget et financement

Budget spécifique à prévoir (frais d'alimentation, supports pédagogiques).

Modalités de la déclinaison départementale

Gendarmerie : brigades de prévention de la délinquance juvénile (unités gendarmerie) implantées pour l'une à STRASBOURG (67) et l'autre à MULHOUSE (68).

Service

Région de gendarmerie d'Alsace
3 rue de Saales – 67070 STRASBOURG CEDEX
03 88 37 50 12
dominique.wolwowicz@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigades de prévention de la délinquance juvénile (unités gendarmerie) implantées à STRASBOURG (67) et à MULHOUSE (68).

Action 67 : Formation des militaires de la gendarmerie des brigades de protection des familles (BPF)

Rappel des principaux constats

La violence conjugale est considérée comme un processus au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple (mariage, concubinage, pacte civil de solidarité), un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.

Les relations construites entre les militaires de la gendarmerie et les victimes par une écoute attentive et bienveillante ainsi que par la délivrance pédagogique d'informations relatives au déroulement de la procédure, visent à rassurer ces dernières, à les soutenir dans leur démarche voire à les protéger.

Objectifs

- Parfaire l'accueil des victimes : conditions de confidentialité et respect de la dignité ;
- Soutenir les enquêteurs par des conseils et des formations : professionnalisation des militaires de la gendarmerie ;
- Renforcer les unités lorsque des faits particuliers ou graves sont constatés ;
- Développer le partenariat avec constitution d'un véritable réseau opérationnel avec les différents partenaires et acteurs sociaux : connaissance des personnes et structures ressources externes à la gendarmerie (prévention / intervention / accueil et suivi des victimes et leur famille, ...) ;
- Accompagner les victimes et leurs proches.

Description de l'action engagée

Formation des référents violences intrafamiliales :

- Privilégier le concours d'intervenants externes ;
- Parfaire leurs techniques d'accueil (téléphonique et à la brigade de gendarmerie) ;
- Développer des techniques et modes d'action adaptés à l'intervention dans la sphère familiale ;
- Consolider les connaissances du mécanisme des violences au sein du couple et approche psychologique de la victime et de l'auteur.

Public cible

Militaires de la gendarmerie référents violences intrafamiliales ;

Autres militaires affectés dans les communautés de brigades, brigades territoriales autonomes, pelotons de surveillance et d'intervention, brigades de prévention de la délinquance juvénile et brigades de recherches.

Pilote de l'action

Région de gendarmerie d'Alsace
Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin
Groupement de gendarmerie départementale du Haut-Rhin

Partenaires envisagés

Intervenant social gendarmerie des groupements de gendarmerie départementale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

DRDFE

Territoire

Secteur péri-urbain et rural.

Calendrier

Mise en œuvre en cours

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi statistique des violences intrafamiliales.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Suivi de la situation par l'intermédiaire des partenaires sociaux.

Budget et financement

Gendarmerie.

Modalités de la déclinaison départementale

Action de la brigade de protection des familles déclinée au niveau de chaque groupement de gendarmerie départementale.

Service

Région de Gendarmerie d'Alsace
3 rue de Saales – 67070 STRASBOURG CEDEX
03 88 37 50 12

dominique.wolwowitz@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigades de prévention de la délinquance juvénile (unités gendarmerie) implantées à STRASBOURG (67) et à MULHOUSE (68).

Action 68 : Renforcer le suivi et le soutien apportés aux actions culturelles organisées par ou pour les femmes

Rappel des principaux constats

Le ministère de la Culture, dans le cadre du plan interministériel pour l'égalité hommes-femmes, a dressé le constat que les grands équipements labellisés et les grandes institutions culturelles sont dirigés par des hommes. Un certain nombre de mesures ont été prises : encourager la nomination de femmes à la tête des grandes structures, mieux valoriser les artistes femmes dans la programmation des lieux labellisés (scènes et centres d'art).

En région, on retrouve le même constat qu'au plan national. Cependant, il est un domaine de la politique culturelle où le niveau déconcentré peut favoriser l'émergence ou la visibilité des femmes : celui de la démocratisation de l'accès à la culture. En effet, on retrouve dans les associations ou structures d'insertion, centres socio-scolaires, de nombreuses initiatives pour développer l'accès des publics à la culture. Parmi les actions mises en œuvre, dont quelques-unes peuvent être soutenues par la DRAC Alsace, certaines mobilisent en priorité les femmes : ateliers d'apprentissage de la langue française, ateliers d'écriture, projets de création dramatique ou musicale.

Ces actions ont lieu majoritairement en zone urbaine ou péri-urbaine et s'adressent souvent à des personnes en situation de fragilité sociale.

Objectifs

est importante.

Les objectifs pour la DRAC se déclinent de la manière suivante :

- Repérer les structures (associations, centres d'insertion sociale ou professionnelle, centres socioculturels) qui développent des projets culturels à destination des femmes ou mobilisent en majorité des femmes
- Encourager ces structures à développer leurs actions, dans la mesure où les projets correspondent à la

stratégie de l'établissement et des politiques publiques de cohésion sociale et contribuent à l'émancipation des femmes

- ☐ Apporter l'expertise et le conseil à la conception et au suivi des projets : objectif qualitatif
- ☐ Apporter/renforcer le soutien financier à certaines actions

Description de l'action engagée

Il s'agit de mobiliser les services sectoriels de la DRAC (spectacle vivant, arts plastiques, livre, cinéma, audiovisuel et patrimoine) pour encourager les pratiques artistiques féminines et l'accès à la culture et à la langue française pour les femmes.

Lors des contacts établis avec les associations, les conseillers sectoriels porteront un regard vigilant sur ce type de projet, assureront une veille et fourniront une expertise approfondie aux partenaires potentiels. Ils collecteront également des informations sur les actions qui ont déjà lieu (ateliers artistiques ou d'écriture, ateliers de langue, ateliers et créations dramatiques et musicaux).

L'objectif est d'aboutir à un recensement exhaustif, sur l'ensemble du territoire régional, des événements culturels qui mobilisent prioritairement des femmes. Enfin, le soutien financier à ce type d'opération sera étudié de manière concertée avec la référente, dans le sens d'un renforcement, sans pour autant programmer des crédits spécifiques (éviter une approche discriminatoire).

Public cible

- Structures d'insertion sociale et professionnelle
- Associations de médiation culturelle
- Centres socio-culturels
- Services éducatifs des collectivités

Pilote de l'action

Christelle CREFF-WALRAVENS
Directrice régionale adjointe

Partenaires envisagés

DRDFE

- à définir son action auprès des structures extérieures
- à positionner son action afin de toucher le public féminin en attente de pratiques culturelles et de clés pour s'émanciper, sans être pour autant discriminatoire sur le genre.

Territoire

Région Alsace

Calendrier

Avril 2012 : suivi et expertise sur les projets

Juin 2012 : recensement et bilan de l'existant

Septembre 2012 : généralisation de la démarche pour la programmation 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Contacts entre conseillers sectoriels et porteurs de projets : rv, réunions de travail

Participation à un ou plusieurs ateliers

Présence à la restitution, bilan écrit

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de projets soutenus, avec répartition par discipline

Nombre de personnes touchées

Montant annuel des crédits DRAC mobilisés

Répartition géographique : département, rural/urbain

Budget et financement

Crédits État DRAC BOP 224 : par redéploiement

Modalités de la déclinaison départementale

Service

DRAC Alsace

2 place de la République

03 88 15 57 11

christelle.creff@culture.gouv.fr

Action 69 : Observatoire des violences faites aux femmes

Rappel des principaux constats

Il est important de faire connaître les chiffres des violences faites aux femmes.
Sous la forme d'un document de 4 pages, cette étude fait la synthèse de 5 années de ce recensement sur le département du Bas-Rhin. Plusieurs items sont présentés : âge, situation familiale, ressources, situation professionnelle,... La deuxième partie concerne les auteurs de violences, les types de violences, les démarches suivies par la victime.
Enfin, les politiques publiques et les actions menées dans le Bas-Rhin sont également présentées.

Objectifs

- Traduire les violences faites aux femmes en chiffres et communiquer sur la thématique
- Améliorer la lisibilité des parcours des femmes victimes
- Tisser un réseau entre les associations et les structures qui reçoivent les femmes victimes de violences
- Assurer une meilleure coordination des interventions des différents partenaires
- Faire bénéficier aux victimes un suivi coordonné et personnalisé, quelque soit leur domiciliation sur le département

Description de l'action engagée

Impulsion de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes
Travail d'un groupe pour établir la fiche de suivi
Présentation de la démarche aux différents partenaires
Centralisation et analyse des 2500 fiches remplies, de 2005 à 2009
Travail sur un rapport de 4 pages
Présentation et diffusion de cette étude

Public cible

Le grand public et les partenaires

Pilote de l'action

Sophie-Anne DIRRINGER
Chargée de Mission aux droits des femmes et à l'égalité DDCS 67

Partenaires envisagés

Recensement : SOS Femmes solidarité

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011
Loi du 9 juillet 2010
Plan triennal de lutte contre les violences 2011-2013

Territoire

Département du Bas-Rhin

Calendrier

2003 : mise en place de l'Observatoire
2005 à 2009 : recueil des fiches
2010 : analyse des fiches
2011 : réalisation
2012-2013 : diffusion

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Présentation de l'étude auprès de différents partenaires et financeurs, dont les institutionnels

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Meilleure connaissance du phénomène des violences
- Information sur le réseau partenarial de prise en charge des victimes
- Amélioration de l'accueil des victimes de violences
- Mobilisation des crédits Etat (et autres) pour pérenniser les permanences d'aide aux victimes

Budget et financement

§ 500 euros pour l'observatoire et la réalisation du document : crédits État (DRDFE)

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex

03 88 76 78 54

sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Action 70 : Répertoire des dispositifs d'accueil des femmes victimes violences

Rappel des principaux constats

Il est important de faire connaître les coordonnées de tous les partenaires assurant l'accueil des femmes victimes de violences.

Sous la forme d'un document de 6 pages (coordonnées et deux cartographies CUS et département), cette étude fait la synthèse des dispositifs assurant l'accueil des femmes victimes de violences.

La 1^{ère} version a été réalisée en décembre 2010 et est réactualisée chaque année.

Objectifs

- Recenser tous les dispositifs qui accueillent les femmes de violences
- Diffuser ce document : aux institutionnels, professionnels et victimes elles-mêmes
- Tisser un réseau entre les associations et les structures qui reçoivent les femmes victimes de violences
- Assurer une meilleure coordination des interventions des différents partenaires
- Permettre aux victimes un suivi coordonné et personnalisé, quelque soit leur domiciliation sur le département

Description de l'action engagée

Impulsion de la commission départementale de prévention de la délinquance

Travail sur un premier document en décembre 2010

Présentation et diffusion de ce répertoire

Mise à jour chaque année

Public cible

- Institutionnels,
- Professionnels
- Victimes
- Grand public

Pilote de l'action

Sophie-Anne DIRRINGER
Chargée de Mission aux droits des femmes et à l'égalité DDCS 67

Partenaires envisagés

Cartographie : Jean-Pierre Jouhaud (SGARE) et Jérôme Lamouche (DRJSCS)

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011

Loi du 9 juillet 2010

Plan triennal de lutte contre les violences 2011-2013

Territoire

Département du Bas-Rhin

Calendrier

Novembre-décembre 2010 : première version, diffusion

2011-2013 : mise à jour, présentation et diffusion

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Présentation du répertoire auprès des partenaires et des financeurs, dont les institutionnels

Retour régulier des mises à jour à faire

Indicateurs de réalisation et d'impact

Meilleure connaissance des dispositifs d'accueil des femmes victimes de violences
Information sur le réseau partenarial de prise en charge des victimes
Amélioration de l'accueil des victimes de violences
Mobilisation des crédits État (et autres) pour pérenniser les permanences d'aide aux victimes

Budget et financement

500 euros pour la rédaction et la mise en page du document : crédits État DRDFE (2010)
Actions supplémentaires et diffusion : 200 euros (crédits DRDFE BOP 137)

Modalités de la déclinaison départementale

À mettre en place

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67
Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex
03 88 76 78 54
sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Axe 1 : Prévention et lutte contre les effets de la prostitution

Action 71 : Lutte et prévention contre les effets de la prostitution

Rappel des principaux constats

Les associations œuvrant au plan national dans le monde de la prostitution depuis plus de 35 ans, ont constaté un besoin de dialogue, de lieu d'écoute, et de proximité avec les personnes pour leur permettre de retrouver une image positive d'elles-mêmes afin d'oser envisager d'autres projets de vie en dehors de la prostitution

Objectifs

- Permettre l'accès aux soins et une prise en charge sanitaire et sociale par le biais d'un réseau associatif et institutionnel adapté aux problématiques rencontrées.
- Action de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes collégiens et lycéens
- Faire connaître aux personnes leurs droits
- Assurer une protection et un soutien administratif et juridique dans le cadre de dénonciation des réseaux de prostitution
- Permettre d'acquérir des connaissances en Français
- Soutenir dans les démarches d'insertion et proposer un accompagnement social global: santé, travail, logement, aide administrative et domiciliation
- Permettre aux personnes étrangères de s'exprimer dans leur langue grâce à des interprètes bénévoles
- Faire connaître l'association et ce qu'elle propose aux personnes prostituées sur internet

Description de l'action engagée

Action de prévention de santé publique par le biais d'un accueil mobile et itinérant en direction des personnes prostituées et en situation de précarité sanitaire et sociale.

Le Projet PENELOPE s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation des usagers à tous les aspects de la santé publique. Diminuer les risques de contamination du VIH et des IST par la mise à disposition de matériel de prévention et de permettre le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles et du SIDA. Améliorer l'accès au diagnostic précoce et à l'aide individualisée. Le lieu d'accueil mobile circulant de nuit nous semble adapté et accessible aux personnes prostituées et aussi nous permet d'établir et de garder un lien avec elles et de permettre une orientation en fonction des difficultés. Faire connaître les possibilité d'aide

- Accueil, écoute et orientation à la permanence accueil
- Accompagnement dans les démarches de réinsertion (santé, travail, logement, protection, conseil juridiques, liens avec les enfants)
- Information prévention en milieu scolaire
- Formation avec les centres de formation

Public cible

Personnes prostituées, hommes et femmes de toute nationalité, et ami(es), famille.

Pilote de l'action

Partenaires envisagés

Trois associations terrain :	Associations
<input type="checkbox"/> Association Pénélope	Centres de formation
<input type="checkbox"/> Association Mouvement du Nid Bas-Rhin	ARS
<input type="checkbox"/> Mouvement du Nid délégation du Haut-Rhin	

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Grands centres urbaine : Strasbourg, Mulhouse + Internet.

Calendrier

De janvier à décembre 2012

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Rencontres hebdomadaires sur les lieux de prostitution
- Accueil tout au long de la semaine au lieu d'accueil de l'association
- Partenariats avec les lycées dans le cadre de l'animation « Mois de l'autre » de la Région Alsace
- Actions de sensibilisation : stands, débats, conférences...

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Identification de messages exprimant une demande, un appel, ou affirmant des contre-vérités nécessitant d'être rectifiées.
- Publication de réponses, manifestant la disponibilité de l'équipe à entrer en dialogue.
- Publication d'informations spécifiques concernant des personnes dans la prostitution (droits, risques pour la santé et structures existantes pour y palier, etc.)
- Analyse des évolutions de l'organisation et des pratiques de la prostitution sur internet.
- Nombre de messages reçus ayant obtenu une réponse et une suite
- nombre de publications d'information

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 96807 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Action menée dans les grands centres urbains de la région

Service

Association Pénélope

Centre de traumatologie

10 Avenue Achille Baumann

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

03 88 33 26 17

penelope.assoc@wanadoo.fr

Mouvement du Nid 67 et 68

1, Quai Saint-Jean

67000 STRASBOURG

03 88 32 77 67

mouvement@lenid67.org

31, Avenue Clémenceau

68100 Mulhouse

03 89 56 63 25

alsace-68@mouvementdunid.org

Objectif 3 : promotion de l'accès aux droits, à la santé et à la dignité de la personne

Axe 1 : L'accès aux droits

Priorité 1 : Mission générale d'information et d'accès aux droits

Action 72 : Mission d'information sur les droits

Rappel des principaux constats

Chaque femme doit pouvoir avoir accès à la loi pour que ses droits puissent être effectifs. En effet, cette action s'inscrit dans le cadre de la mission d'intérêt général du CIDFF à savoir une information globale et polyvalente dans les domaines de l'accès au droit, de l'aide aux femmes victimes de violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sexualité et de la santé.

Objectifs

Promotion du droit et de l'autonomie des femmes, quels que soient leur âge, leur milieu social et leur milieu de vie. A cet égard, l'accès des femmes à l'information sur leurs droits constitue une composante essentielle de leur citoyenneté.

Description de l'action engagée

Il s'agit d'assurer des permanences juridiques soit sous forme d'entretiens individuels, de permanences téléphoniques, par mail et par courrier. Il s'agit également d'accueillir le public, de l'informer voire de l'orienter vers des structures spécialisées.

Des juristes spécialisées assurent la mission d'information sur le droit de la famille dans chaque CIDFF. Des chargées d'accueil répondent aux demandes téléphoniques, aux demandes de RDV et orientent les personnes vers les professionnels soit en interne, soit en externe.

Public cible

Tout public, en priorité les femmes

Pilote de l'action

CIDFF 67 et 68

Partenaires envisagés

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Alsace, aux sièges de l'association, à Strasbourg au 24 rue du 22 Novembre, à Mulhouse 20 avenue Kennedy
A l'antenne de Haguenau, au 1, rue de la Vieille Ile

En 2010, une nouvelle permanence juridique a été mise en place en zone rurale sensible en Alsace du Nord, à Bischwiller, ainsi que dans le sud du département à Sélestat

Dans le Haut-Rhin, cette permanence fonctionne à Mulhouse, Thann, Masevaux et St Louis.

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi statistique des demandes

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de demandes et réponses apportées.

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 85641 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Déclinaison dans chaque département.

Service

CIDFF 67

24, Rue du 22 Novembre

67000 STRASBOURG

03 88 32 03 22

cidff67.strasbourg@orange.fr

CIDFF 68

20, Avenue Kennedy

68200 MULHOUSE

03 89 60 45 43

cidff68@orange.fr

Action 73 : Mise en place d'adultes relais pour les femmes des quartiers sensibles

Rappel des principaux constats

Le manque d'information, l'accès difficile à la langue et à l'environnement socio-culturel entravent l'autonomie des habitants de quartiers et tout particulièrement celle des femmes.

Objectifs

- Éviter l'exclusion et l'isolement des habitants (Neuhof / Meinau) pour favoriser leur insertion dans la vie du quartier
- Renforcer le travail de relais et de médiation auprès des institutions, pour des publics marqués par l'exclusion et la précarité
- Professionnaliser et promouvoir socialement des personnes qui manquent de qualification et/ou étaient au chômage lors de l'embauche (objectif relais aux adultes-relais) et les accompagner dans le projet professionnel.

Description de l'action engagée

Les adultes-relais accueillent les personnes, les informent sur leurs droits et devoirs, traduisent et interprètent en langue turque, arabe, etc..., rédigent des courriers, remplissent des documents administratifs, prennent contact et orientent les personnes auprès des institutions, des administrations, des professionnels de la santé, du droit et des organismes sociaux. Ils assurent une véritable fonction de relais tout en garantissant une dimension de prise en charge des dossiers dans leurs globalité et dans leur continuité.

Par ailleurs, ils effectuent un travail de sensibilisation à partir des besoins identifiés et/ou exprimés par les usagers (la santé, le droit, les droits et les devoirs des enfants, le respect des personnes et des biens publics, les relations de bon voisinage etc)

Les adultes-relais participent aussi à des formations mises en place par les structures partenaires ou par les intervenants de l'association afin de favoriser une meilleure information des populations accueillies dans le cadre des ateliers collectifs d'accès aux droits (nutrition, violences faites aux femmes, le droit, la santé, la médiation et l'éducation à la citoyenneté).

Le travail qu'ils effectuent est soutenu par une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, psychologues, sociologues, médiateurs de l'association et un médecin intervenant sur les thématiques liées à la santé. Leurs expériences professionnelles sont enrichies par des actions de formations internes et externes en vue de:

- comprendre le fonctionnement des institutions
- réfléchir sur la pratique et valider les acquis et de l'expérience
- évaluer les activités, dégager les priorités, mieux comprendre la demande de l'utilisateur et améliorer la qualité des prestations

Public cible

Personnes en précarité et/ou exclues

Pilote de l'action

SOS Aide aux Habitants

Partenaires envisagés

Réseau d'acteurs concernés

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 : comité de suivi

Territoire

Les quartiers du Neudorf, de la Meinau

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

L'évaluation est faite à partir:

- de la table ronde annuelle avec les partenaires porteurs de l'action
- du bilan annuel quantitatif et qualitatif
- du rapport d'activité annuel

Indicateurs de réalisation et d'impact

Indicateurs de rapports d'activité, nombre d'adultes relais, bilan annuel

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association SOS Aide aux Habitants

36, Allée Reuss

67100 STRASBOURG

03 88 79 79 30

direction@sos-aide-aux-habitants.fr

Action 74 : Permanence d'accès aux droits (Sélestat)

Rappel des principaux constats

Les femmes étrangères subissent souvent des doubles discriminations, d'une part en raison de leur sexe, d'autre part en raison de leur origine. Elles doivent aussi affronter les violences sexistes qui peuvent être aggravées par l'application d'un statut personnel défavorable. Ces constats se vérifient sur tous les territoires géographiques. A Sélestat, la Maison de la Famille existait mais aujourd'hui aucune permanence juridique n'était assurée pour le public touché par ces problématiques.

Objectifs

- Mettre à disposition des personnes l'information nécessaire à l'exercice de leurs droits dans les domaines de la vie personnelle, familiale et sociale
- Rompre l'isolement en créant du lien social et en luttant contre les discriminations
- Favoriser l'intégration

La poursuite de la permanence d'information juridique pour les femmes naturalisées françaises ou de nationalité étrangère de Sélestat a comme objectifs l'égal accès aux droits et l'appropriation des devoirs civiques.

Description de l'action engagée

Séances d'informations juridiques collectives animées par la juriste menées en partenariat avec les professionnels du service Jeunesse de la Ville, du CCAS, de l'UTAMS et du Foyer Espérance. Les thématiques concerneront le droit de la famille, l'égalité ou toute thématique en fonction des attentes du public concerné.

Public cible

Femmes étrangères (Sélestat)

Pilote de l'action

CIDFF 67

Partenaires envisagés

Ville de Sélestat et UTAMS

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Territoire

Territoire de Sélestat.

A Sélestat la permanence se déroulera à la Maison de la Citoyenneté

Calendrier

Du 1er janvier au 31 décembre (2012 - 2014)

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Évaluation avec les partenaires associés

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Fiches statistiques du CIDFF

- Nombre et nature des demandes
- Type de public
- Nombre de séances collectives d'information juridiques
- Nombre de participantes aux séances collectives d'information juridique
- Thèmes des séances collectives
- Qualité du partenariat et développement de projets

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2500 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF 67

24, rue du 22 Novembre

67000 STRASBOURG

03 88 32 03 22

cidff67.strasbourg@orange.fr

Action 75 : Insertion sociale pour les femmes

Rappel des principaux constats

Pour que des personnes en recherche d'emploi mènent au mieux leur projet professionnel, il est indispensable que celles-ci trouvent leur place dans la société et cela par :

15. Le lien social qui se tisse dans toutes les activités collectives proposées, notamment l'atelier des savoir-faire, les sorties, les groupes d'échanges et de parole.
16. L'autonomie dans la vie quotidienne acquise dans toutes les activités collectives proposées, notamment dans les cours et l'accueil social autour de 5 axes (santé, parentalité, citoyenneté et vie associative, connaissances des institutions, épanouissement personnel et ouverture sur les autres)

Objectifs

Aider à l'insertion sociale des femmes

Le projet global porté par l'association PLURIELLES consiste à donner aux femmes d'origine étrangère, les clés d'un premier palier **d'insertion sociale et professionnelle** afin qu'elles trouvent peu à peu leur place dans la société française.

Description de l'action engagée

Activités collectives régulières :

- ☐ **Cours de français**, 3 ou 4 fois par semaine selon les groupes (8 heures), de différents niveaux organisés en 2 sessions hors vacances de Noël et de printemps
- ☐ **Information dans des domaines divers** (2 heures) avec des intervenants extérieurs (médecins, cidff, planning familial, psychologue bénévole.)
- ☐ **Atelier Savoir-Faire**, 2 fois par semaine (4 heures, 1 séance en journée et une en soirée) en groupes de niveaux, hors vacances de Noël et de printemps
- ☐ **Atelier Papo'thé**, (2 heures) avec des intervenants extérieurs (Association Alter égo, Simultania) hors vacances de Noël et de printemps.

Activités ponctuelles : Sorties, fêtes et manifestations

Activités individuelles :

- Suivi pédagogique individuel, 3 fois par an plus sur rendez-vous si nécessaire
- Médiation tout au long de l'année, permanences quotidiennes assurées par l'adulte relais (écoute, explication, orientation, accompagnement, rédaction de courriers, médiation avec les institutions)

Public cible

Femmes du quartier gare principalement d'origine étrangère en difficulté par rapport à la langue, mais aussi quelques hommes en accueil médiation, quelques femmes non migrantes en atelier des savoir faire et environ 2/3 sont en recherche d'emploi si ce n'est dans l'immédiat du moins à moyen terme

Un très grand nombre est en difficulté sociale

Pilote de l'action

Association Plurielles

Partenaires envisagés

Associations d'insertion

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 : comité de suivi et d'évaluation

Territoire

Quartier gare Strasbourg

Calendrier

De janvier à décembre

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

- Assiduité
- Implication dans les ateliers
- Appropriation des connaissances
- Prise d'autonomie dans la vie quotidienne
- Accès à l'emploi ou à une formation
- Retours sur les thèmes abordés = changements de comportements

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Activités menées par rapport à celles retenues (écarts par rapport au projet)
- Respect du calendrier et du programme
- Analyse de la méthodologie

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Association Plurielles

1, Boulevard de Nancy
67000 STRASBOURG
03 88 32 82 53
contact@plurielles.org

Action 76 : Accompagnement social

Rappel des principaux constats

L'accès aux droits communs est souvent difficile pour les résidents étrangers et en particulier les femmes. Pourtant il constitue un levier important vers l'autonomie et l'insertion sociale.

Objectifs

Informier et accompagner les résidents étrangers ne maîtrisant pas le français afin de favoriser leur accès aux droits communs

Description de l'action engagée

- Accueillir et écouter la personne en entretien individuel, pour cerner le contexte de sa vie et repérer ses difficultés et ses potentialités à les gérer.
- Renseigner les documents, formulaires des organismes auprès desquels les démarches sont effectuées et échanger des informations avec différents interlocuteurs
- Accompagner physiquement la personne pour des relations avec d'autres travailleurs sociaux, administrations, institutions...
- Proposer et mettre en place des solutions « techniques-pratiques » (inscription aux cours de français, utilisation d'internet pour le pointage mensuel de Pôle Emploi, prendre le bus et connaître le réseau de Colmar, apprendre à remplir des formulaires simples de différentes administrations, déclaration trimestrielle RSA/CAF, fiches de renseignement – inscription etc).
- Organiser et animer des activités collectives d'information, socio-éducative, citoyenneté. Pour le groupe Dames Actives (1 fois par mois) .

Public cible

Femmes immigrées de Colmar

Pilote de l'action

ASTI Colmar

Partenaires envisagés

CAF, ville de Colmar

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Territoire

Colmar et environs

Calendrier

Tout au long de l'année

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Suivi statistique auprès des personnes accueillies.

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de femmes accueillies et accompagnées.

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 1000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

ASTI

Maison des Associations
6, Route d'Ingersheim
68000 COLMAR
03 89 23 45 27
asti.colmar@wanadoo.fr

Action 77 : Mobilisation et accès aux droits au quartier Drouot (Mulhouse)

Rappel des principaux constats

Le quartier Drouot de Mulhouse est un quartier où se cumulent les difficultés d'ordre social et économique. Les femmes de ce quartier sont particulièrement touchées par ces difficultés qui entraînent leur exclusion sociale et professionnelle.

Objectifs

Informar, orienter et soutenir les femmes et les familles dans la vie quotidienne (fonction parentale, droits et devoirs)

Description de l'action engagée

1- APPUI ET SOUTIEN DANS LA VIE QUOTIDIENNE

- Accueil du public lors des permanences.
- Suivi de l'évolution de la situation de la personne ou de la famille en lien avec les partenaires sociaux. 13h/semaine affectées à l'action

2- APPUI ET SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE:

- Rencontre des parents en entretiens individuels afin de cerner leur situation particulière et rechercher ensemble une solution individualisée. Participation aux groupes de travail mené avec les structures du quartier pour mettre en place des actions/ dispositifs permettant de répondre au mieux aux besoins des habitants avec une approche lisible, claire et complémentaire. 6h/semaine

3- APPUI ET SOUTIEN AU NIVEAU DES DROITS ET DEVOIRS DE LA FAMILLE

- Permanences d'informations juridiques dans le domaine du droit et devoirs des étrangers, des violences conjugales et familiales ainsi que dans le domaine des droits et devoirs locatifs. 4h/semaine

6- La présence de l'adulte relais va optimiser les démarches de soutien et de mobilisation des habitants pour leur permettre de gagner en autonomie et soutenir l'équipe en place en terme d'accueil et d'appui administratif. 35h/semaine

Public cible

Femmes, familles du Quartier Drouot

Pilote de l'action

CIDFF 68

Partenaires envisagés

Ville de Mulhouse, Accès

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68 : comité de suivi et d'évaluation

Territoire

Quartier Drouot à Mulhouse

Calendrier

De janvier à décembre

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Comité de pilotage avec les partenaires

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de personnes accompagnées

Budget et financement

Crédit État BOP 137 : 7004 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

CIDFF 68

20, Avenue Kennedy

68200 MULHOUSE

03 89 60 45 43

cidff68@orange.fr

Action 78 : Guide pour les femmes issues de l'immigration

Rappel des principaux constats

Le groupe de travail « Égalité entre les hommes et les femmes » de la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté), piloté par la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDCS), a réalisé un guide départemental d'accès aux droits, destiné aux femmes issues de l'immigration.

Objectifs

Ce guide doit faciliter aux femmes issues de l'immigration l'accès à une information la plus large possible, le tout dans un document agréable et facile à lire. Ce guide donne des informations et adresses utiles sur cinq thématiques : titres de séjour, famille, logement, santé et emploi, est traduit en quatre langues : anglais, turc, arabe et russe. Il est accessible dans tous les lieux de passage et d'information.

Description de l'action engagée

17. Impulsion de la COPEC
18. Travail sur un premier document en 2010
19. Présentation et diffusion en 2010 -2011
20. mise en ligne sur le site internet de la préfecture
21. Diffusion de 4 éditions bilingues et mises à jour
22. Évaluation du guide auprès des publics cibles
23. Essaimage auprès des missions départementales : Haut-Rhin, Eure, PACA,....

Public cible

Femmes issues de l'immigration du département du Bas-Rhin
Professionnels travaillant sur l'intégration et l'accès à la nationalité.

Pilote de l'action

Sophie-Anne DIRRINGER
Chargée de Mission aux droits des femmes et à l'égalité DDCS 67

Partenaires envisagés

Groupe de travail issu de la COPEC (commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté)

DRDFE

Circulaire droits des femmes du 5 août 2011, et la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67 participe à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté)

Territoire

Département du Bas-Rhin

Calendrier

2010 : élaboration et diffusion
2011-2012 : mise à jour, éditions bilingues, évaluation

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Présentation du répertoire auprès des partenaires
Retour régulier des mises à jour

Indicateurs de réalisation et d'impact

Retour des partenaires
Demandes complémentaires
Intérêt des collègues d'autres départements
Évaluation auprès des groupes de femmes

Budget et financement

7 500 euros pour la mise en page, l'illustration et l'impression : crédits État (Acsé)

Modalités de la déclinaison départementale

Le guide a été adapté pour le Haut-Rhin où il est également diffusé

Service

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Cité administrative Gaujot – 14 rue du maréchal Juin – 67084 Strasbourg cedex
03 88 76 78 54
sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68

Cité administrative Rue Fleischhauer 68000 COLMAR
03 89 24 82 19

Axe 2 : Santé

Action 79 : Accès santé pour les femmes migrantes

Rappel des principaux constats

Qu'elle soit volontaire ou subie, **la migration fragilise les populations**. En effet, différentes études¹ attestent que l'état de santé des migrants est globalement meilleur que celui de la population du pays d'origine mais que celui-ci se dégrade après leur arrivée et leur installation dans la société d'accueil. **Ceci se traduit par des inégalités de santé** puisque, à âge identique, les hommes immigrés ont une probabilité supérieure de 30% de déclarer un état de santé altéré que les hommes de la population majoritaire. Pour les femmes immigrées, cette probabilité s'accroît de 80%¹². Des constats partagés (expériences de terrain et différentes études) font apparaître qu'un nombre élevé de femmes migrantes portent des grossesses non désirées, subissent des violences conjugales et/ou sexistes et se sentent particulièrement isolées.

Objectifs

Objectif général du projet :

Permettre aux personnes migrantes de mieux maîtriser leur santé et les facteurs qui la déterminent par l'acquisition de compétences individuelles et la sensibilisation des partenaires associatifs aux enjeux de promotion de la santé.

□ **Objectifs spécifiques:**

- Améliorer les connaissances et les compétences des populations migrantes sur différentes problématiques de santé :
- prévention et dépistage des cancers, sexualité, contraception, prévention des risques, droits des femmes et violences faites aux femmes, nutrition et équilibre alimentaire, accès aux droits et aux soins, connaissance des dispositifs de santé et d'autres thèmes qui pourraient constituer une demande de la part des populations migrantes.

□ **Objectifs opérationnels :**

- Réaliser au moins 20 animations en éducation pour la santé en direction des personnes migrantes
- Élaborer une plaquette sur la santé sexuelle globale en direction des femmes migrantes
- Réaliser au moins une réunion du comité de pilotage en éducation pour la santé.

Rencontrer et sensibiliser au moins dix professionnels et bénévoles autour des enjeux de la santé des personnes migrantes,

Élaborer une fiche repère en direction des professionnels et bénévoles de la politiques de la ville sur les inégalités de santé et les discriminations liées à l'origine dans le champ de la santé.

Description de l'action engagée

Chaque thème est structuré autour d'un cycle de trois séances d'animation d'une durée de deux heures. Un plan d'intervention global sert de guide à l'intervention. A l'intérieur du cycle, les séances sont flexibles pour prendre en compte les demandes des participants, la composition et le dynamisme du groupe.

La démarche est participative et incite les participants à exprimer leurs opinions et représentations culturelles sur l'adoption ou non de comportements favorables à la santé. Un binôme d'animateurs formés

¹ C. Hamel et M. Moisy, « L'expérience de la migration : santé perçue et renoncement aux soins », Enquête trajectoires et origines, document de travail n°168, INEE – INED 2010, p77-84 ; F. Jussot et al. « La santé perçue des immigrés en France », Document de travail n°14, IRDESS, 2008, p1-22 ; Dourgnon et al. « La santé perçue des immigrés en France. Une exploitation de l'enquête décennale santé 2002-2003 », *Question d'économie de la santé*, n°133, p1-6 ; D. Fassin, « Peut-on étudier la santé des étrangers et des immigrés ? », *Plein droit* n°38, 1998.

¹² C. Hamel et M. Moisy, *Ibid*, p77. La population majoritaire regroupe « l'ensemble des personnes, numériquement les plus nombreuses, qui résident en France métropolitaine et qui ne sont ni immigrées, ni natives d'un DOM, ni descendantes de personne(s) immigrée(s) ou native(s) d'un DOM ».

anime les séances : Il offre un cadre de bienveillance et de convivialité qui permet à tous de s'exprimer librement. Par ailleurs, l'animation est proposée en langue d'origine (russe, arabe et turque).

Les **contenus des cycles d'animations** sur la « sexualité, contraception, prises de risques, droits des femmes » sont :

6. Travail sur les représentations, les habitudes, les interrogations des participants concernant la contraception, le VIH/Sida, les Hépatites, les IST, les violences faites aux femmes et les droits des femmes,
7. Informations scientifiques et juridiques qui puissent éclairer les propos des personnes et/ou « invalider » des idées préconçues,
8. Présentation du cadre national et régional des problématiques de la contraception, VIH/Sida, hépatites (diagnostic, incidences, enjeu de santé publique...), violences faites aux femmes,
9. Information et orientation des participants sur les lieux d'accueil, d'écoute et de prise en charge compétents en la matière.

Public cible

Femmes migrantes

Pilote de l'action

Migration Santé Alsace

Partenaires envisagés

Réseau des acteurs concernés

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité - DDCS 67

Territoire

Strasbourg, quartiers CUCS (Cronembourg, Neuhof, HautePierre...)

Des actions en Alsace sont prévues mais sont financées par d'autres financeurs car la demande de financement à la DRDFE s'inscrit dans le cadre du CUCS de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Calendrier

De janvier à décembre

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Comité de pilotage bi-annuel

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de professionnels mobilisés, nombre de femmes participantes.

Budget et financement

Crédits État BOP 137 : 2000 euros

Modalités de la déclinaison départementale

Service

Migration Santé Alsace

24, rue du 22 Novembre

67000 Strasbourg

03 88 22 60 22

Action 80 : Prévention des grossesses non désirées et des risques sexuels

Rappel des principaux constats

Certains jeunes en rupture sont déscolarisés et ne peuvent avoir accès à des informations à la sexualité ou des informations sur les risques sexuels ; les 18 à 24 ans sont la tranche d'âge où le recours à l'IVG est le plus fréquent.

Objectifs

- Mettre en place une concertation régionale afin de mobiliser les structures accueillant des jeunes en situation de rupture afin :
 - o de faire un état des lieux pour évaluer les besoins
 - o de déterminer les stratégies à mettre en œuvre
- Déterminer des zones prioritaires d'intervention

Description de l'action engagée

- Recensement de l'existant
- Travail avec les partenaires identifiés pour le diagnostic et la détermination de la stratégie
- Détermination de zones et d'actions prioritaires à mettre en place
- Rédaction d'un cahier des charges

Public cible

Jeunes en situation de rupture (15 à 24 ans)

Pilote de l'action

ARS Alsace

Partenaires envisagés

- Conseil général 67 et 68
- MFPD 67 et 68
- Info Ado, autres associations comme AIDES etc..
- Mission locale , centre socio culturel, PAEJ, PJJ, Maison des Adolescents

DRDFE

Territoire

Alsace

Calendrier

2012-2013 (avril à septembre 2012 = bilan ; septembre-novembre= définition des stratégies, des priorités et actions. à suivre = cahier des charges)

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan d'étape bi annuel

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Réalisation du bilan pour septembre 2012-02-03
- Nombre de réunions du groupe de concertation mis en place
- Nombre d'actions proposées dans le cadre de l'appel d'offre 2012-2013 suite à l'élaboration d'un cahier des charges

Budget et financement

Absence de financement sollicité la première année

Financement en fonction des projets proposés

Modalités de la déclinaison départementale

L'action se décline sur l'ensemble de la région

Service

ARS Alsace

Cité

14,

67

Tél. : 03.88.88.93.93

rue

administrative

du

084

Maréchal

Gaujot
Juin
Strasbourg

Action 81 : Éducation à la sexualité dans les établissements scolaires

Rappel des principaux constats

Le constat est fait dans la région Alsace mais aussi au niveau national que les dispositions prévues dans la loi de 2001 à savoir la possibilité pour chaque élève d'avoir une information à la sexualité durant toute sa scolarité depuis la primaire jusqu'au lycée ne sont pas appliquées.

Une coordination des actions d'information à la sexualité n'existe pas dans le 67; elle doit être mise en place afin de permettre les échanges de pratiques, un langage commun, et une meilleure organisation du dispositif.

Objectifs

- Définir annuellement des objectifs concernant les actions d'information et d'éducation à la sexualité afin d'étendre les informations à la sexualité dans les établissements non touchés (ex: les lycées agricoles) mais aussi vers d'autres classes selon les besoins locaux.
- Évaluer annuellement les actions réalisées grâce aux bilans effectués par les IDE en santé scolaire par zone de proximité
- Formaliser un partenariat entre le Conseil Général 67 et 68, l'Éducation Nationale, les Associations Mouvement Français pour le Planning Familial 67 et 68, Info Ado et les autres services de l'État qui peuvent être impliqués dans les actions d'éducation à la sexualité.
- Inciter à la mise en place d'une coordination des actions d'information à la sexualité sur le Bas-Rhin en s'inspirant du dispositif fonctionnant dans le Haut-Rhin

Description de l'action engagée

- 24. Réunion annuelle des partenaires
- 25. Bilan annuel des actions
- 26. Fixation des objectifs à atteindre pour l'année scolaire à venir

Public cible

Tous les jeunes scolarisés y compris dans le privé ou dans des établissements dépendant d'autres ministères que celui de l'Éducation Nationale

Pilote de l'action

ARS Alsace

Partenaires envisagés

Conseil Général 67 et 68
Éducation Nationale
MFPF 67 et 68, Info Ado, autres services de l'État (lycées agricoles etc.)

DRDFE

Territoire

Région Alsace

Calendrier

Année 2011-2012 = recensement des actions
Année 2012-2013 = concertation et détermination des objectifs

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

Bilan d'étape annuel

Indicateurs de réalisation et d'impact

- Existence d'un bilan des actions (nombre d'élèves concernés en primaire, collèges et secondaire par zone de proximité, classes concernés et établissements)
- Compte-rendu de la réunion annuelle des partenaires impliqués et des objections retenus

Nombre de réunions de concertation entre les acteurs impliqués pour les interventions en milieu scolaire dans un premier temps

Budget et financement

Le financement des actions d'information à la sexualité est déjà assuré par l'ARS mais aussi par les Conseils Régionaux.

Le financement des actions nouvelles fera l'objet d'un dossier rempli dans le cadre d'appel d'offres ARS

Modalités de la déclinaison départementale

Action déclinée dans chaque département

Service

ARS Alsace – DR MONTALVO

Cité administrative Gaujot

14, rue du Maréchal Juin

67 084 Strasbourg

Tél. : 03.88.88.93.93

Action 82 : Améliorer l'accueil sur le plan sanitaire des femmes à la rue

Rappel des principaux constats

SURSO assure la fonction de service d'accueil et d'orientation pour Mulhouse et sa région, mais apporte également des services de types « boutique de la solidarité » aux publics en très grande pauvreté et précarité.

En 2011 les femmes ont représenté 20 % du public accueilli, soit 374 personnes différentes.

L'accès à l'hygiène est possible de manière limitée sous la forme d'un vestiaire et d'une douche mixte ainsi que de deux espaces de laverie. Les produits d'hygiène sont donnés en tant que de besoin. A noter que le temps d'attente pour faire une machine est d'une dizaine de jours.

Ces équipements sont insuffisants et leur disposition impropre à assurer l'intimité des femmes. L'accès régulier à l'hygiène et aux soins du corps est décisif pour l'estime de soi.

Objectifs

Mettre en place les conditions d'un bon accès à l'hygiène et au bien être sur une base régulière et sans démarche particulière pour les femmes s'adressant à SURSO (service d'urgence sociale).

Description de l'action engagée

- Constituer des KITS Hygiène complets adaptés aux besoins des femmes. qui leur seraient remis de manière personnelle.
- Aménagement d'un 2e vestiaire et d'une 2e douche réservés aux femmes.
- Recherche de partenaires pour des séances autour de la coiffure, du hammam, du maquillage...

Public cible

Femmes en attente d'hébergement stable

Pilote de l'action

Service d'urgence sociale
39 allée Gluck
68200 MULHOUSE

Partenaires envisagés

DDCSPP : CDMEF et ISSL
Recherche de sponsors : chaine hôtelière, grande distribution, ville de mulhouse ...

DRDFE

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité -DDCSPP 68 : comité de suivi et d'évaluation

Territoire

Mulhouse

Calendrier

2012 / 2013

Modalité de suivi et d'évaluation de l'action

DDCSPP : comité de suivi et évaluation par bilan annuel

Indicateurs de réalisation et d'impact

Nombre de bénéficiaires

Budget et financement

350 Kits x 6 euros = 2100 euros

Aménagement vestiaire = 1000 euros

Partenariat à rechercher avec la grande distribution, les chaînes hôtelières, les bains municipaux, les professionnels de la coiffure ...

Modalités de la déclinaison départementale

Service

DDCSPP Haut Rhin

Cite administrative Rue Fleischhauer 68000 COLMAR

03 89 24 82 19

véronique.ducoulombier @haut-rhin.gouv.fr

9. ANNEXES

Présentation de la délégation

Le Service des Droits des femmes et de l'égalité, placée sous l'autorité de Madame Najat VALLAUD BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes, est composée d'un service central et de services déconcentrés régionaux et départementaux.

La France dispose ainsi, en accord avec les exigences internationales et européennes, d'un service dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En Alsace, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité est constituée de :

- la déléguée régionale
- les deux chargées de mission départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin

Les missions : la mise en œuvre des politiques publiques

- en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

Pour remplir ses missions transversales et interministérielles, la délégation s'appuie sur une double approche :

- l'approche de genre qui propose de prendre en compte systématiquement, dans toutes les politiques publiques, la situation comparée des femmes et des hommes afin d'identifier les inégalités persistantes et d'élaborer des moyens d'y remédier
- l'approche spécifique qui préconise de tenir compte des besoins et particularités des femmes et des hommes afin d'y répondre au mieux

Une ligne de crédits spécifiques est attribuée à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (BOP 137).

La circulaire du 12 septembre 2011 :

**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA COHÉSION SOCIALE**

Service des droits des femmes et de l'égalité
entre les femmes et les hommes

Bureau de l'animation et de la veille (B1)
Dossier suivi par : Marie-Christine RIEUBERNET
Tél : 01 53 86 10 66
Courriel : marie-christine.rieubernet@social.gouv.fr

DGCS-SDFE n° 11- 235
MERCURE/D/1418

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale

à

Madame et Messieurs les préfets de région
- Secrétariats généraux pour les affaires régionales
- Directions de la jeunesse, des sports et de la
sociale outre-mer
*A l'attention de mesdames les déléguées régionales
l'égalité entre les femmes et les hommes
(pour mise en œuvre)*

cohésion

aux droits des femmes et à

Mesdames et Messieurs les préfets de département
- Directions départementales de la cohésion sociale
- Directions départementales de la cohésion sociale et
de la protection de la population
*A l'attention de mesdames et monsieur les chargés de
mission départementaux aux droits des femmes et à
l'égalité entre les femmes et les hommes
(pour information)*

CIRCULAIRE N°DGCS/B1/2011/258 du 12 septembre 2011 relative à la mise en place du Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Examinée par le COMEX du 12 septembre 2011

Date d'application : immédiate
NOR : SCSSA1125285C

Classement thématique : cette zone est à remplir par SDAJC/doc

Résumé : prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes par les services de l'État en région, via un document unique : le Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; modalités de concertation, de validation et de suivi du plan.
Mots-clés : politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Délégué-e-s régionaux aux droits des femmes et à l'égalité et chargé-e-s de mission départementaux aux droits des femmes et à l'égalité.
Textes de référence : instruction du gouvernement N° DGCS/SDFE-B1/2011/327 du 5 août 2011 relative à la mise en œuvre territoriale de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Textes abrogés : néant
Textes modifiés : néant
Annexe : présentation de l'expérimentation sur la mise en place d'un Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Haute-Normandie.
Diffusion : SGAR (préfectures de région), DJSCS outre-mer, DDCS, DDCSPP.

Dans le cadre du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS, la Commission Européenne, en réponse à son appel à projet, a retenu le Programme général de responsabilisation pour l'égalité (PROGRE), présenté et porté par la Direction générale de la cohésion sociale, pour une meilleure intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques et programmes nationaux et locaux et ainsi assurer un réel impact à long terme de cette politique interministérielle.

Le renforcement de la compréhension de cette politique et l'amélioration de sa prise en compte dans les politiques publiques, via la mise en place de méthodes et d'outils nécessaires à sa généralisation, contribueront efficacement à l'instauration effective de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La spécificité de PROGRE est de combiner des actions nationales et des actions territoriales en mobilisant sur la thématique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, tous les acteurs institutionnels.

Au niveau national, un Programme d'action Interministériel (PAI) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est en cours de finalisation et sera lancé à l'automne prochain. Vous en serez naturellement tenus informés.

Au niveau local, PROGRE est centré sur l'accompagnement des partenaires locaux (ensemble des services et agences de l'État en région¹³, collectivités, organismes consulaires...) pour la mise en place des Plans régionaux stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH).

Ce PRSEFH – qu'il vous appartient de lancer et de valider d'ici la fin 2011- vise à organiser un dispositif pérenne et homogène sur l'ensemble du territoire, mobilisant tous les acteurs publics sur l'importance et les enjeux de l'intégration du genre dans les politiques publiques.

¹³ DRCSJS, DIRECCTE, DREAL, DRAAF, DRFIP, DDSP, Rectorat, Justice, gendarmerie, ARS, pôle emploi,...

Il est obligatoirement structuré en deux volets d'intervention :
égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale,
promotion des droits des femmes, prévention et lutte contre les violences sexistes (y compris la déclinaison locale du 3ème plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013)).
La durée du PRSEFH se réalise dans un cadencement pluriannuel.

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DR), à partir d'une part des priorités nationales qui vous seront prochainement précisées et d'autre part de diagnostics territoriaux, élabore de manière pragmatique et coordonne -en lien avec les chargés-ées de mission départementaux-ales aux droits des femmes et à l'égalité (CMD) en poste dans les directions départementales interministérielles-, la mise en œuvre du PRSEFH sous votre autorité, et ce de manière concertée avec les partenaires locaux.

S'agissant des services de l'État en région, le PRSEFH, qui a pour finalité de rendre lisible et visible dans un document transversal unique leurs engagements en faveur de cette politique interministérielle, fait l'objet d'une présentation et d'une validation en Comité de l'Administration Régionale.

Une fois validé et signé par les différents partenaires, la mise en œuvre du PRSEFH s'articule autour de modalités de gouvernance spécifiques :

- un réseau de référents, désignés au plus haut niveau hiérarchique au sein de chacun des signataires du PRSEFH, est mis en place,
- ces référents participent au comité de suivi du PRSEFH qui sous l'autorité du préfet de région et le cas échéant de représentant(s) des collectivités territoriales signataires, se réunit au moins deux fois par an,
- la DR, qui est membre du comité de suivi, coordonne la mise en œuvre du PRSEFH, elle en suit la réalisation (tableaux de bord, analyse croisée par sélection de différents critères...),
- au niveau départemental, le-la chargé-e de mission départemental-e aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (CMD) contribue, sous l'autorité du DDI, au suivi et à la mise en œuvre des actions départementales déclinant le PRSEFH. Il-elle en assure la remontée d'informations auprès de la DR qui informe de ces données le comité de suivi.

Le PRSEFH fait l'objet au niveau régional -via le comité de suivi-, d'une évaluation¹⁴ au moins annuelle, afin notamment de :

- permettre, si besoin, son adaptation pour une meilleure efficacité des processus de conception, de mise en œuvre et de suivi,
- mesurer son impact auprès des acteurs locaux (adéquation des actions mises en œuvre au regard des enjeux de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques),
- identifier et valoriser des pratiques innovantes et/ou particulièrement performantes.

Il est précisé que les données relatives au suivi régional font l'objet d'une remontée d'information automatisée vers le niveau national et que les résultats des évaluations régionales, agrégés et consolidés, retracés dans une synthèse nationale seront ensuite diffusés auprès des partenaires locaux signataires.

C'est pourquoi, afin d'accompagner et de faciliter la mise en place de ce dispositif, la direction générale de la cohésion sociale :

¹⁴ L'évaluation s'effectue, notamment, au moyen d'une enquête régionale auprès des acteurs locaux participants, afin de permettre des analyses qualitatives et quantitatives des actions mises en œuvre.

- a fait réaliser dans une région volontaire, un PRSEFH expérimental (*cf. annexe jointe sur l'expérimentation en Haute-Normandie*),
- poursuit les travaux avec l'ensemble des déléguées régionales qui ont été étroitement associées depuis le début 2011 à l'élaboration des nomenclatures qui serviront de base pour les phases de diagnostic, propositions, suivi et évaluation. A ce titre, elles bénéficieront d'une journée de formation à ces outils le 30 septembre 2011 à Paris.
- met en place dans chaque région¹⁵, une journée de formation en octobre/novembre 2011, des partenaires locaux sur les enjeux de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques publiques et sur sa prise en compte.

Je précise que le coût de ces formations est pris en charge par PROGRE, les formateurs retenus appartiennent à l'association « RACINE » (Réseau d'appui et de capitalisation des innovations européennes) et à la coopérative d'utilité sociale « Egalitère », prestataires retenus à l'issue de l'appel d'offres réalisé par mes services.

Concernant la journée de formation en région des acteurs locaux, je vous remercie de bien vouloir assurer l'organisation matérielle de cette journée (réservation d'une salle, convocation des participants...).

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre des dispositions de cette circulaire et me tiens à votre disposition pour évoquer toute difficulté.

Pour la ministre et par délégation

Signé

Sabine FOURCADE

Directrice générale de la cohésion sociale

Déléguée interministérielle
aux droits des femmes et à l'égalité
entre les femmes et les hommes

¹⁵ 3 Métropole et Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte).

Liste des référents

Nom / Prénom	Structure	Mail	Téléphone
Christian BINETRUY "Commandant honoraire" chargé de mission auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas- Rhin (DDSP 67) pour l'aide aux victimes	DDSP 67	christian.binetruy@estvideo.fr	06-20-64-09-90
Clarisse BONJEAN Directrice de la plate-forme régionale interministérielle d'appui à la gestion des ressources humaines	Plateforme RH Sgare	clarisse.bonjean@alsace.pref.gouv.fr	03-88-21-60-46
Marie-Claude BREHARD Chef de Division des Ressources Humaines	DRFIP	marie-claude.brehard@dgfip.finances.gouv.fr	03-88-56-54-72
Christelle CREFF- WALRAVENS Directrice Régionale Adjointe	DRAC	christelle.creff@culture.gouv.fr	03-88-15-57-11
	DRJSCS		03-88-76-78-98
Sophie-Anne DIRRINGER Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	CMD 67 DDCS 67	sophie-anne.dirringer@bas-rhin.gouv.fr	03-88-76-76-54
Sandra FRIEDRICH Capitaine de Police	DDSP 67	ddsp67-em@interieur.gouv.fr	03-90-23-17-42
Laurent GIESE Chargé de mission FSE	Sgare	Laurent.giese@alsace.pref.gouv.fr	03-88-21-60-31
Virginie JELTSCH chargée de mission académique égalité filles-garçons	Académie de Strasbourg	virginie.jeltsch@ac-strasbourg.fr	03-88-24-74-27
Dominique KELHETER Chef de projet Service études et diffusion – Unité Actions pour les acteurs publics en région	INSEE	alsace@insee.fr	03 88 52 4016
Virginie MALHOA Chargée de mission sport	DDCS 67	virginie.malhoa@bas-rhin.gouv.fr	
Hélène MICHELOT Directrice	Administration régionale judiciaire	ddarj.sar.cacolmar@justice.fr	03 89 21 55 01
Marie-Odile MONTALVO Direction de l'Office des soins et de l'offre Médico-Sociale	ARS	marie-odile.montalvo@ars.sante.fr	03-88-76-69-67
Aurélié BOUABCA	DIRECCTE		03 88 15 43 00
Béatrice Noël Mission Inspection, Contrôle, Planification	DDCSPP 68	beatrice.noel@haut-rhin.gouv.fr	03-89-24-82-37
Brigitte OFFNER Secrétaire Générale	DREAL	brigitte.offner@developpement-durable.gouv.fr	03-88-13-05-70

Nom / Prénom	Structure	Mail	Téléphone
Nicole SIEBERT Directrice Clients, Services et Partenariat	Pôle emploi	nicole.siebert@pole-emploi.fr	06-27-11-00-50
Dominique WOLWOWIZ Lieutenant	Gendarmerie	wolwo@free.fr	03-88-37-50-12
Dominique RENGER	Préfecture du Haut-Rhin	dominique.renger@haut-rhin.pref.gouv.fr	03 89 29 83 0